

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**Sel & Vermois**  
Rapport annuel

sur le prix et la qualité du service  
public de prévention et de gestion  
des déchets ménagers



Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

2024

# SOMMAIRE

PARTIE 1 .....	5
Les indicateurs techniques .....	5
Chapitre 1.1 – Le territoire desservi .....	6
1.1.1. Présentation du périmètre.....	6
1.1.2. Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement .....	7
1.1.3. Le service Déchets Ménagers de la Communauté de Communes .....	8
1.1.5. Prestataires intervenants .....	9
Chapitre 1.2 – La prévention .....	10
1.2.1. Définition de la prévention .....	10
1.2.2. Contexte réglementaire.....	11
1.2.3. Plan de prévention de la Communauté de Communes – Actions 2024.....	15
Chapitre 1.3 – La collecte des déchets au porte-à-porte : organisation .....	26
1.3.1. Les ordures ménagères résiduelles.....	26
1.3.2. Les objets encombrants.....	31
1.3.3. Les emballages ménagers recyclables hors verre .....	32
Chapitre 1.4 – Les collectes en apport volontaire : organisation .....	37
1.4.1. La collecte du verre.....	37
1.4.2. La collecte des déchets végétaux.....	40
1.4.2. La collecte des déchets végétaux.....	40
1.4.3. La collecte des déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) .....	42
1.4.4. La collecte des textiles.....	42
1.4.5. La collecte par apport volontaire en déchetterie.....	43
Chapitre 1.5 – Traitement et valorisation .....	50
1.5.1. Traitement des ordures ménagères et assimilées.....	50
1.5.2. Traitement des encombrants collectés au porte-à-porte .....	52
1.5.2. Traitement des objets encombrants collectés au porte-à-porte .....	52
1.5.3. Tri des emballages ménagers recyclables collectés au porte-à-porte .....	53
1.5.4. Traitement du verre collecté en apport volontaire .....	59
1.5.5. Traitement de déchets végétaux collectés en apport volontaire .....	61
1.5.6. Valorisation des textiles .....	62
1.5.8. Traitement et valorisation en déchetterie.....	63
Chapitre 1.6 – Autres : les dépôts sauvages .....	69
Chapitre 1.7 – Bilan.....	70
1.7.1. Schéma récapitulatif des flux .....	70
1.7.2. Répartition des flux .....	71
1.7.3. Evolution des performances .....	71
1.7.4. Comparaison par rapport aux collectivités locales de la Région Grand Est et France * .....	72
PARTIE 2 .....	74
Les indicateurs financiers .....	74

Chapitre 2.1 – La matrice des coûts .....	75
2.1.1. La matrice des coûts (arrondie) .....	75
2.1.2. La nature des charges .....	76
2.1.3. La nature des produits .....	77
2.1.4. La répartition des charges, des produits et du financement.....	78
2.1.5. Coût des différents flux de déchets .....	79
Chapitre 2.2 – Evolution des coûts .....	82
2.2.1. L'évolution des coûts tous flux confondus .....	82
2.2.2. L'évolution des coûts à l'habitant par flux .....	83
2.2.3. Comparaison des coûts par rapport à la moyenne nationale .....	84
PARTIE 3 .....	87
Les axes d'amélioration .....	87
Chapitre 3.1 – Contexte réglementaire et local.....	88
3.1.1. Les textes réglementaires .....	88
3.1.2. Le plan régional de prévention et de gestion des déchets .....	88
Chapitre 3.2 – Réflexion concernant les axes d'amélioration .....	89
3.2.1. Les leviers d'optimisation.....	89
3.2.2. La création d'une deuxième déchetterie .....	90
ANNEXES.....	91
Détails de quelques données techniques.....	91
GLOSSAIRE .....	100
Différents intervenants en matière de déchets .....	100
Glossaire des abréviations .....	102

Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

# PREAMBULE

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel a pour objectifs :

1. De rassembler les données existantes,
2. De permettre d'informer les citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service en favorisant non seulement la prévention et le tri des déchets mais aussi l'intégration de l'économie circulaire dans la gestion locale des déchets.

Celui-ci doit contenir des indicateurs techniques et des indicateurs économiques et financiers.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, la Communauté de Communes exerce la compétence relative à la gestion globale des déchets ménagers et assimilés qui s'articule ainsi :

- la collecte des ordures ménagères et assimilées,
- le traitement des ordures ménagères et assimilées en centre agréé,
- la collecte sélective et la valorisation des matériaux recyclés,
- la gestion d'une déchetterie,
- quelques collectes en apport volontaire (textiles, déchets végétaux).

**Les points développés sont :**

- 1. la prévention,**
- 2. les indicateurs techniques (type de collecte, jour de collecte, moyens techniques et humains),**
- 3. les indicateurs financiers,**
- 4. les axes d'amélioration à prévoir.**

Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

# PARTIE 1

## Les indicateurs techniques

*Les indicateurs techniques permettent de donner une vision d'ensemble du service, de son organisation sur le territoire, de la manière dont les déchets sont pris en charge, de leur mode de traitement et des tonnages concernés.*

Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

## Partie 1 > Les indicateurs techniques

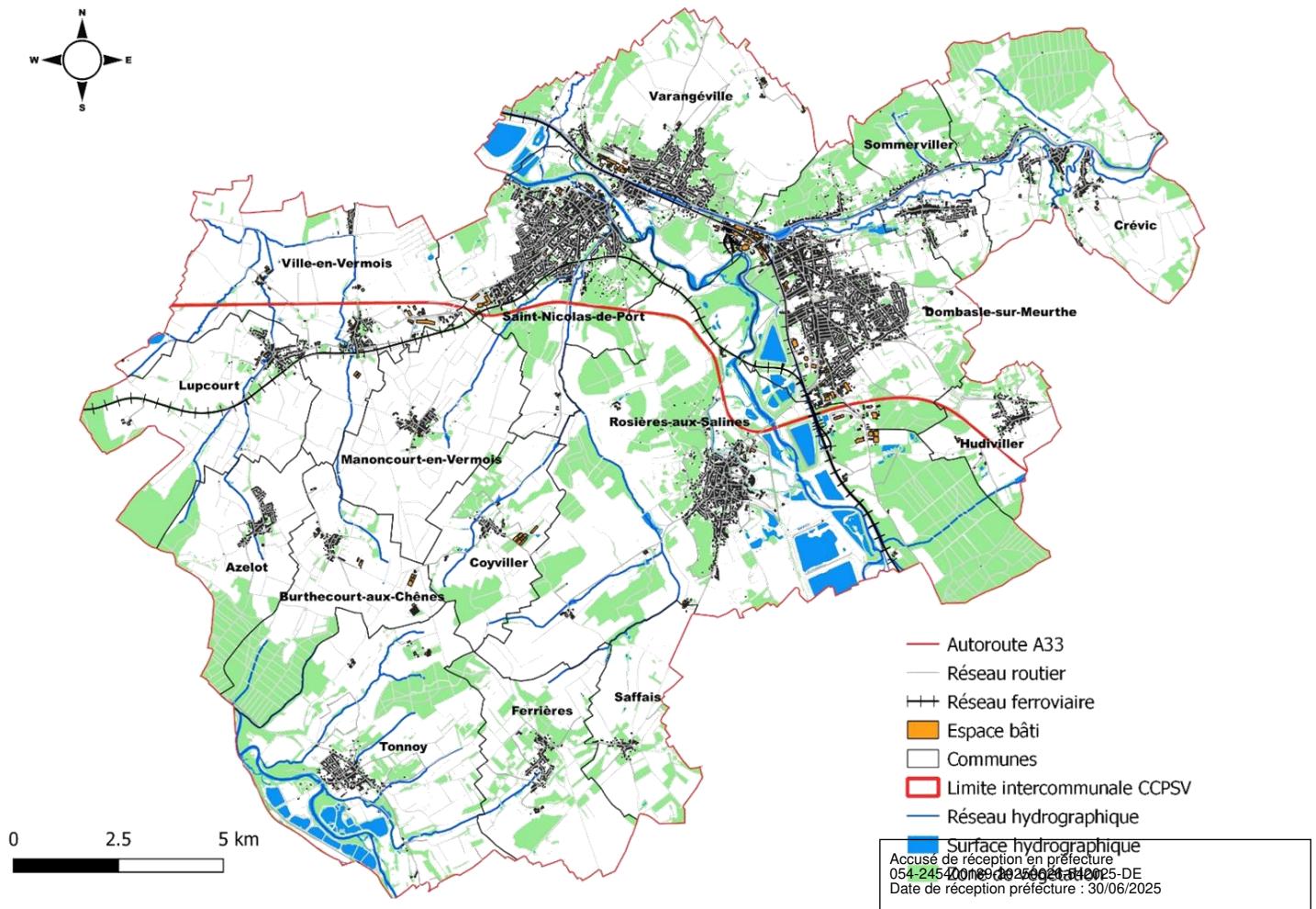
### Chapitre 1.1 – Le territoire desservi

#### 1.1.1. Présentation du périmètre

La Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois est un établissement public territorial qui regroupe 16 communes et totalise 28 855 habitants (population MUNICIPALE en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024) répartis comme suit :

AZELOT	417 habitants	MANONCOURT EN VERMOIS	338 habitants
BURTHECOURT AUX CHENES	150 habitants	ROSIERES AUX SALINES	2 833 habitants
COYVILLER	154 habitants	SAFFAIS	109 habitants
CREVIC	953 habitants	ST NICOLAS DE PORT	7 364 habitants
DOMBASLE SUR MEURTHE	9 633 habitants	SOMMERVILLER	992 habitants
FERRIERES	327 habitants	TONNOY	658 habitants
HUDIVILLER	331 habitants	VARANGEVILLE	3 578 habitants
LUPCOURT	421 habitants	VILLE-EN-VERMOIS	592 habitants

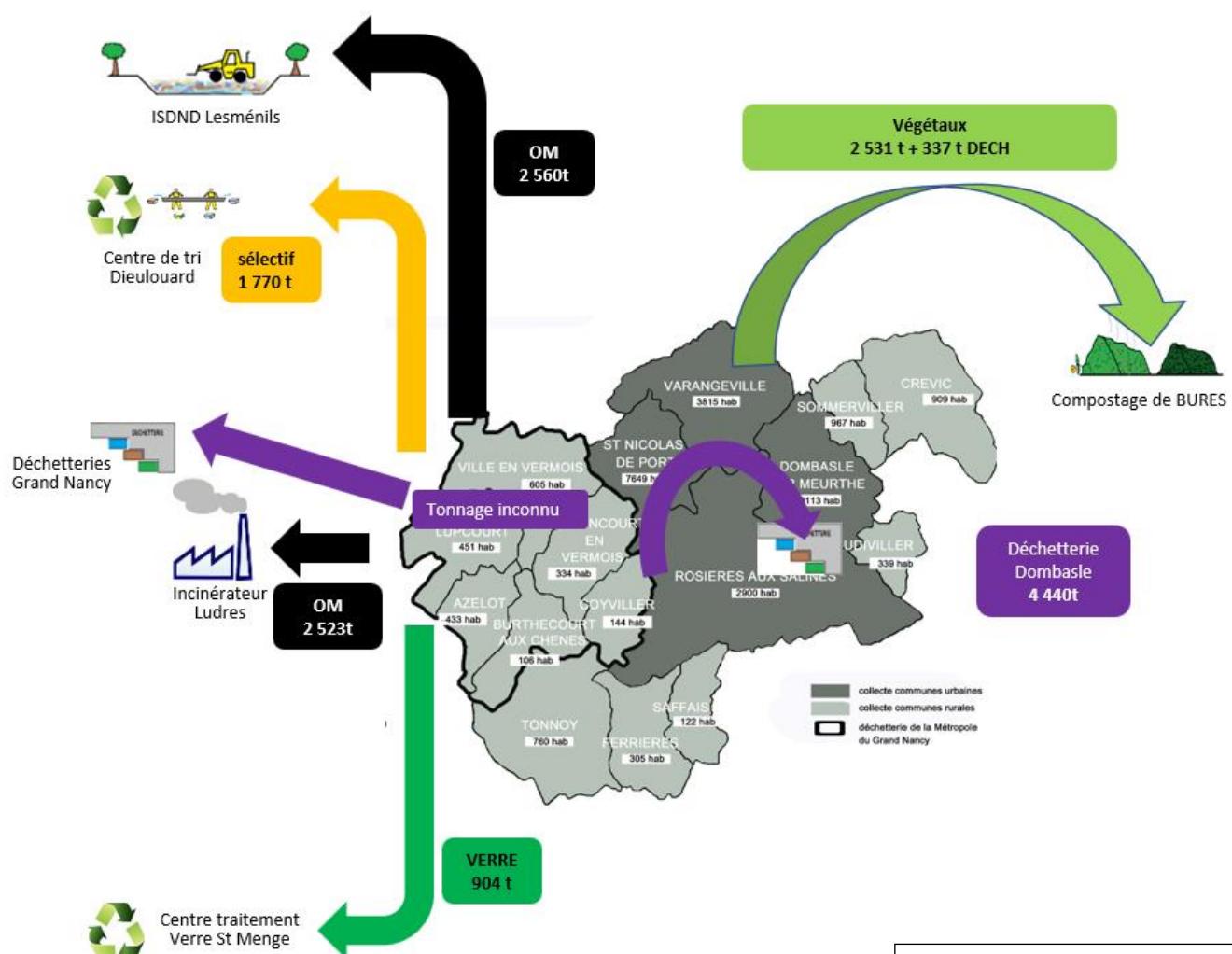
Le territoire est considéré comme une zone d'habitat mixte à dominante urbaine.



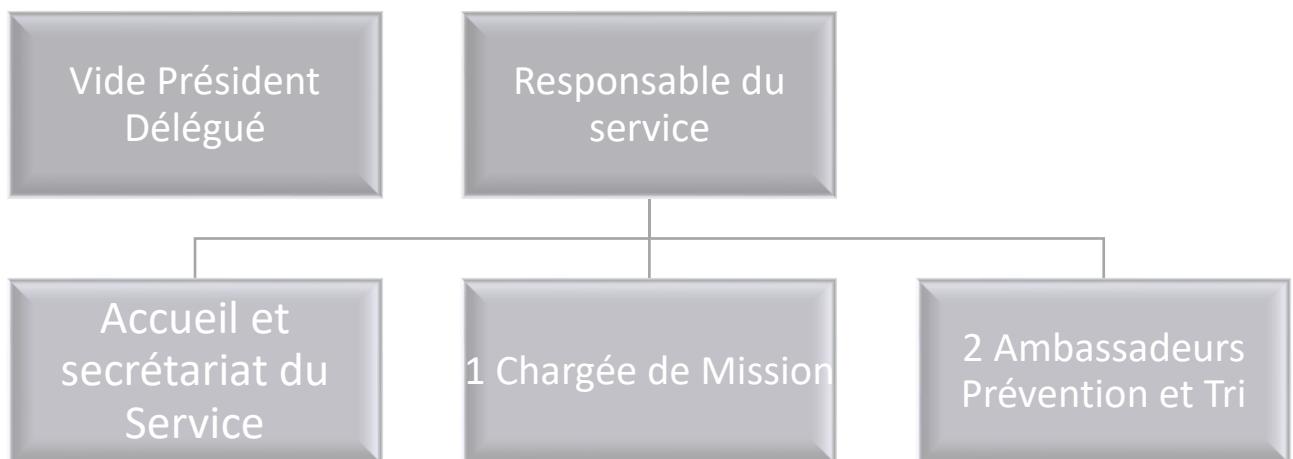
### 1.1.2. Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement

Flux	Précollecte	Collecte	Traitement
OMR	Bacs roulants pucés et sacs	Porte-à-porte en prestation (COVED)	Incineration à Ludres (VEOLIA) ou transfert pour enfouissement à Lesménils (SUEZ)
Multimatériaux	Bacs roulants pucés et sacs transparents	Porte-à-porte en prestation (COVED)	Centre de tri de Dieulouard (PAPREC) Filières de recyclage
Verre	Conteneurs d'apport volontaire	Apport volontaire en prestation (MINERIS)	Verrerie (OI Manufacturing)
Déchets végétaux	En bennes	Apport volontaire en prestation (SUEZ)	Plateformes de compostage (LORCOMPOST à Bures)
Encombrants Service PAYANT	En vrac	Sur Rendez vous (COVED)	Dépôts en déchetterie
Encombrants au sens large	1 déchetterie + accès aux déchetteries du Grand Nancy	Gardiennage et évacuations en prestations	Filières spécifiques selon les flux

+ Collecte des textiles en bornes d'apport volontaire par ECOTEXTILES



### 1.1.3. Le service Déchets Ménagers de la Communauté de Communes



#### ↳ Commissions Environnement et Transition Energétique relatives au service des déchets ménagers et assimilés.

- 31 janvier 2024 : Convention EcoDDS  
nouvelle stratégie du service déchets  
marchés publics, avenants  
APD deuxième déchetterie
- 10 juin 2024 : rapport annuel 2024  
Evolution des ratios à la suite du démarrage de la stratégie déchets  
Réflexion sur la déchetterie  
Suivi deuxième déchetterie  
Point sur la distribution par la société SULO  
et reprise de l'enquête des collectifs en interne  
Exonération de la TEOM
- 12 novembre 2024 : Résultat de la stratégie déchets  
Modifications des règlements Broyeurs et Composteurs  
Modification du règlement de collecte pour l'adapter à la tarification incitative  
Proposition du règlement de redevance spéciale

Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

### 1.1.5. Prestataires intervenants

	Ordures ménagères	Tri sélectif hors verre	Verre	Déchets végétaux	Objets encombrants	Textiles
Contenant	SULO	Bac : SULO Sacs : PTL	PLAST'UP MINERIS Pté	SUEZ R&V	-	ECOTEXTILE
Collecte	COVED	COVED	MINERIS	SUEZ R&V	COVED	ECOTEXTILE
Traitement	SUEZ R&V VEOLIA	PAPREC	MINERIS	SUEZ R&V et plateforme de compostage	SUEZ R&V	ECOTEXTILE
Eco-Organismes présents	CITEO *	CITEO *	CITEO *		OCAD3E ECOMAISON COREPILE ECODDS	REFASHION**
Type de recettes perçues	Contribution par rapport à la part d'incinération des ordures ménagères valorisées énergétiquement	Soutien pour la valorisation des plastiques, briques, acier, aluminium et fibreux (papier/Cartons)	Soutien pour la valorisation du verre	X	Soutien en déchetterie : - OCAD3E sur les tonnages de DEEE - ECOMAISON selon les tonnages bois ferrailles et divers - COREPILE pour les piles - ECODDS pour les DDS	Soutien à la communication uniquement
Rachat matériaux	X	SUEZ (Aluminium, plastiques, briques alimentaires) PAPREC (Acier, Cartons) REVIPAC (briques alimentaires)	OI France (verre)	X	X	X

\*CITEO : Le 27 juin 2017, EcoEmballages (éco-organisme pour le soutien des emballages issus de la collecte sélective) et EcoFolio (éco-organisme pour le soutien des papiers graphiques collectés) ont fusionné avec création d'un éco-organisme unique pour les 2 depuis septembre 2017 : CITEO.

\*\*RE-FASHION : nouveau nom d'Eco-TLC.

Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

# Partie 1 > Les indicateurs techniques

## Chapitre 1.2 – La prévention

### 1.2.1. Définition de la prévention

Dans la délibération n°83/2016 du 1<sup>er</sup> décembre 2016, les élus communautaires ont validé la réalisation d'un plan de prévention avec suivi par la commission proximité et d'agents de la Communauté de Communes.

Ce plan a été suivi par la Commission Environnement et Transition Energétique jusqu'à la mise en place de la tarification incitative. Il convient désormais de le renouveler.

La prévention, c'est... « l'ensemble des actions situées avant l'abandon ou la prise en charge par la collectivité qui permettent de réduire les quantités et/ou la nocivité des déchets »

#### la prévention repose sur le choix et l'adhésion

Différence essentielle avec le service public de collecte et de traitement des déchets: ici les citoyens sont acteurs plutôt qu'usagers.

« On a tous 2 poubelles... on ne sera pas tous tenus de composter, mettre Stop Pub, boire l'eau du robinet ou d'utiliser des couches lavables... »



C'est notamment cela qui fonde la notion de « potentiel de réduction », donc la fixation des objectifs de chaque action.

Cela permet de réfuter / relativiser des visions sociales et économiques catastrophistes (suppression d'emplois, de secteurs économiques...)

→ donc de rassurer !

#### La PREVENTION, une priorité officielle

Dès la Loi de 1992, confirmée au Grenelle de l'Environnement, inscrite à l'article L 541-1 du Code de l'Environnement en traduction de la Directive européenne de 2008

- 1<sup>e</sup> En priorité, prévenir et réduire la production et la nocivité des déchets  
2<sup>e</sup> Mettre en œuvre une hiérarchie des modes de traitement des déchets consistant à privilégier, dans l'ordre :  
b) Le recyclage;  
c) Toute autre valorisation, notamment la valorisation énergétique;  
d) L'élimination.

La prévention des déchets comporte 2 volets

Prévention qualitative : éviter ou réduire la nocivité



Prévention quantitative : éviter ou réduire le déchet



- La réduction à la source : C'est encourager la conception et la mise sur le marché de produits et services minimisant au maximum la production de déchets aussi bien d'un point de vue qualitatif que quantitatif.
- L'évitement à la (ou de la) consommation : C'est stimuler une consommation durable et responsable des produits et services.
- L'évitement à l'abandon : C'est encourager la mise en place de circuits alternatifs de réutilisation et de réemploi.

## 1.2.2. Contexte réglementaire

*par ordre chronologique*

### **1.2.2.1. Textes relatifs aux déchets (de 1975 à 2010)**

<b>Loi du 15 juillet 1975 du Code de l'Environnement</b>	<b>Loi du 13 juillet 1992</b>
<ol style="list-style-type: none"><li>1. Premier texte relatif aux déchets qui confie aux communes et aux groupements de communes la charge de l'élimination des déchets ménagers.</li><li>2. Définition du déchet, par le critère « d'abandon », ce qui permet de mieux saisir où se situe la prévention : en amont de cet abandon, du concevoir jusqu'au jeter.</li><li>3. Application du principe « pollueur – payeur ».</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Nouvelle gestion des déchets ménagers pour renforcer celle de la loi de 1975.</li><li>2. Actualisation des objectifs.</li><li>3. Mise en place de priorités notamment concernant la réduction des quantités de déchets et de leur nocivité.</li></ol>

### **Directive cadre 2008/98/CE du 19 novembre 2008 relative aux déchets**

Reprise et complément de quelques grands principes de la politique de gestion des déchets, avec :

1. La responsabilité élargie du producteur.
2. La priorité à accorder à la prévention et au réemploi dans la hiérarchie des modes de gestion.
3. La demande faite aux états membres de produire des plans territoriaux de prévention.

<b>Loi Grenelle n° 2009-967 du 03 août 2009</b>	<b>dite « Grenelle I »</b>
Mesures et objectifs nationaux de la loi Grenelle I (article 41) : <ol style="list-style-type: none"><li>1. Réduction des quantités de déchets incinérés ou stockés de 15 % d'ici 2012 afin de préserver les ressources et prévenir les pollutions.</li><li>2. Réduction de la production d'ordures ménagères et assimilées de 7 % par habitant sur 5 ans.</li><li>3. Augmentation du recyclage matière et organique afin d'orienter vers ces filières un taux de 35 % en 2012 et 45 % en 2015 de déchets ménagers et assimilés, contre 24 % en 2004, ce taux étant porté à 75 % dès 2012 pour les déchets d'emballages ménagers et les déchets des entreprises, hors bâtiments et travaux publics, agriculture, industries agro-alimentaires et activités spécifiques.</li></ol>	Mise en place d'un dispositif complet afin d'atteindre les objectifs : <ol style="list-style-type: none"><li>1. Instauration d'une tarification incitative : la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) devront intégrer une part incitative dans un délai de 5 ans.</li><li>2. Mise en place de filières spécifiques pour certains types de déchets (DASRI, déchets dangereux des ménages, encombrants issus de l'ameublement et du bricolage...).</li><li>3. Mise en place de la Taxe Générale des Activités Polluantes sur les incinérateurs et son relèvement progressif sur ceux-ci comme sur les installations de stockage.</li><li>4. Affectation prioritaire du produit supplémentaire de cette taxe pour le soutien au développement de Plans territoriaux de prévention et de Programmes Locaux de Prévention.</li></ol> <p>5. Et autres...</p>

Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

## Loi n°2010-788 du 12 Juillet 2010 dite « Grenelle II »

1. Engagement national pour l'environnement, dit « Grenelle II » avec plusieurs articles relatifs aux déchets.
2. Obligation pour les plans départementaux de fixer des objectifs de prévention quantitative et qualitative.
3. Définition d'un programme local de prévention des déchets et assimilés indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre pour les collectivités territoriales au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### 1.2.2.2. Plans nationaux de prévention de la production des déchets (2004-2020)

#### Plan national de prévention de la production des déchets 2004

Le premier plan national de prévention de la production de déchets a été présenté en France le 11 février 2004 et fixe comme objectif de parvenir à une stabilisation de la production de déchets à l'horizon 2008 :

- ✓ Mobiliser les acteurs : condition indispensable à la réussite d'une action de sensibilisation
- ✓ Agir dans la durée : la modification de comportement des consommateurs demande du temps. Pour permettre cette évolution des mœurs, le plan définit les actions entreprises par le gouvernement pour :
  - Le développement de la consommation responsable et de l'éco-conception des produits.
  - L'implication des entreprises.
  - La mise en place de la politique d'exemplarité des services de l'Etat.
  - Assurer le suivi des actions.

#### Le plan d'actions déchets 2009-2012

Le plan d'actions déchets 2009-2012 requiert des actions volontaristes et complémentaires : il s'appuie sur un ensemble de mesures législatives, fiscales, incitatives, réglementaires et contractuelles ainsi que sur l'approfondissement des connaissances techniques et économiques des problématiques.

7 actions en matière de prévention des déchets ont été prévues dans le plan d'actions déchets 2009-2012 :

- ✓ Promouvoir la prévention dans les activités des BTP (Bâtiment et Travaux Publics) via des fiches d'exemples et de recommandations.
- ✓ Réfléchir à un instrument économique affecté pour favoriser la prévention et le recyclage des déchets du BTP.
- ✓ Mettre en place des plans et programmes locaux de prévention.
- ✓ Mesurer et diffuser l'effet de gestes de prévention au travers d'opérations « foyers témoins ».
- ✓ Lutter contre le gaspillage alimentaire.
- ✓ Inciter financièrement les entreprises pour réduire les quantités ou la nocivité des déchets produits.
- ✓ Soutenir les maîtres d'ouvrage de la construction pour réduire les quantités ou la nocivité des déchets produits (aides financières et logistiques).

#### Plan national de soutien au compostage domestique (2006)

Elaboré par l'ADEME en 2006, le plan national de soutien au compostage domestique vise, chaque année, la distribution de 100 000 composteurs en France.

Cet objectif s'inscrit dans la politique de réduction de la quantité de déchets incinérés et/ou enfouis (passage de 360 kg/an à 250 kg/an dans un délai de cinq ans puis 200 kg/an dans un délai de dix ans).

Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

Le Plan National de Prévention des Déchets	2014-2020
<p>Le plan comporte 3 grandes parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Bilan des actions de prévention menées précédemment.</li> <li>✓ Orientations et objectifs pour la période 2014-2020.</li> <li>✓ Mise en œuvre, suivi et évaluation des mesures retenues.</li> </ul> <p>Il mentionne que l'objectif de réduction de 7% des Ordures Ménagères Assimilés (OMA) entre 2008 et 2013 a été quasiment atteint dès 2011 est néanmoins nuancée par deux constats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Cette réduction est corrélée étroitement à la croissance économique de la France,</li> <li>✓ L'augmentation de la production des déchets occasionnels (principalement collectés en déchetteries) a compensé la baisse des ordures ménagères et assimilées.</li> </ul>	<p>Ainsi, le plan de prévention des déchets 2014-2020 se donne comme ambition de rompre progressivement le lien entre la croissance économique et la production de déchets. D'autre part, l'objectif de réduction ne portera plus uniquement sur les Ordures Ménagères Assimilées (OMA) et prévoit la réduction de 7% de la quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) produite par habitant entre 2010 et 2020.</p> <p>Concernant les Déchets d'Activité Economique (DAE), il a été fixé comme objectif la stabilisation de leur quantité produite d'ici 2020 (sachant que la croissance économique est estimée entre 9% et 14% entre 2014 et 2020).</p> <p>Ont été identifiés les flux à fort enjeu environnemental. Les flux classés en priorité 1 sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La matière organique – volet gaspillage alimentaire.</li> <li>✓ Les produits chimiques.</li> <li>✓ Les piles et accumulateurs.</li> <li>✓ Les équipements électriques et électroniques (EEE).</li> <li>✓ Le mobilier.</li> <li>✓ Le papier graphique.</li> <li>✓ Les emballages industriels.</li> </ul>

Décret n°2015-662 du 10 juin 2015	
<p>Les collectivités (qui en ont la compétence) ont obligation réglementaire de réaliser un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.</p> <p>Ce décret modifie le Code de l'Environnement pour préciser le contenu et les modalités d'élaboration de ces programmes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le Plan Local de Prévention (PLP) est élaboré par la collectivité territoriale (Art.R.541-41-20)</li> <li>✓ Une commission consultative d'élaboration et de suivi du PLP est constituée par la collectivité territoriale.... Elle définit son programme de travail, son mode de fonctionnement et des modalités de concertation avec les acteurs concernés. (art.R541-41-22)</li> <li>✓ Définition du contenu du PLP (art. R541-41-23)</li> </ul>	<p>Un programme local de prévention des déchets comporte notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Un état des lieux (recensement des acteurs concernés, identification du type et de la quantité des déchets des acteurs, mesures menées en faveur de la prévention, évolutions prévisibles en l'absence de nouvelles mesures)</li> <li>✓ Les objectifs de la réduction des déchets</li> <li>✓ Les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs</li> </ul> <p>Ensuite, il convient de faire un bilan annuel du Plan Local de Prévention</p>

Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

### 1.2.2.3. Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, promulguée le 17 aout 2015.

#### **Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, promulguée le 17 aout 2015**

Outre l'intégration d'une définition de l'économie circulaire au code de l'environnement, le titre IV du projet de loi de transition énergétique vient préciser différents points de la politique des déchets.

##### Volet Energie, Air et Climat

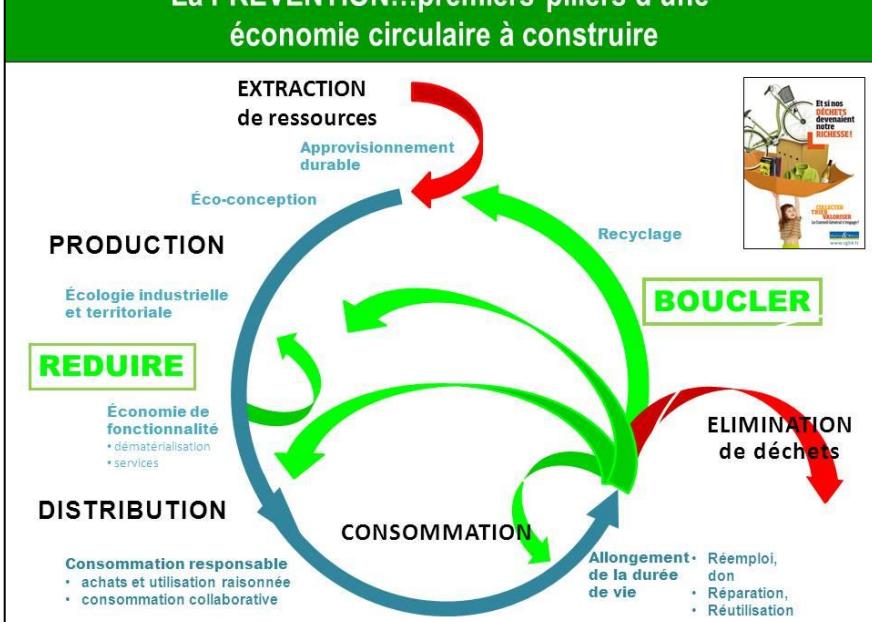
###### ↳ Les objectifs :

- ✓ réduire de 10 % la quantité de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020,
- ✓ réduire de 50 % les quantités de déchets admis en décharge d'ici 2025,
- ✓ valoriser 70 % des déchets du Bâtiment et Travaux Publics à l'horizon 2020,
- ✓ valoriser 55 % des déchets non dangereux en 2020 et à 60 % en 2025,
- ✓ réduire de 50 % à l'horizon 2025 les quantités de déchets mis en décharge.

###### ↳ Les actions phares :

- ✓ Interdiction de la mise à disposition des sacs plastiques à usage unique.
- ✓ Création d'un réseau de déchetteries professionnelles du Bâtiment et Travaux Publics d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2017 en instaurant la reprise par les distributeurs de matériaux dans les sites de vente (ou à proximité) à destination des professionnels du Bâtiment et Travaux Publics.
- ✓ Lutte contre le gaspillage alimentaire : l'Etat et ses établissements publics ainsi que les collectivités territoriales doivent mettre en place avant le 1<sup>er</sup> septembre 2016 une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire au sein des services de restauration collective dont ils assurent la gestion.
- ✓ Mise à disposition des particuliers d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets avant 2025.

#### La PREVENTION... premiers piliers d'une économie circulaire à construire



Les objectifs de la loi relative à la transition énergétique constituent le « cap » réglementaire à tenir.

Il peut être complété avec d'autres objectifs propres à la collectivité.

## 1.2.2.4. Loi relative à la lutte contre le gaspillage pour une économie circulaire, promulguée le 10 février 2020

### **Loi AGEC : loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, promulguée le 10 février 2020**

La loi AGEC composée de 130 articles définit des objectifs pour éviter le gaspillage pour une économie circulaire avec 4 grandes priorités :

#### ↳ Les 4 priorités :

- ✓ Sortir du plastique jetable
- ✓ Mieux informer les consommateurs
- ✓ Lutter contre le gaspillage et favoriser le réemploi solidaire
- ✓ Produire plus durable : écoconception en agissant contre l'obsolescence programmée en produisant mieux

#### ↳ Les objectifs :

- ✓ Réduire la quantité des déchets ménagers assimilés
- ✓ Stopper la mise en décharge des déchets non dangereux valorisables
- ✓ Augmenter la valorisation matière
- ✓ Recycler 100% des plastiques
- ✓ Sortir du plastique à usage unique
- ✓ Développer le réemploi
- ✓ Avoir une empreinte écologique neutre

### **Décrets d'application en cours depuis fin 2020**

## 1.2.3. Plan de prévention de la Communauté de Communes – Actions 2024

Dans la délibération n°118/2017 du 14 décembre 2017, les élus communautaires ont adopté le plan local de prévention des déchets après présentation auprès de la commission proximité le 9 novembre 2017.

**Le plan est un programme sur 6 ans qu'il convient désormais de le mettre à jour en y intégrant un bilan du précédent.**

### **THEMATIQUE A : DEVELOPPER UNE COMMUNICATION GLOBALE DE SENSIBILISATION A LA PREVENTION**

#### ➤ Communication générale de la Communauté de Communes via publications et site Internet

La communication relative aux déchets et à la prévention a été faite via :

- Les pages consacrées dans le magazine communautaire Le Mag paru deux fois ;
- Des publications hebdomadaires sur Facebook toute l'année ;
- Une mise à jour régulière du site Internet ;
- La mise à jour et la promotion du portail « Guide du tri » développé par CITEO sous forme d'application pour les usagers ;
- Les publications spécifiques distribuées au porte-à-porte et lors des manifestations (consignes de tri, guide des déchets, guide sur l'achat en vrac et autres documents) ;
- La distribution du calendrier de collecte 2024 à tous les usagers reprenant en marge les informations essentielles du service,
- La mise à jour du guide des déchets distribuée à tous les habitants en même temps que le calendrier 2025.

Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025



**Dacodac pour le vrac ?**

Cela fait un peu moins que je déteste déposer le pain de vrac dans mes courses du quotidien. Et je ne reçois pas l'avis du temps pour le brûler à son pour de nombreuses raisons. Peut-être avec vous les mêmes ? Dans ce petit document, je vous donne quelques astuces pour éviter dans le vrac, si le cœur vous en dit. Consultez donc le menu ci-dessous :

**Arteline**  
Avec plaisir de la part de l'EPH de l'Orne et de l'Orne à l'heure de la transition.

**Annuaire de ressources locales pour contribuer à réduire ses déchets**

Cet annuaire local a pour objectif de faciliter l'accès aux informations pratiques et utiles pour réduire les déchets sur le territoire Sel & Vermois. Version du 12 septembre 2024.

Une initiative Zéro Déchet sur le territoire Sel & Vermois qui n'est pas dans cette liste ?  
Auteur : poste à volonté  
Date de publication : 12/09/2024  
Version : 12/09/2024

## ➤ Communication au porte-à-porte

Lors de la distribution des bacs par le prestataire, un suivi de la collecte des bacs par le prestataire SULO a été effectuée : les personnes signalées par les agents de SULO comme nécessitant une intervention de l'ambassadeur du tri ont été recontactées individuellement en porte-à-porte ou par téléphone, afin de répondre à toute interrogation sur les nouvelles modalités du service déchets.

Cette action s'est poursuivie lors de toutes les sollicitations qui ont suivi pour la finalisation de la mise en place des conteneurs.

De nombreux foyers sensibilisés au porte-à porte, répartis sur toutes les communes.

L'ensemble de ces opérations en porte-à-porte permet également de sensibiliser la population au tri et la réduction des déchets par le dialogue et la distribution de documents.

## ➤ Opération de communication Facebook « 5R, la p'tite astuce du lundi »



Les communications hebdomadaires « 5R, la p'tite astuce du lundi » sur Facebook ont été renouvelées pour une troisième année consécutive (quatre en comptant le relai des défis du Collectif « Ça commence par nous » en 2021).

Le principe est sur la base d'un rendez-vous régulier (« 5R à 5 heures »), adapté au territoire du Sel & Vermois (diffusion d'adresses locales, relai sur des événements, etc.) et avec un contenu renouvelé. Toutes les semaines, une petite astuce pour aider les citoyens à trouver des solutions et les aiguiller vers un comportement éco-responsable ; chaque dernier lundi du mois est consacré à une question fréquente posée par les usagers sur le tri.

Les hashtags #5Rastuces, #5Radresses et #5Rvosquestions, permettant de filtrer et de retrouver facilement toutes les publications sur la page Facebook de la Communauté de Communes, sont restés actifs en dépit d'un changement de fonctionnement de la plateforme.

Les interactions sur le réseau social ont marqué une hausse légère mais régulière.

Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

## ➤ Communication auprès des scolaires

En 2024, les actions en établissements scolaires ont été limitées en raison de la priorité mise sur la communication autour de la nouvelle stratégie du service.

Les animations se sont articulées autour de deux axes :

- le tri et la réduction des déchets, avec un renouvellement partiel des supports (vidéos, documents iconographiques) ;
- le compost.

Au total :

- ✓ 2 interventions en périscolaire à la MAPEJE 25 et 26 mars ;
- ✓ 1 intervention au périscolaire de Sommerviller
- ✓ Environ 40 élèves sensibilisés ;
- ✓ Environ 3 heures d'animations ;
- ✓ Saint Nicolas de Port et Sommerviller.

## ➤ Communication auprès de la population se déplaçant lors des événementiels

Les agents de la Communauté de Communes ont été présents sur les événements suivants :

### 1. L'école des Champions

- ✓ Le mercredi 3 avril à St Nicolas de Port

Les ambassadeurs du tri ont proposé une animation autour sur les textiles.

Plus de 100 enfants sensibilisés sur chaque manifestation.



*L'école des champions Saint Nicolas de Port le 03/04/2024*

## **2. Lors de Dombas l'Vert dans le cadre de la Semaine Verte de Dombasle**

Le service déchets a proposé un stand d'informations sur le service déchets avec documentation, affiches, présentations des nouveaux contenants...



Dombas l'Vert le 15/09/2024

### **3. Animation compostage au Centre de Secours de Dombasle**

- ✓ Le vendredi 7 juin à Dombasle

Au total :

- ✓ Ateliers d'animation autour du compostage ;
  - ✓ 80 enfants sensibilisés



#### ➤ **Promotion via la signalétique des véhicules de collecte**

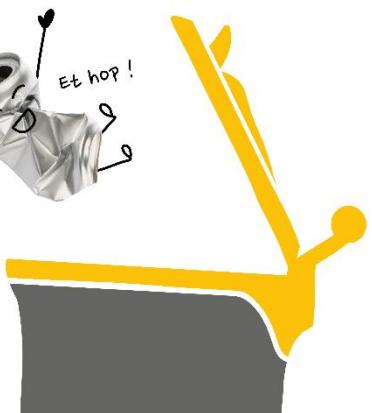
Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

## JE RÉDUIS MES DÉCHETS



Nos équipes engagées pour un avenir durable.

## JE TRIE MES DÉCHETS



Nos équipes engagées pour un avenir durable.

## J'ÉVITE LE SUREMBALLAGE, J'ACHÈTE EN VRAC

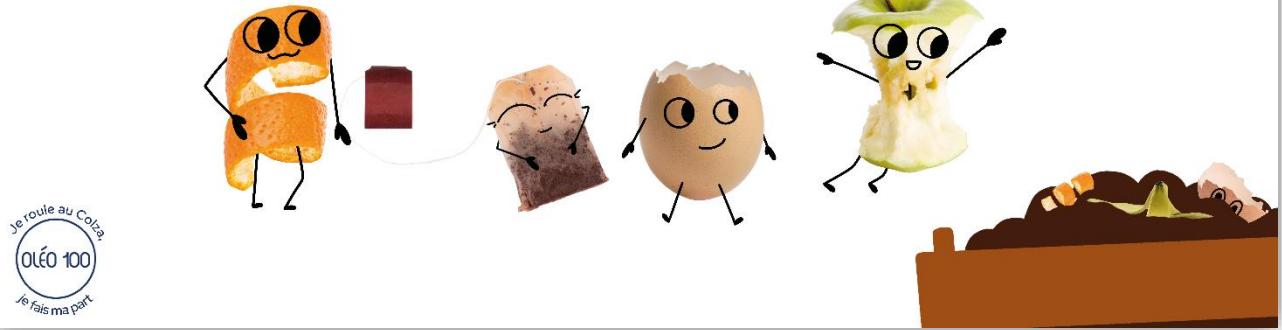


Nos équipes engagées pour un avenir durable.

Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

# JE NE JETTE PAS, JE COMPOSTE

Nos équipes engagées  
pour un avenir durable.



## THÉMATIQUE B : METTRE EN PLACE DES ACTIONS SPÉCIFIQUES

### ➤ Annuaire de ressources locales pour contribuer à réduire ses déchets



Créé en 2021 par les ambassadeurs de la prévention et du tri, l'annuaire a continué à être régulièrement complété et mis à jour.

L'annuaire est mis à disposition en version papier dans les locaux de la Communauté de Communes, en version numérique sur le site Internet, et distribué aux personnes intéressées lors des manifestations ou opérations de porte-à-porte.

Le but est d'aiguiller les citoyens vers des solutions concrètes et de mettre en valeur les nombreuses initiatives déjà existantes sur notre territoire

### ➤ Opération STOP PUB

L'autocollant STOP PUB est fourni à la demande afin de poursuivre l'action auprès des habitants volontaires soucieux de réduire la quantité d'imprimés publicitaires dans leur boîte aux lettres.

Celle-ci a dû s'accompagner d'explications sur le dispositif « OUI PUB » actuellement testé par la Métropole du Grand Nancy, les usagers croyant souvent qu'il s'agit d'un dispositif national.



### ➤ Aide à l'achat de composteur

Par délibération n°14/2020 du 5 mars 2020, il a été décidé d'octroyer une aide à l'installation d'un composteur individuel pour en faciliter la mise en place.

Les modalités d'octroi de l'aide ont évolué en 2024 par délibération n°117/2024 du 12 décembre 2024. Le dispositif reste élargi (lombricomposteurs, bokashis, composteur partagés...)

Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025



## Ces deux propositions de subvention ont été mises en place :

- pour répondre à un besoin de la population désirant s'invertir dans la protection de l'environnement et la réduction des déchets,
- pour montrer la volonté de la Communauté de Communes de suivre la réglementation en matière de biodéchets en mettant les moyens à disposition de ses habitants et en intégrant des systèmes réducteurs des biodéchets (bokashis),
- pour limiter les apports de déchets végétaux aux bennes d'apport volontaire avec impacts environnementaux et financiers.

## THÉMATIQUE C : PROMOTION DU RÉEMPLOI ET DE LA RÉPARATION

### ➤ Développer une communication autour du réemploi

La communication autour du réemploi a été développée de manière transversale à travers les animations et moyens déjà cités, à savoir :

- Plusieurs publications sur Facebook dans le cadre des « p'tites astuces 5R du lundi » (adresses de dépôts-vente, idées cadeaux d'occasion, etc.),
- Rubriques « dons, récupération », « location, prêt », « occasion, seconde main » et « vide-greniers, brocantes » dans l'annuaire de ressources locales pour contribuer à réduire ses déchets,
- Réflexion avec les élèves lors des animations en classe,
- Mise à disposition de guides de l'ADEME lors des différentes animations.

### ➤ Promouvoir un Repair Café

Le Repair Café en Sel & Vermois s'est poursuivi en 2024 sur sa base mensuelle habituelle (hors juillet-août), et en rotation dans les différentes communes.

L'affluence se maintient à un niveau satisfaisant.

Les ambassadeurs de la prévention et du tri sont intervenus sur les Repair Cafés suivants principalement autour de l'accompagnement au changement :

- Vendredi 16 février à Sommerviller
- Vendredi 12 mai à Dombasle
- Vendredi 14 juin à Azelot : atelier fabriquer son déodorant
- Vendredi 11 octobre à St Nicolas de Port : atelier compostage

Sur les 10 Repair Cafés organisés sur l'année 2024, 142 objets (pour un poids total de 458 kg) ont été apportés par les usagers et 58 ont été réparés (soit 40% des objets et 35% du poids total). Ce sont plus de 350 kg qui ont ainsi été détournés des flux d'ordures ménagères.



### ➤ Promouvoir le réemploi à la déchetterie

Cette action est intégrée dans le programme de la deuxième déchetterie dont les marchés de construction ont été notifiés en décembre 2024.

Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

## THÉMATIQUE D : L'ÉCO-EXEMPLARITÉ

### ➤ Développer les actions éco-responsables au niveau de la Communauté de Communes et des communes membres

La Communauté de Communes a concrétisé sa réflexion autour d'une mutualisation des moyens par la délibération n°42-2022 du 23/06/2022.

De plus, au niveau de la Communauté de Communes, des actions ont été menées en interne :

- Suivi du composteur de la CCPSV avec la participation d'un grand nombre du personnel, que ce soit par l'apport de leurs biodéchets personnels ou le tri des biodéchets générés sur place ;
- Intervention d'un ambassadeur du tri lors d'une réunion du service des eaux pour rappeler les consignes à l'occasion de la mise en place d'un nouveau bac de tri dans les espaces techniques ;
- Installation de nouvelles poubelles d'ordures ménagères et tri.



*Le composteur partagé de la CCPSV.*

## THEMATIQUE E : ACTIONS PERMETTANT D'ENRICHIR LA REFLEXION EN FAVEUR DE LA MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION INCITATIVE

### • Création d'une deuxième déchetterie :

- Décembre 2021 : Achat des terrains.
- Mai 2023 : Marché de maîtrise d'œuvre attribué au groupement Concept Infra / Architecture 3J / EODD / Ingénierie B27
- Juin 2023 : validation de l'AVP
- Juin 2023 : diagnostic environnemental par le bureau d'étude Rainette
- Juin – juillet 2023 : étude géotechnique par Cirse environnement
- Fin 2023 : recherche de zones de compensation de la Zone Humide par Rainette
- Fin 2023 : Lancement de marché de travaux phase 1 déchetterie / aire de covoitage attribué à l'entreprise TRB
- Fin 2024 : notification des marchés de la phase 2.

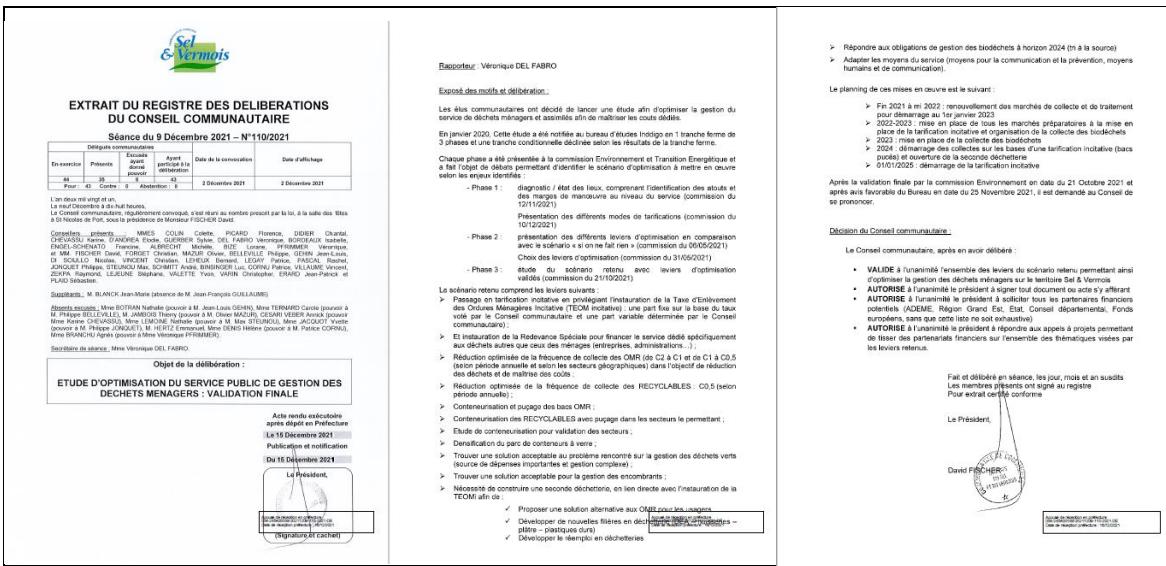
### • La préparation à la tarification incitative :

- Marché 2020/03 pour une étude d'optimisation du service des déchets ménagers en vue de la tarification incitative notifiée en janvier 2020.

Le Conseil Communautaire du 9 décembre 2021 a validé les leviers retenus avec mise en place de la tarification incitative au 1<sup>er</sup> janvier 2025

- 2022 : renouvellement de tous les marchés de prestations, ~~transfert de 1216400 t de déchets collectés,~~  
~~transfert de 1216400 t de déchets collectés,~~  
déchetterie...
- Préparation de tous les marchés liés à la mise en œuvre de la tarification incitative.

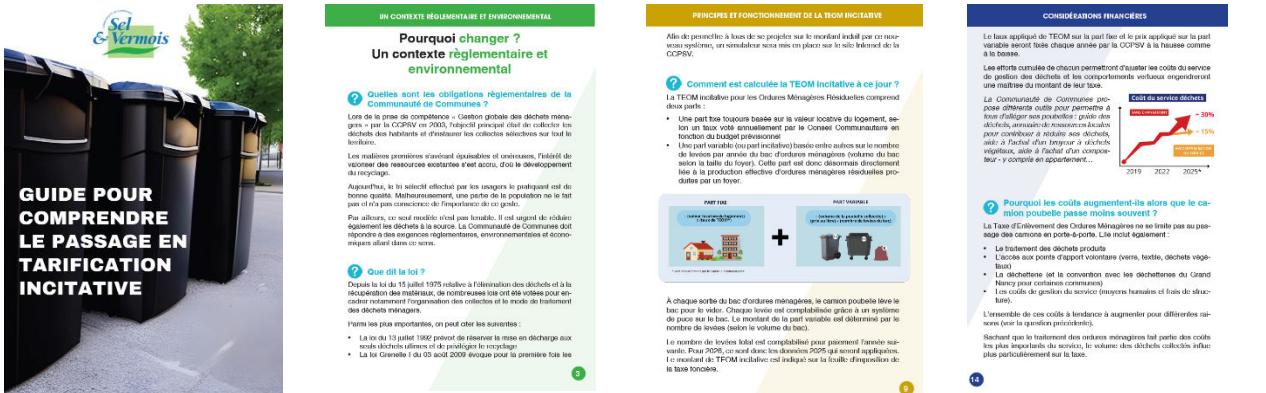
Accusé de réception en préfecture:  
00000000000000000000000000000000  
Date de réception préfecture : 30/06/2025



- Après une déclaration des marchés d'enquête, fourniture et distribution des bacs OMR et tri, le marché a été attribué à Sulo en juillet 2023 avec démarrage des prestations de distribution fin octobre 2023.
- Le marché pour le logiciel de tarification incitative a été attribué à la société TRADIM début novembre 2023.
- La fourniture de conteneurs à verre a été attribué à la société UTPM début novembre 2023.

## ➤ Une communication spécifique relative à la mise en place d'une Tarification Incitative en 2025

Afin d'informer la population sur les nouvelles modalités du service déchets à venir sur la période 2024-2026, des éléments de communication ont été développés et relayé par les agents du service lors des nombreuses sollicitations.



➤ **Des permanences à la demande sur tout le territoire pour expliquer la stratégie et l'évolution du service des déchets ménagers aux habitants**

- Rosières -aux-Salines le 23 janvier
- Coyviller le 30 janvier
- Ville-en-Vermois le 12 février
- Lupcourt le 26 février

Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

## Partie 1 > Les indicateurs techniques

### Chapitre 1.3 – La collecte des déchets au porte-à-porte : organisation

#### 1.3.1. Les ordures ménagères résiduelles

##### 1.3.1.1. La précollecte

D'octobre 2023 à février 2024, de nouveaux bacs pucés ont été distribués par la société SULO à la population selon la dotation suivante :

- 1 bac de 120 litres pour les foyers de 1 à 3 personnes
- 1 bac de 240 litres pour les foyers à partir de 4 personnes

Cette dotation a été adaptée sur demande en fonction des contraintes du foyer (petit producteur, gros producteur comme assistantes maternelles, incontinence...).



	Administration	Commerce	Immeuble	Particulier	Total
<i>Nombre total de fiches ouvertes (Adresses touchées)</i>	134	967	144	12 620	<b>13 865</b>
<i>Nombre d'adresses foyers correspondant</i>	134	967	2 031	12 620	<b>15 752</b>
<i>Nombre d'adresses livrées</i>	112	341	61	9 946	<b>10 460</b>
<i>Dont Nombre total de producteurs enquêtés et livrés 2 flux</i>	97	301	57	9 827	<b>10 282</b>
<i>Dont Nombre total de producteurs enquêtés et livrés 1 flux</i>	15	40	4	119	<b>178</b>
<i>Nb d'adresses restant à doter</i>	22	626	83	2 674	<b>3 405</b>
<i>Pourcentage d'adresses distribuées</i>	84%	35%	42%	79%	<b>75%</b>
<i>Nombre de foyers livrés correspondant</i>	112	341	1 047	9 946	<b>11 446</b>
<i>Pourcentage de foyers distribués</i>	84%	35%	52%	79%	<b>73%</b>

La distribution a été effectuée d'octobre 2023 à février 2024 par la société Sulo. Cette prestation n'a pas donné satisfaction pour les raisons suivantes :

- Aucun conseil sur les quantités de bacs à commander
- Surdotation en bacs en 240 litres pour les communes urbaines avec nécessité d'en racheter et ensuite de faire des échanges
- Déséquilibre du stock de bacs final
- Enquête de l'habitat collectif mal réalisée, trop tardive avec une dotation des collectifs de 52% uniquement
- 75% des foyers livrés seulement
- Enquête en centre-ville non effectuée
- Pas de référence parcellaire entraînant une difficulté de rattacher les foyers physiques aux foyers fiscaux
- Bacs non affectés dans les rues
- Distribution des artisans commerçants aléatoires et mal renseignés

Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

Ceci a entraîné :

- La nécessité d'embaucher une personne avec un véhicule de location pour terminer la prestation
- De nombreux échanges de bac de 240 litres à 120 litres
- Un mécontentement important des artisans commerçants sur dotés ou avec un discours initial en désaccord avec la redevance spéciale
- Des temps de localisations des bacs pour un listing mal rempli.
- A la livraison des fichiers de bases des impôts en 2026, un temps conséquent pour réaffecter les bacs à leur invariant dans la mesure du possible
- En mai 2024, la nécessité de refaire l'enquête des centres villes entraînant un retard considérable de la connaissance de besoin avant le lancement du marché des abris bacs.

Les interventions effectuées en interne par le service sont les suivantes :

- 2234 bacs livrés

Contenant	mar.	avr.	mai	juil.	juil.	aoû.	sep.	oct.	nov.	déc.	Total
120 OMR	1	62	33	115	28	24	197	190	93	65	818
240 CS	1	74	33	121	42	24	175	179	84	62	800
240 OMR	6	20	14	31	23	7	59	51	41	21	274
26 SACS TRI	-	2	2	3	-	-	2	3	9	48	71
360 CART	-	-	4	1	-	-	2	1	-	-	8
360 CS	-	5	3	4	1	1	11	9	7	-	41
360 OMR	-	-	-	-	-	-	2	2	-	-	4
660 CART	-	-	2	-	-	4	3	3	2	1	15
660 CS	-	3	4	5	4	2	39	15	5	6	83
660 OMR	1	8	3	8	5	2	39	30	9	13	118
SAC TRI 60L	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1	2
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>174</b>	<b>98</b>	<b>288</b>	<b>104</b>	<b>64</b>	<b>529</b>	<b>483</b>	<b>250</b>	<b>217</b>	<b>2234</b>

- 100 échanges
- 78 retraits



Afin de répondre à la demande de la population ne pouvant être équipée en bac, la Communauté de Communes s'est dotée en sacs « autorisés » spécifiques avec distribution lors des permanences dans les communes urbaines fin décembre.



#### Marché 2022/014

Titulaire : PTL

Durée 01/01/2023 – 31/12/2026

#### Achat de sacs autorisés

Achat 2024 44 200 sacs

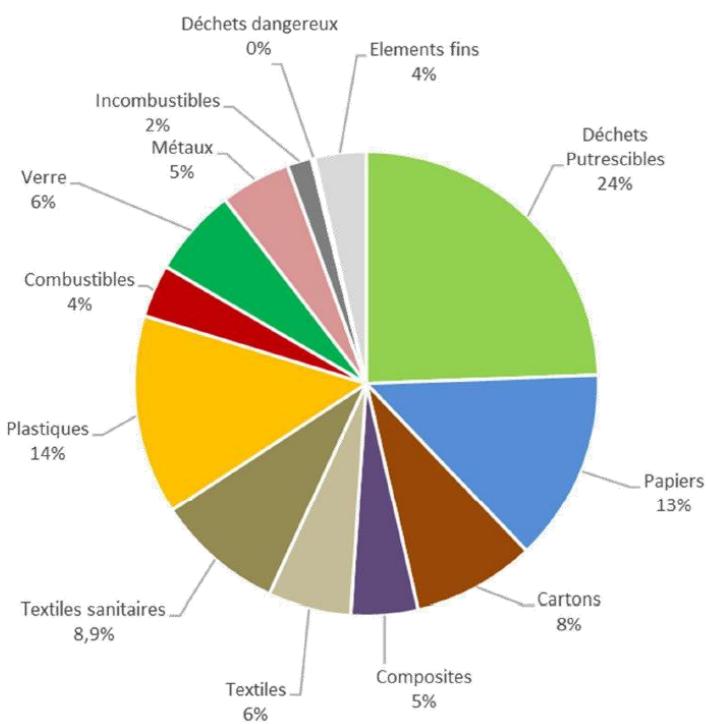
Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

## Composition des ordures ménagères :

En septembre 2020, la société INDDIGO a réalisé une caractérisation des ordures ménagères afin de connaître la composition de celles-ci et détecter les leviers sur lesquels il est nécessaire d'agir (sur la base de 8 échantillons rural/collectifs/pavillonnaire/urbain).

En 2020, les ordures ménagères résiduelles de la Communauté de Communes avaient un fort potentiel de tri puisque 46% des déchets présents faisaient l'objet de consignes de tri, soit 113 kg/hab/an représentant 3.300 tonnes qui pouvaient être triées et valorisées.

Les déchets « détournables » étaient essentiellement les recyclables et le verre, le textile et les cartons.



### 1.3.1.2. La collecte

#### ➤ Fréquence de collecte :

La collecte des ordures ménagères résiduelles a été modifié et est désormais effectuée en porte-à-porte :

- une fois par semaine dans les communes urbaines (avec un passage supplémentaire en hypercentre et collectifs selon secteurs définis),
- une fois par quinzaine dans les communes rurales avec une fréquence d'une fois par semaine sur la période estivale.

Les rattrapages de collecte sont assurés pour toutes les communes en général le jour même des jours fériés.

Le calendrier de collecte a été distribué à l'habitant et est consultable sur le site Internet de la Communauté de Communes [www.cc-seletvermois.fr](http://www.cc-seletvermois.fr).

#### ➤ Prestataire de collecte :

##### Marché 2022/11

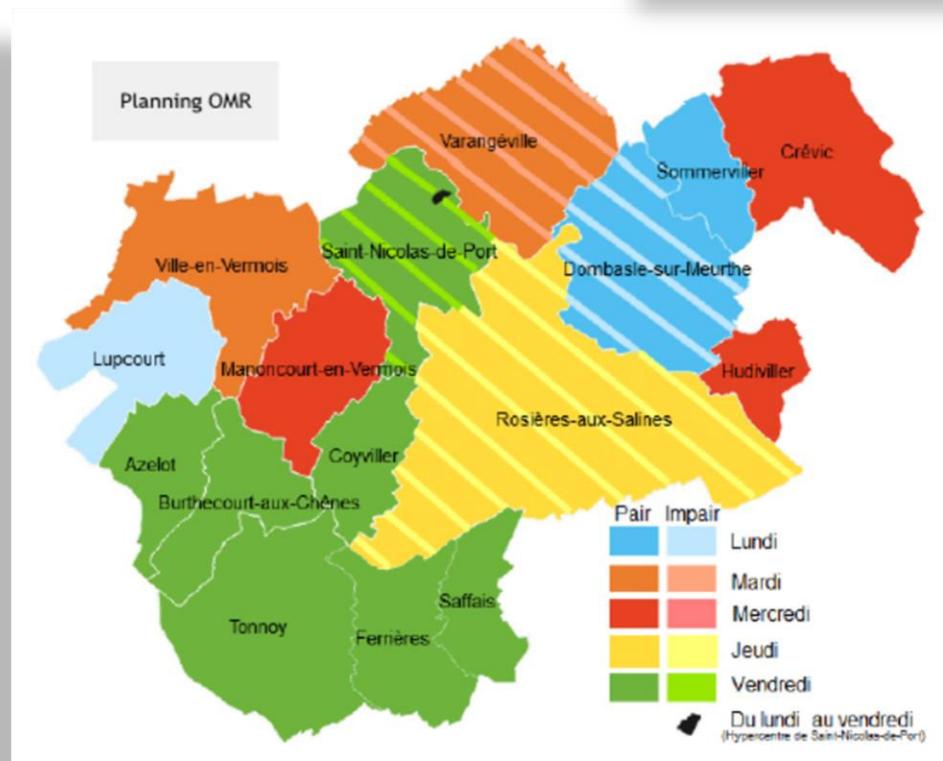
Titulaire : **COVED**

Durée initiale : 01/01/2023 – 31/12/2027

Reconduction maxi : 31/12/2029

Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

Communes	Jours de collecte
Azelot	Vendredi semaine A
Burtheucourt-aux-Chênes	Vendredi semaine A
Coyviller	Vendredi semaine A
Crévic	Mercredi semaine A
Dombasle-sur-Meurthe	Lundi
Sauf cas particulier	Jeudi en ZAC
Ferrières	Vendredi semaine A
Hudiviller	Mercredi semaine A
Lupcourt	Lundi Semaine B
Manoncourt-en-Vermois	Mercredi semaine A
Rosières-aux-Salines	Jeudi
Saffais	Vendredi semaine A
Sommerviller	Lundi semaine A
St Nicolas de Port	Vendredi
Tonnoy	Vendredi semaine A
Varangéville	Mardi
Ville-en-Vermois	Mardi Semaine A



#### ➤ Matériel et équipage (conjoint avec la collecte sélective) :



8 personnes sont affectées sur 4 camions-bennes ordures ménagères et tri sélectif. Les équipages sont composés d'un chauffeur et d'un équipier de collecte (équipier de collecte supplémentaire lors du rattrapage des jours fériés).

Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

**3 BOM 26 tonnes**  
**1 BOM 10 tonnes**

**4 chauffeurs**  
**4 ripeurs**

Les véhicules commandés au démarrage du contrat ont été livrés courant 2023 et en juillet 2024 avec la signalétique indiquée dans le paragraphe prévention. En utilisant l'OLEO100, 32.77 tonnes de CO2eq ont été réduits soit 60% par rapport au gazole.

Il y a eu 1 accident de travail avec arrêt de travail en 2024.

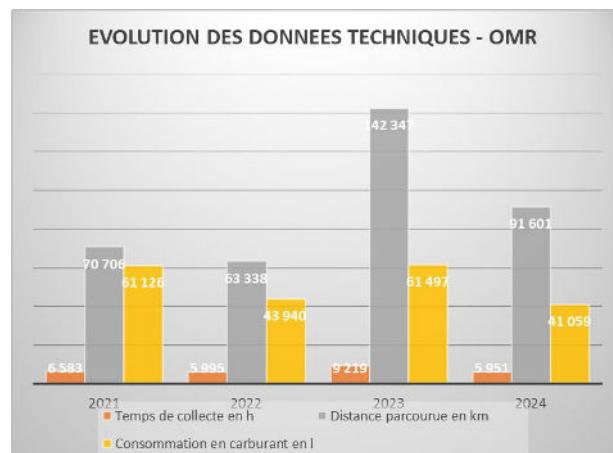
D'un point de vue administratif, l'agence de Custine est composée :

- d'une personne en administration
- d'un responsable d'agence et de deux chefs d'équipes
- d'un directeur du développement du territoire, responsable des relations avec la collectivité



#### ➤ Données techniques :

	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>Temps de collecte en heures</b>	6 355	5 995	9 219	5 951
<b>Distance parcourue en km</b>	70 706	63 338	142 347	91 601
<b>Consommation en carburant en litres</b>	61 126	43 940	61 497	41 059



#### Explication :

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la collecte est effectuée par la société COVED localisée à Custine, soit avec une distance plus importante de trajet pour venir sur notre territoire et aller vider à Ludres.
- Cependant, l'utilisation de l'Oleo 1000 comme carburant permet de réduire les émissions de CO2 de 60% par rapport au gazole.
- L'utilisation d'une bennette de 3.5 tonnes a été supprimé mi-juillet.

#### Points importants 2024 :

Par délibération n° 110/2021 du 9 décembre 2021, le Conseil Communautaire a validé comme suit :

- Modification des fréquences de collecte, pour les OMR une fois par semaine dans les communes urbaines et une fois tous les 15 jours pour les communes rurales
- Equipement de bacs pucés.

**Avoir un volume adapté et une réduction de fréquence a permis aux usagers de mieux réfléchir à la destination des déchets et trier en conséquence.**

Par délibération n°117/2024 du 12 décembre 2024, le Conseil Communautaire a approuvé la modification du règlement de collecte intégrant la mise en place de la tarification incitative.

Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

### 1.3.2. Les objets encombrants

#### 1.3.2.1. La précollecte

La collecte des objets encombrants au porte-à-porte a été maintenue pour favoriser l'élimination des gros objets lorsque l'habitant a des difficultés pour s'en débarrasser.

Par délibération n°110/2022 du 8 décembre 2022, le Conseil Communautaire a validé le maintien de la collecte des encombrants avec les conditions suivantes :

- 135 € par passage ou en cas d'absence non prévenue 48 H à l'avance
- Maximum 6 m<sup>3</sup>
- Pour tous les usagers du service en faisant la demande, à hauteur de 2 passages par an



Comment évacuer autrement ce type de déchets volumineux ?

- donner afin qu'il bénéficie d'une nouvelle vie ;
- faire reprendre par le vendeur en cas d'achat d'un nouvel équipement similaire ;
- déposer en déchetterie (avec possibilité de recyclage).

#### 1.3.2.2. La collecte

##### ➤ Collecte sur demande :

La collecte des objets encombrants est désormais effectuée au porte-à-porte :

- Sur demande,
- Dans les 2 mois suivants la demande.

##### ➤ Prestataire de collecte :

##### **Marché 2022/11**

Titulaire : **COVED**

Durée initiale : 01/01/2023 – 31/12/2027

Reconduction maxi : 31/12/2029

##### ➤ Matériel et équipage :

**1 véhicule**

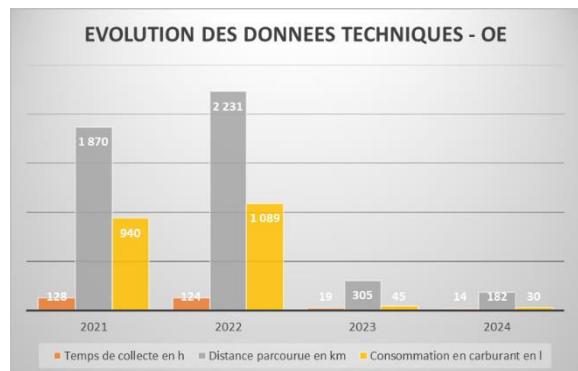
**1 chauffeur**  
**1 agent**



Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

➤ **Données techniques :**

	2021	2022	2023	2024
<b>Temps de collecte en heures</b>	128	124	19	13.5
<b>Distance parcourue en km</b>	1 870	2 231	305	182
<b>Consommation en carburant en litres</b>	940	1 089	45	30



➤ **Etat du nombre d'inscrits :**

2 tournées ont été effectuées en 2024.

Les collectes correspondantes ont été évacuées vers la déchetterie pour les valoriser dès que possible.

### 1.3.3. Les emballages ménagers recyclables hors verre

#### 1.3.3.1. La précollecte

➤ **Fournisseurs des sacs :**

**Marché 2022/014**

Titulaire : **PTL**  
Durée **01/01/2023 – 31/12/2026**



#### Fourniture des sacs de tri sélectif

Distributeurs :

En raison du passage en bacs, seuls les foyers non dotés peuvent continuer à être doté en sacs de manière permanente.

Dotation modifiée :

Il est cependant possible de distribuer quelques sacs pour les foyers sous dotés (communes rurales à fréquence 2 fois par mois)

Achat 2024

- 1 ou 2 rouleaux pour les foyers de 1 et 2 personnes
- 3 rouleaux pour les foyers de 3 personnes et plus

99 840 sacs

**La réflexion menée en 2021 sur la quantité non négligeable de distribution d'un produit consommable et la loi AGEC ont amené les élus à valider la mise en place de bacs de sélectifs dès que l'habitat le permet par délibération n° 110/2021 du 9 décembre 2021. La distribution des bacs est indiquée préalablement partie ordures ménagères. Le bac de tri sélectif majoritairement en 240 litres pour le particulier.**

Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

### 1.3.3.2. La collecte

#### ➤ Nature de la collecte sélective :

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020, les recyclables secs hors verre admis dans la collecte sélective ont été étendus à d'autres emballages plastiques :

## Vont dans le bac de tri TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS

CITEO

- ✓ Emballages vides
- ✓ Séparés les uns des autres
- ✓ En vrac dans le bac, sans sacs



Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

# Ne vont PAS dans le bac de tri

LES OBJETS, LES EMBALLAGES IMBRIQUÉS,  
LES ORDURES MÉNAGÈRES...

## Refus fréquents

Liste non exhaustive



NON VIDÉS



TEXTILES, MAROQUINERIE



ESSUIE-TOUT, MOUCHOIRS



IMBRIQUÉS

Aplatissez vos emballages pour ne pas les imbriquer !



PAPIER PEINT, NAPPES



BOIS



VERRE



DÉCHETS VÉGÉTAUX, NOURRITURE



SACS REMPLIS



Des doutes ?  
Des questions ?

• Consultez  
les sites et application p.15

• Écrivez à  
[ambassadeurdutri@ccletervermois.fr](mailto:ambassadeurdutri@ccletervermois.fr)

Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

## ➤ Fréquence de collecte :

La collecte des emballages ménagers recyclables hors verre est effectuée en porte-à-porte une fois par semaine dans les communes urbaines et une fois tous les 15 jours en communes rurales.

Les rattrapages de collecte sont assurés pour toutes les communes en général le jour férié en dehors de Noël et du 1<sup>er</sup> janvier.

Le planning de rattrapage est indiqué chaque début d'année sur le site Internet de la Communauté de Communes.

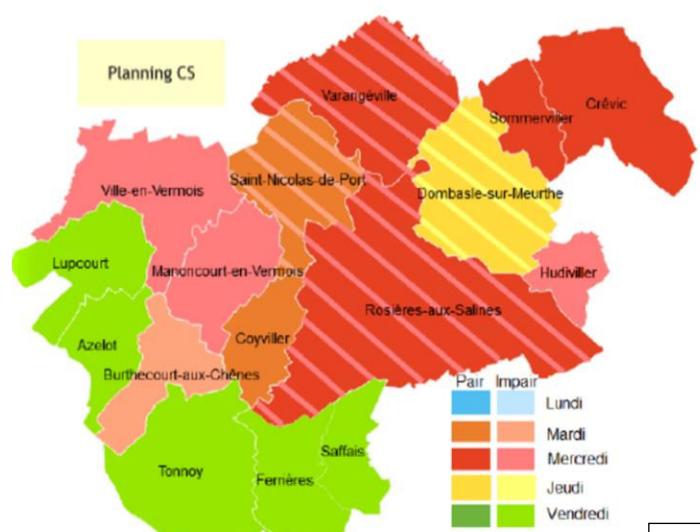
## ➤ Prestataire de collecte :

### Marché 2022/11

Titulaire :	<b>COVED</b>
Durée initiale :	01/01/2023 – 31/12/2027
Reconduction maxi :	31/12/2029

## ➤ Jours de collecte :

Communes	Jours de collecte à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2025
Azelot	Vendredi semaine A
Burtheucourt-aux-Chênes	Mardi semaine B
Coyviller	Mardi semaine A
Crévic	Mercredi Semaine A
Dombasle-sur-Meurthe	Jeudi
Ferrières	Vendredi semaine B
Hudiviller	Mercredi semaine B
Lupcourt	Vendredi semaine B
Manoncourt-en-Vermois	Mercredi semaine B
Rosières-aux-Salines	Mercredi
Saffais	Vendredi semaine B
Sommerviller	Mercredi semaine A
St Nicolas de Port	Mardi
Tonnoy	Vendredi semaine B
Varangéville	Mercredi
Ville-en-Vermois	Mercredi semaine B



Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

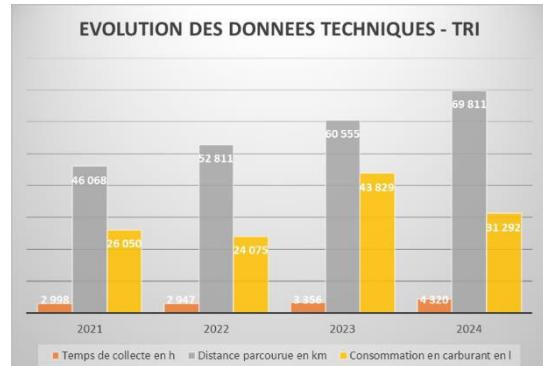
## ➤ Matériel et équipage :

Voir matériel et équipage pour les ordures ménagères résiduelles

Au niveau administratif, la collecte sélective est gérée par l'Agence COVED de Custine.

## ➤ Données techniques :

	2021	2022	2023	2024
Temps de collecte en heures	2 998	2 947	3 356	4 320
Distance parcourue en km	46 068	52 811	60 555	69 811
Consommation en carburant en litres	26 050	24 075	43 829	31 292



## ➤ Explication des augmentations :

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la collecte est effectuée par la société COVED localisée à Custine, soit avec une distance plus importante de trajet pour venir sur notre territoire et aller vider à Ludres.
- Cependant, l'utilisation de l'Oleo 1000 comme carburant permet de réduire les émissions de CO2 de 60% par rapport au gazole.
- L'utilisation d'une micro benne a été supprimée en juillet.

## ➤ Points Importants en 2024 :

Par délibération n° 110/2021 du 9 décembre 2021, le Conseil Communautaire a validé comme suit :

- Modification des fréquences de collecte, pour la collecte sélective une fois tous les 15 jours pour les communes rurales
- Equipement de bacs pucés de 240 litres.

Réduire les fréquences de collecte avec des bacs durables plutôt que des sacs a permis permettre de maîtriser l'augmentation des coûts.

Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

## Partie 1 > Les indicateurs techniques

# Chapitre 1.4 – Les collectes en apport volontaire : organisation

### 1.4.1. La collecte du verre

#### 1.4.1.1. La précollecte



La société PLAST'UP a fourni la majorité des conteneurs cubiques de volume de 4 m<sup>3</sup>, de couleur grise, insonorisés et possédant chacun une ouverture pour les personnes à mobilité réduite.

Le marché a été relancé en conteneur métallique fin 2023 avec notification à la société UTPM.

#### ➤ Fournisseur de conteneurs :

##### Marché 2023/09

Titulaire :	<b>UTPM</b>
Durée initiale :	30/10/2023 – 29/10/2025



La communauté de communes met aussi à disposition des communes un conteneur mobile de 0,5 m<sup>3</sup> pour leurs manifestations : non demandé en 2024.

Les conteneurs subissent de plus de plus d'incivilités et de destruction : retournement, blocage de la pédale en position ouverte, destruction....

Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

## ➤ Emplacements des 98 conteneurs :

Conformément à la nécessité d'installer de nouveaux points de collecte du verre, le parc est désormais de presque 100 conteneurs avec un meilleur équilibre des emplacements quand cela est possible ou un doublement des points les plus usités.

Communes	Emplacement	Communes	Emplacement
Azelot	Entrée du village - terrain de football	Lupcourt	Rue des Marronniers
Burthecourt-aux-Chênes	Chemin dit des Pâquis	Manoncourt-en-Vermois	Rue Buffon déplacé Rue des Déportés
Coyviller	Place	Rosières-aux-Salines	Parking du Haras Avenue des Vosges Rue de l'Agriculture ZAC des Sables
Crévic	Rue de Bénatange Rue Clémenceau Rue Lyautey Parking Rue Gambetta	Saffais	Rue des Mal contents Rue Charles Courtois Place J. Jaurès - Rue du Champy Route de Coyviller
Dombasle-sur-Meurthe	Av de Léomont face à la rue Degas Avenue du Général de Gaulle Av. de Rosières - Parking Caves Gilles Route de Sommerviller – Cimetière Commissariat - rue de Filderstadt Av. des Vosges – Déchetterie Rue de la Chapelle angle rue Mermoz Rue de la Saline angle de la rue Solvay Rue de l'Embanie – Rés. Le Couarail Rue du Colonel Brau Rue du Rûcher Rue Fanny - Parking OPAC Rue Gabriel Péri - Parking du Canal Rue Jeanne d'Arc – HLM Salle polyvalente - rue de Filderstadt Bd des Pyrénées – Stade Avenue de Lunéville - Traiteur JF Noel Rue Louis Majorelle – Serv. Techniques Rue Levassor Rue de Provence Place de la Liberté Rue de Salines / 14 septembre ZAC des Sables	St Nicolas de Port	Route de Rosières Rue des Bergeronnettes Rue Blanc Mur - Salle des sports Rue Georges Remy
Ferrières	En bas de la rue de la Mairie	Sommerviller	Rue des Savelons – Poncelet Tennis Stade
Hudiviller	Déplacement Rue de Rosières	Tonnoy	Rue de la tournelle (étangs) Camping municipal
		Varangéville	Cimetière - Rue Carnot Rue de la Butte Rue Gambetta - Pkg salle de fêtes Rue d'Alsace Rue Gabriel Péri - Pkg La Poste Rue Georges Toussaint – Lavoir Route de Lenoncourt Parking arrière du prieuré Parking avant prieuré
		Ville-en-Vermois	Rue des écoles Clos Cardinal

Les communes urbaines poursuivent leurs réflexions pour déterminer d'autres points d'apport volontaire selon les possibilités.

## ➤ Lavage de conteneurs :

L'entretien extérieur des conteneurs à verre est assuré par les agents de la Communauté de Communes.

Pour éviter le dégagement d'odeur et la prolifération d'insectes, un nettoyage intérieur est assuré annuellement dans le cadre du marché de collecte (juin 2024)

### Marché 2022/12

Titulaire :	<b>MINERIS Propreté sous-traitant MINERIS</b>
Durée initiale :	01/01/2023 – 31/12/2027
Reconduction maxi :	31/12/2029

Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

## ➤ Conteneurs personnalisés: (rappel)

Pour les nouveaux conteneurs, il a été accepté une signalétique particulière des conteneurs pour une mise en avant de notre territoire avec les photos fournies par les communes ou agents communautaires.



Burthecourt-aux-Chênes



Dombasle-sur-Meurthe



Hudiviller



Manoncourt-en-Vermois



Rosières-aux-Salines



Sommerviller



Varangéville



Conteneurs installés en 2024

### 1.4.1.2. La collecte

#### ➤ Fréquence de collecte :

La collecte est effectuée en fonction du taux de remplissage observé à chaque passage.

20 % de vidages supplémentaires par rapport à 2023 soit 1460 vidages de conteneurs ont été effectués en 2024.

#### ➤ Prestataire de collecte :

##### Marché 2022/12

Titulaire :

**MINERIS Propreté sous-traitant  
MINERIS**

Durée initiale :

01/01/2023 – 31/12/2027

Reconduction maxi :

31/12/2029

Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

## ➤ Matériel et équipage :

Les conteneurs d'apport volontaire sont collectés au moyen d'un camion équipé d'une grue hydraulique. Les capacités de chargement des bennes sont de 58 m<sup>3</sup> et 1 chauffeur.

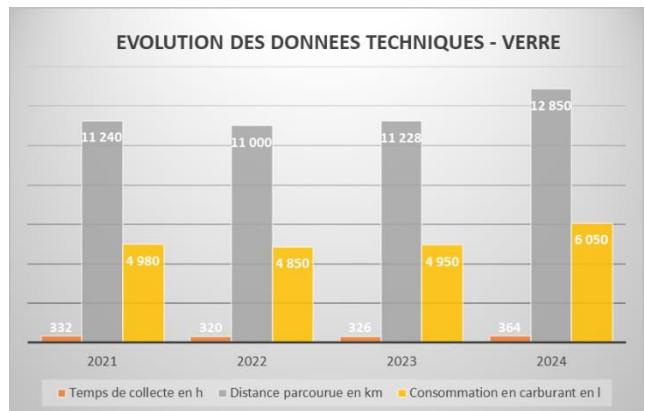


**1 camion benne  
58 m<sup>3</sup>**

**1 chauffeur  
0,16 ETP**

## ➤ Données techniques :

	2021	2022	2023	2024
<b>Temps de collecte en heures</b>	332	320	326	364
<b>Distance parcourue en km</b>	11 240	11 000	11 228	12 850
<b>Consommation en carburant en litres</b>	4 980	4 850	4 950	6 050



## 1.4.2. La collecte des déchets végétaux

### 1.4.2.1. La précollecte



COMMUNES	EMPLACEMENTS
<b>DOMBASLE-SUR-MEURTHE</b>	Déchetterie Avenue des Vosges
<b>FERRIERES</b>	En bas de la rue de la mairie
<b>HUDIVILLER</b>	Rue de Rosières
<b>LUPCOURT</b>	Chemin de Gerbé à côté de la station d'épuration
<b>MANONCOURT-EN-VERMOIS</b>	Près du terrain de foot
<b>ROSIERES-AUX-SALINES</b>	Parking des haras nationaux 2 bennes
<b>ST NICOLAS DE PORT</b>	A l'intersection de la rue des Clairons et des Bergeronnettes - 2 bennes
<b>SAFFAIS</b>	Route de Ferrières
<b>SOMMERVILLER</b>	Rue des savelons 2 bennes
<b>TONNOY</b>	Services techniques de la commune
<b>VARANGEVILLE</b>	Parking du prieuré 2 bennes
<b>VILLE-EN-VERMOIS</b>	Rue de la gare

Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025



### 1.4.2.2. La collecte

#### ➤ Fréquence de collecte :

La collecte est effectuée en fonction du taux de remplissage observé par un agent du prestataire 3 fois par semaine.

COMMUNES	ROTATIONS	TYPE DE BENNE
Ferrières	25	Ouverte 15 m <sup>3</sup>
Hudiviller	49	Ouverte 15 m <sup>3</sup>
Lupcourt	45	Ouverte 10 m <sup>3</sup>
Manoncourt-en-Vermois	41	Ouverte 15 m <sup>3</sup>
Rosières-aux-Salines	186	2 Ouvertes 15 m <sup>3</sup>
Saffais	31	Ouverte 10 m <sup>3</sup>
St Nicolas de Port	186	2 Ouvertes 30 m <sup>3</sup>
Sommerviller	205	2 Ouvertes 10 m <sup>3</sup> et 15 m <sup>3</sup>
Tonnoy	45	Ouverte 15 m <sup>3</sup>
Varangéville	116	2 Ouvertes 15 m <sup>3</sup>
Ville-en-Vermois	44	Ouverte 15 m <sup>3</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>975</b>	
Déchetterie	111	<b>2 Ouvertes 30 m<sup>3</sup></b>

Afin d'éviter les dépôts au sol ainsi que les apports issus des entreprises et de personnes extérieures au territoire, des panneaux ont été installés en décembre 2019 en rappelant les consignes et l'interdiction de tout dépôt illicite facturable.

#### ➤ Prestataire de collecte :

##### Marché 2022/13

<b>Titulaire :</b>	<b>SUEZ RECYCLAGE ET VALORISATION</b>
<b>Durée initiale :</b>	01/01/2023 – 31/12/2027
<b>Reconduction maxi :</b>	31/12/2029

1 camion ampliroll

1 chauffeur

#### ➤ Matériel et équipage :

Les bennes sont collectées au moyen d'un camion ampliroll (1 chauffeur seul).

Les dépôts abusifs et inadaptés aux abords de la benne située à St Nicolas de Port ont conduit à la mise en place d'une benne

Abusif et inapproprié à la hauteur de la benne  
054-245400189-20250626-542025-DÉ  
Date de réception préfecture : 30/06/2025



ouverte de 30 m<sup>3</sup> imposant à un agent municipal de les déposer dans la benne grâce à la tractopelle de la commune.

#### ➤ Données techniques :

Les données sont groupées aux évacuations des bennes de la déchetterie en partie 1.4.5.3. « Exploitation de la déchetterie communautaire ».

### 1.4.3. La collecte des déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI)

Le service est assuré en local par les pharmacies qui peuvent toutes s'inscrire en point de reprise sur le site de l'éco-organisme DASTRI.

### 1.4.4. La collecte des textiles

#### 1.4.4.1. La précollecte

3 types de bornes sont mises en place :

- Les plus courantes : avec un tambour central pour assurer la sécurité.
- A la déchetterie en lieu clos : avec 2 tambours.
- A St Nicolas de Port, des bornes cubiques type mobilier urbain moderne réservées aux villes avec centre-ville historique.



#### ➤ Localisation des bornes :

Communes	Emplacement
Azelot	Entrée du village (terrain de football)
Burtheucourt-aux-Chênes	Chemin dit des Pâquis
Coyviller	Place
Crévic	Rue Lyautey
Dombasle-sur-Meurthe	Av. des Vosges – Déchetterie Rue Fanny – Parking Bd des Pyrénées – Stade Rue Louis Majorelle
Ferrières	En bas de la rue de la Mairie
Hudiviller	Rue de Rosières
Lupcourt	Rue des Marronniers
Manoncourt-en-Vermois	Rue des déportés

Communes	Emplacement
Rosières-aux-Salines	Parking du Haras Avenue des Vosges
St Nicolas de Port	Place J. Jaurès Route de Coyviller Parking Salle des sports Rue de la piscine
Sommerviller	Rue des Savelons
Tonnoy	Rue de la tournelle (étangs)
Varangéville	Rue Gambetta - Pkg salle de fêtes Rue Nelson Mandela
Ville-en-Vermois	Rue des écoles
Dépôt Croix Rouge	3 dépôts

Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

#### 1.4.4.2. La collecte

##### ➤ Fréquence de collecte :

Les fréquences de collecte ont été ajustées sur l'année en fonction du taux de remplissage des bornes allant d'une fois par semaine à une fois par mois.

De plus, il est possible de demander une intervention si le conteneur est plein ou si le tambour est bloqué.

Au regard de quelques récurrences de dépôts, quelques bornes sont désormais collectées 2 à 3 fois par semaine.

##### ➤ Prestataire de collecte :

###### Convention 2017

Titulaire :	<b>ECOTEXTILES</b>
Durée initiale :	01/01/2022 – 31/12/2024
Reconduction maxi :	Annuelle sauf dénonciation

###### Convention 2023 : éco-organisme

Eco-organisme :	<b>Re-Fashion (nouveau nom d'EcoTLC)</b>
Durée :	01/01/2023 – 31/12/2026

##### ➤ Matériel et équipage :

La collecte est effectuée avec un véhicule type fourgonnette et un chauffeur.

**1 camionnette**

**1 chauffeur**

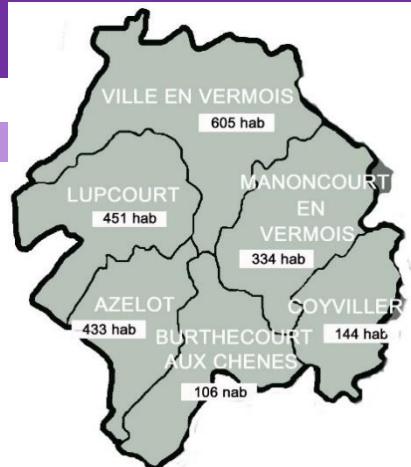


#### 1.4.5. La collecte par apport volontaire en déchetterie

##### 1.4.5.1. Localisation de la déchetterie



La déchetterie communautaire est située avenue des Vosges à Dombasle-sur -Meurthe.



Depuis 2014, la Communauté de Communes a conventionné avec la Métropole du Grand Nancy pour autoriser l'accès au moyen de cartes aux déchetteries des habitants de Azelot, Burthecourt-aux-Chênes, Coyviller, Lupcourt, Manoncourt-en-Vermois et Ville-en-Vermois. Les habitants ne peuvent y déposer les déchets végétaux (service compensé par la mise en place des bennes d'apport volontaire spécifiques « déchets végétaux »).

Accusé de réception en préfecture  
07/06/2025 14:20:25-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

## 1.4.5.2. L'anti-intrusion et le contrôle d'accès

### ➤ Le système anti-intrusion :

La déchetterie communautaire est équipée d'un système anti-intrusion ainsi composé :

- DéTECTEURS d'intrusion
- Vidéosurveillance (dossier renouvelé en 2023).

### ➤ Le contrôle d'accès :

La déchetterie est équipée d'un contrôle d'accès, nécessitant obligatoirement une carte pour entrer dans la déchetterie.



La mise en place du contrôle d'accès permet de déterminer avec plus de précision :

- Le nombre d'entrées,
- La répartition des utilisateurs par commune,
- La fréquentation de la déchetterie selon les jours et les horaires d'ouverture,
- Et la limitation de l'accès à la déchetterie au périmètre de la Communauté de Communes.

### ➤ Formulaires et badges pour contrôle d'accès :

Afin de sensibiliser les usagers de la perte massive des cartes, un tarif de 5 euros est appliqué à toute carte perdue par délibération annuelle.

### Concernant la déchetterie communautaire :

COMMUNE	Badges 2023	Badges 2024	Total fin 2024
Azelot	<b>52</b>	<b>3</b>	<b>55</b>
Burthecourt-aux-Chênes	<b>35</b>		<b>35</b>
Coyviller	<b>43</b>	<b>6</b>	<b>49</b>
Crévic	<b>380</b>	<b>26</b>	<b>406</b>
Dombasle-sur-Meurthe	<b>4 066</b>	<b>220</b>	<b>4 286</b>
Ferrières	<b>140</b>	<b>11</b>	<b>151</b>
Hudiviller	<b>138</b>	<b>6</b>	<b>144</b>
Lupcourt	<b>21</b>	<b>2</b>	<b>23</b>
Manoncourt-en-Vermois	<b>91</b>	<b>4</b>	<b>95</b>
Rosières aux Salines	<b>1 125</b>	<b>79</b>	<b>1 204</b>
Saffais	<b>43</b>	<b>1</b>	<b>44</b>
Sommerviller	<b>398</b>	<b>32</b>	<b>430</b>
St Nicolas de Port	<b>2 411</b>	<b>145</b>	<b>2 556</b>
Tonnay	<b>224</b>	<b>16</b>	<b>240</b>
Varangéville	<b>1 354</b>	<b>62</b>	<b>1 416</b>
Ville-en-Vermois	<b>73</b>	<b>5</b>	<b>78</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10 594 Hors badges perdus</b>	<b>618 demandes</b>	<b>11 212 Hors badges perdus</b>

**FORMULAIRE POUR CARTE D'ACCÈS  
DÉCHETTERIE COMMUNAUTAIRE  
A DOMBASLE-SUR-MEURTHE**

RESERVÉE AUX HABITANTS DU TERRITOIRE

Nouvelle demande     Renouvellement carte perdue \*     Modification adresse

Pour répondre votre carte grise de l'accès à la déchetterie communautaire, merci de remplir ce formulaire et de la transmettre à l'adresse ci-dessous accompagné d'une copie d'un justificatif de domicile (carte d'identité, facture d'électricité, de téléphone, de gaz, d'eau ou titre de logement...). Pour les personnes se rendant directement dans nos locaux, la carte sera fournie sur place.

Zone du Roucy  
à : Rue Louis Morelle  
68260 Dombasle-sur-Meurthe  
Tél : 03 83 45 23 30  
courriel : [carte.d'accès@sel-vermois.fr](mailto:carte.d'accès@sel-vermois.fr)

**\*Présentation de la carte sera obligatoire pour toute demande de renouvellement de la carte et pour toute inscription dans les déchetteries de : Jarny, Manoncourt-en-Vermois, Combermont, St Nicolas de Port, Varangéville, Bonnevoie-d'Amont, Clerc, Ville-en-Vermois, Sommerviller, Hudiviller, Lupcourt, Ville-en-Vermois.**

**Informations personnelles**

Nom :  Prénom :   
Téléphone :

Adresse postale :

Adresse mail :

S vous disposez d'une demande d'un badge collecte des ordures ménagères, merci de nous donner le numéro de celle-ci suivant à l'adresse ci-dessous

Je certifie l'exactitude de mes renseignements et la validité de mes pièces justificatives (copie de la demande d'une carte d'accès en déchetterie, et/ou copie de l'attestation de la CCPPA lors de la modification).

Je m'engage à rendre la carte d'accès en déchetterie lors de mon éventuel déménagement hors territoire.

Fax :  Signature de la demande :

Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

**Concernant les accès aux déchetteries du Grand Nancy :**

	Cartes distribuées avant 2024	Cartes distribuées en 2024	Cartes échangées en 2024	TOTAL Fin 2024
Azelot	168	4	2	170
Burtheucourt-aux-Chênes	51			51
Coyviller	42	1		43
Lupcourt	191	4	2	193
Manoncourt-en-Vermois	126	1		127
Ville-en-Vermois	312			312
<b>TOTAL</b>	<b>890</b>	<b>1</b>		<b>891</b>

### 1.4.5.3. Exploitation de la déchetterie communautaire

➤ Horaires d'ouverture au public :

JOURS	HORAIRES D'ETE Du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre	HORAIRES D'HIVER Du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars
Lundi	13h30-18h15	De 10 h à 16 h 45
Mardi, mercredi, vendredi	De 11h à 18h15	De 10 h à 16 h 45
Samedi	De 10 h à 18 h 15	De 9 h à 17 h 45
Dimanche	De 10 h à 11 h 45	De 10 h à 11 h 45

Fermée les jeudis et jours fériés

➤ Prestataire de collecte :

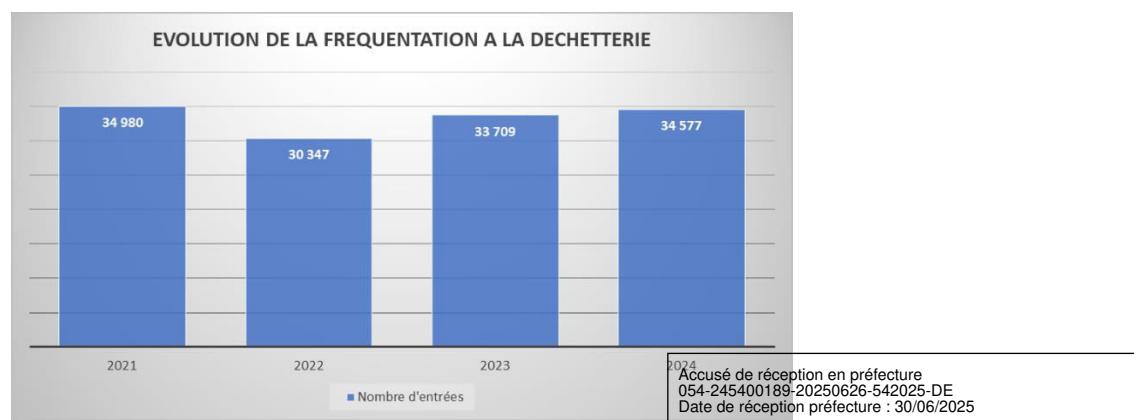
**Marché 2022/13**

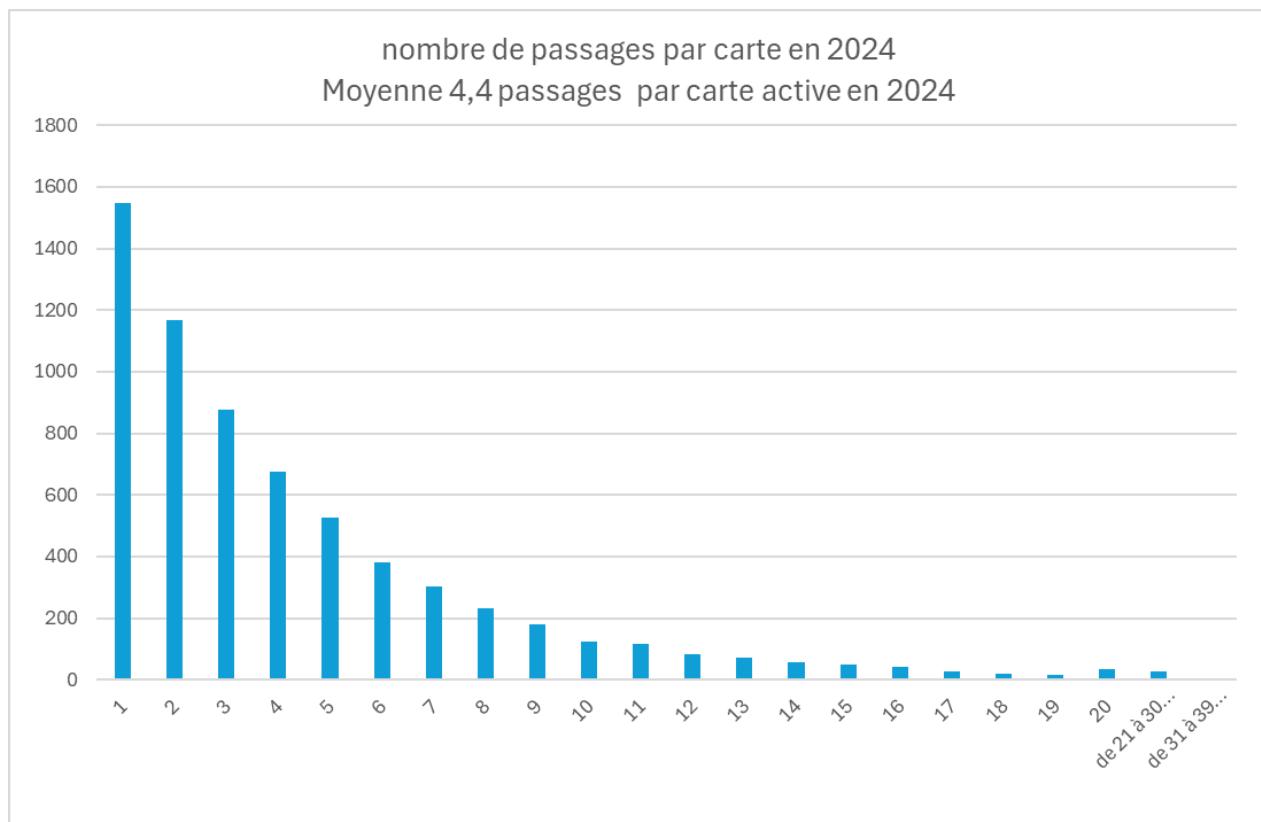
Titulaire :	<b>SUEZ RECYCLAGE ET VALORISATION</b>
Durée initiale :	01/01/2023 – 31/12/2027
Reconduction maxi :	31/12/2029

**En raison de nombreuses réclamations, la décision a été prise de laisser la déchetterie ouverte pendant la pause méridienne en été et revoir les horaires de façon temporaire.**

➤ Fréquentation du public :

Le nombre d'entrées en déchetterie depuis la mise en place du contrôle d'accès stagne : 34 577 entrées.





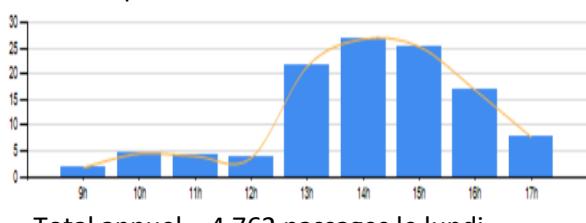
- 4 556 cartes inactives en 2024 sur 6 566 cartes actives
- 90% des foyers qui ont utilisés leur carte en 2023 y sont allés jusqu'à 10 fois.
- 97% des foyers qui ont utilisés leur carte en 2022 y sont allés jusqu'à 15 fois.
- 99% ont suffisamment de passages avec 20 passages par an

#### ➤ Fréquentation moyenne de la déchetterie par jour et par tranche horaire :

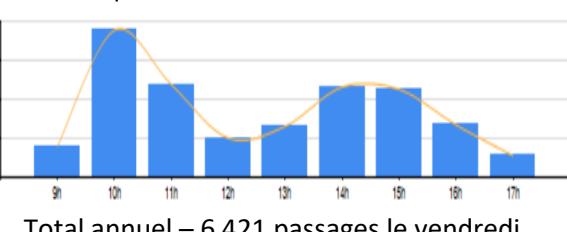
Les tableaux ci-après permettent de visualiser les heures d'affluence.

*Les quelques passages en dehors des heures d'ouverture correspondent à des entrées par les collecteurs possédant une carte « administration ».*

Fréquentation totale LE LUNDI

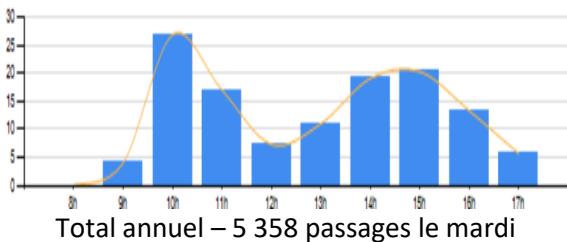


Fréquentation totale LE VENDREDI

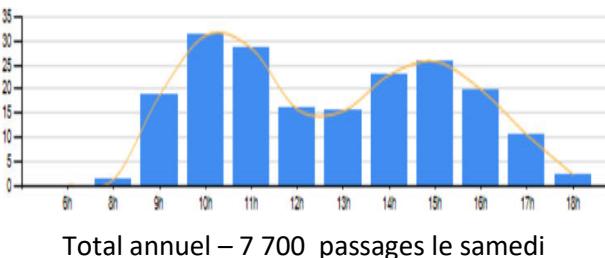


Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

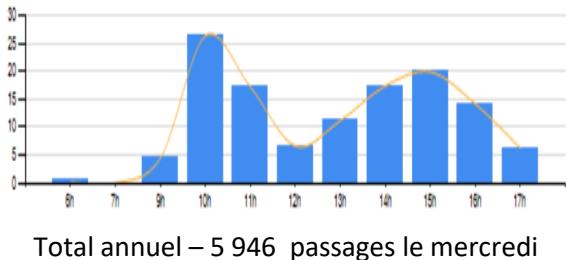
Fréquentation totale LE MARDI



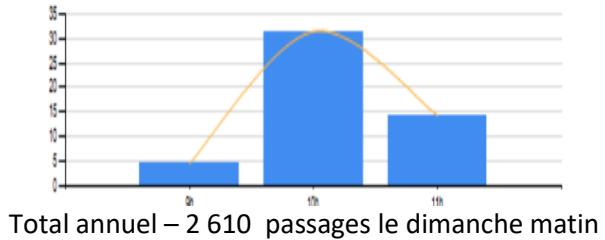
Fréquentation totale LE SAMEDI



Fréquentation totale LE MERCREDI



Fréquentation totale LE DIMANCHE



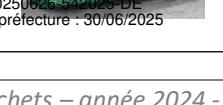
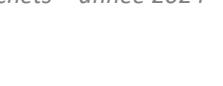
Selon ces graphiques, on constate que :

- la fréquentation de la déchetterie est la plus dense la première heure d'ouverture
- la fréquentation est particulièrement importante les vendredis, samedis et dimanches.
- L'ouverture le temps de midi est utilisée

Lors de la commission du 20 octobre 2022, le règlement intérieur a été modifié, avec de nouveaux horaires pour 2023. Ces évolutions ont été approuvées par le conseil communautaire du 8 décembre 2022. Les horaires ont été appliqués dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023 avec démarrage plus tôt le matin, ouverture en continu et fermeture plus tôt le soir.

#### ➤ Equipement du site

1. Un local pour les gardiens.
2. Conteneurs pour les déchets :

Ferraille	1 benne 30 m <sup>3</sup>	
Déchets verts	1 bennes 30 m <sup>3</sup>	
Bois	2 bennes 30 m <sup>3</sup>	
Cartons	1 benne 30 m <sup>3</sup> fermée	
Divers non recyclables (tout-venant)	2 bennes 30 m <sup>3</sup>	
Gravats, déchets de démolition, déblais, terre dans les limites acceptées par le règlement intérieur	2 bennes 8 m <sup>3</sup>	
Verre d'emballages alimentaires	3 conteneurs aériens 4 m <sup>3</sup>	
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	1 conteneur maritime anti-effraction Aménagement spécifique dont au moins 4 caisses palettes pour le petit électroménager	
Pneus de véhicules légers	1 benne 30 m <sup>3</sup>	

Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-2025026-542025-DIE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

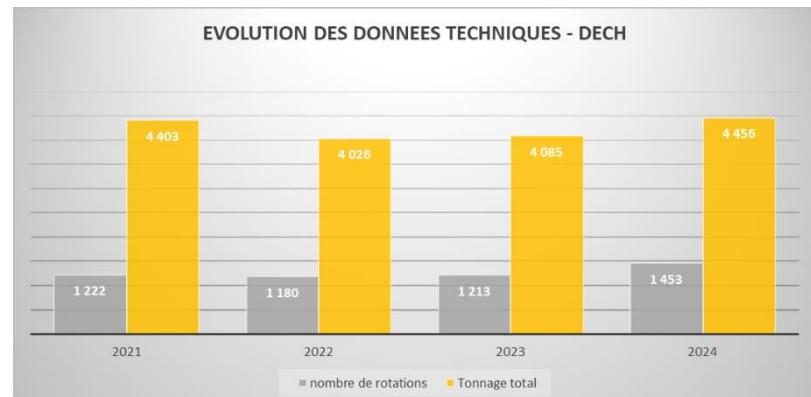
Déchets Ménagers Spéciaux	1 armoire DMS de minimum 20 m <sup>3</sup>
Huiles domestiques	Fûts
Huiles de vidange	1 conteneur aérien
Batteries de véhicules légers	Bac de récupération
Lampes	2 conteneurs ecosystem
Piles	2 fûts de 300 Kg
Polystyrène	Sacs plastiques de 1 m <sup>3</sup>
Textiles	2 bornes



Abris ampoules et néon par ecosystem

#### ➤ Fréquence de collecte :

La fréquence d'évacuation des bennes est adaptée au taux de remplissage mais aussi aux impératifs réglementaires de la circulation des poids lourds ainsi qu'aux horaires d'ouverture des sites de traitement notamment les week-ends et jours fériés.



Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025



#### ➤ Matériel et équipage : déchetterie et déchets végétaux

Deux gardiens interviennent sur la déchetterie.

Un gardien est aussi associé à la collecte des déchets végétaux en effectuant 3 rondes par semaine au niveau des bennes à déchets végétaux en apport volontaire.

Les bennes sont collectées au moyen d'un camion ampliroll (1 chauffeur seul).

##### Equipements de la déchetterie

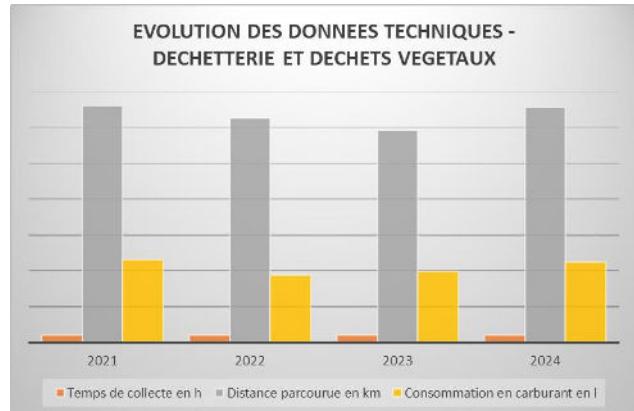
2 camions ampliroll

2 gardiens

2 chauffeurs

#### ➤ Données techniques : déchetterie et déchets végétaux

	2021	2022	2023	2024
<b>Temps de collecte en heures</b>	3 871	3 839	3 740	3 931
<b>Distance parcourue en km</b>	131 928	125 115	118 517	131 268
<b>Consommation en carburant en litres</b>	46 099	37 611	39 440	44 836



Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

# Chapitre 1.5 – Traitement et valorisation

## 1.5.1. Traitement des ordures ménagères et assimilées

### 1.5.1.1. Type de traitement

#### ➤ Evacuation

Une fois collectés, les déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes sont déversés :

- Soit à l'usine d'incinération de Ludres
- Soit au centre de transfert de Ludres II (Arrêté préfectoral n°2011-528 du 6 juillet 2011) pour être ensuite évacués vers le Centre de Stockage des Déchets Ultimes de Lesmenils.



#### ➤ Lieu de traitement

Le prestataire en charge du traitement des ordures ménagères résiduelles expédie les tonnages de la manière suivante sur la durée du marché :

- Environ 50% à l'usine d'incinération de Ludres (Arrêté préfectoral N°2006-505 du 2 juin 2006) en période hivernale,
- Environ 50% au Centre de Stockage des Déchets Ultimes de Lesménils exploité par la société Meurthe-et-Moselle Service (Arrêté préfectoral N°2000-507 du 30 novembre 2000 et arrêté complémentaire n°2009-501 du 30 mars 2009) pendant la fermeture de l'usine d'incinération et en période estivale.

#### ➤ Prestataire de collecte :

#### **Marché 2022/003**

Titulaire :	<b>SUEZ RECYCLAGE ET VALORISATION</b>
Sous-traitant:	<b>ONYX EST groupe VEOLIA PROPRETE</b>
Durée initiale :	01/01/2022 – 31/12/2027
Reconduction maxi :	31/12/2029

#### ➤ Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage entre 2010 et 2024

Tonnage ISDND 2024 x 100 /tonnage ISDND 2010 (7838)

**Indice = 33** (par rapport à 2010)

Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

## ➤ Caractéristique des sites de traitement



### Usine d'incinération de Ludres

- site	Usine d'incinération de Ludres
- arrêté	Arrêté préfectoral N°2006-505 du 2 juin 2006
- accueil maximal	120 000 tonnes par an de déchets
- tonnage C.C.	2 523 tonnes



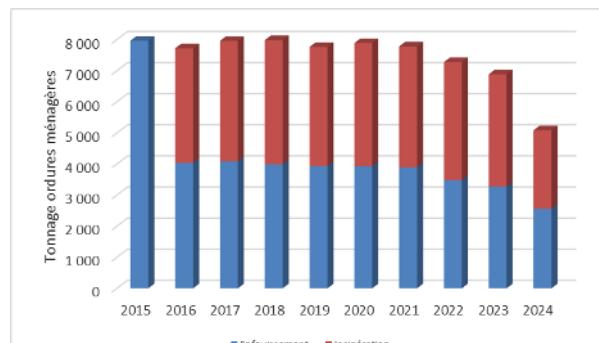
### Centre de traitement de Lesménils

- site	Centre de stockage des déchets ultimes
- arrêté	du 30 novembre 2000 avec complément le 30 mars 2009
- accueil maximal	175 000 tonnes par an de déchets
- tonnage C.C.	2 523 tonnes

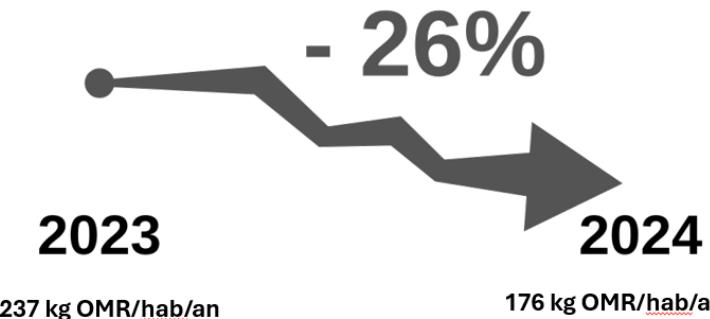


## 1.5.1.2. Tonnage, évolution et répartition

TONNAGE 2024	OMR incinération	OMR enfouissement	TOTAL Ordures Ménagères Résiduelles
janvier	419,18		419,18
février	400,06		400,06
mars	410,84		410,84
<b>1<sup>er</sup> TRIMESTRE</b>	<b>1 230,08</b>	<b>0,00</b>	<b>1 230,08</b>
avril	425,19		425,19
mai	42,14	396,90	439,04
juin		415,22	415,22
<b>2<sup>ème</sup> TRIMESTRE</b>	<b>467,33</b>	<b>812,12</b>	<b>1 279,45</b>
juillet		463,72	463,72
août		436,54	436,54
septembre		428,68	428,68
<b>3<sup>ème</sup> TRIMESTRE</b>	<b>0,00</b>	<b>1 328,94</b>	<b>1 328,94</b>
octobre		419,02	419,02
novembre	392,58		392,58
décembre	433,40		433,40
<b>4<sup>ème</sup> TRIMESTRE</b>	<b>825,98</b>	<b>419,02</b>	<b>1 245,00</b>
<b>TOTAL en tonnes</b>	<b>2 523,39</b>	<b>2 560,08</b>	<b>5 083,47</b>



Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025



Rappel objectif 2025  
180 kg/hab/an

➤ **Evolutions 2024 :**

La communication à partir d'août 2023, la mise en place progressive des bacs à partir de fin octobre 2023 et l'annonce de la tarification incitative entraîne une forte baisse 26% des tonnages OMR.

### 1.5.2. Traitement des encombrants collectés au porte-à-porte

➤ **Lieu de traitement**

L'évacuation des objets encombrants est désormais directement à la déchetterie afin de valoriser au mieux les déchets collectés.  
Ils ne sont plus pesés. Le volume collecté est de 24 m<sup>3</sup>.



Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

### 1.5.3. Tri des emballages ménagers recyclables collectés au porte-à-porte

#### 1.5.3.1. Type de traitement

##### ➤ Nature des traitements et des valorisations réalisés :

Les emballages collectés au porte-à-porte sont évacués vers un centre de tri pour séparation des différents matériaux et revente des déchets en tant que matières premières.



##### ➤ Lieu de traitement

Le résultat de la collecte sélective est orienté vers le centre de tri PAPREC de Dieulouard.

##### ➤ Prestataire de collecte :

###### Marché 2022/004

Titulaire : **PAPREC**

Durée initiale : 01/01/2022 – 31/12/2027

Reconduction maxi : 31/12/2029

##### ➤ Caractéristique du centre de tri :



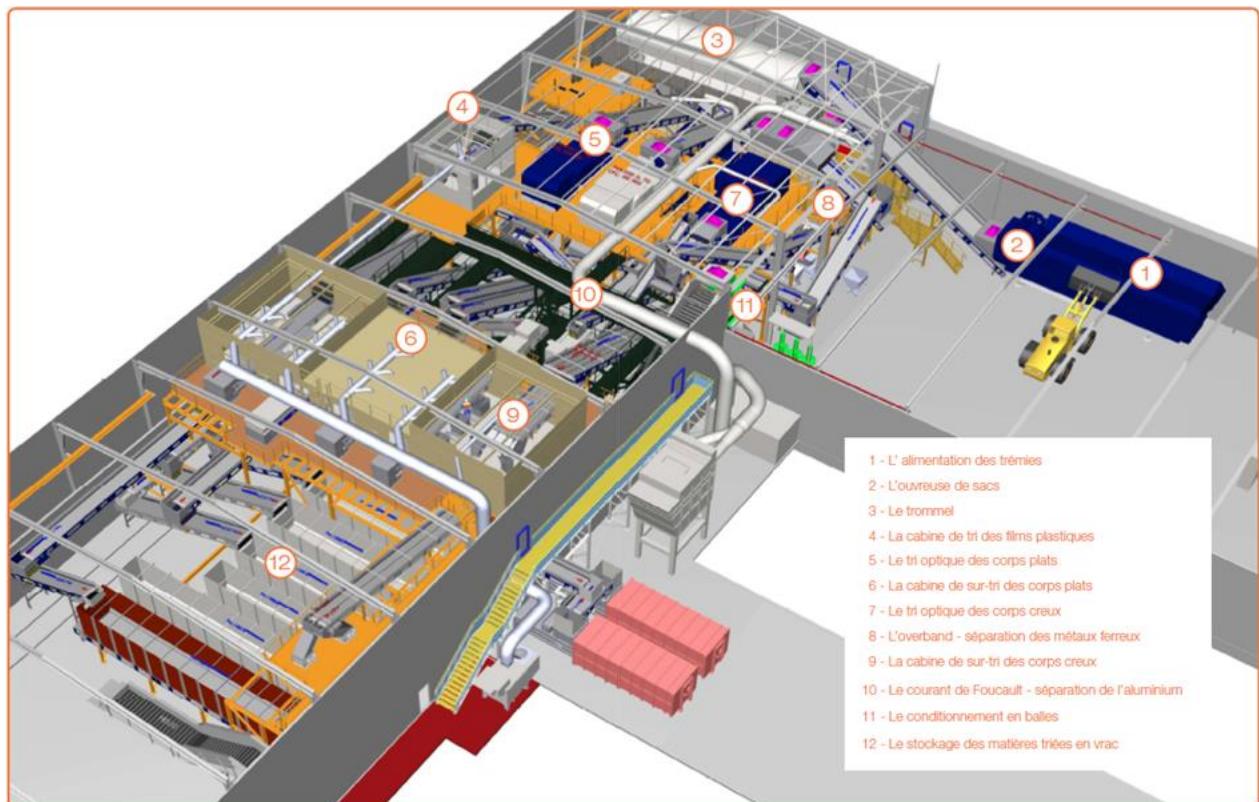
###### **Centre de tri de Dieulouard**

- site	Centre de tri de PAPREC à Dieulouard
- arrêté	Arrêté préfectoral N°2007-522
- accueil maximal	15 000 t/an
- tonnage C.C.	1 770 tonnes

Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

## ➤ Principe de la chaîne de tri :

Une fois la réception et le contrôle qualité effectués sur les bennes de collecte entrantes au centre de tri de Paprec Lorraine à Dieulouard, les déchets recyclables sont stockés dans une alvéole dédiée puis orientée jusqu'au process de tri.



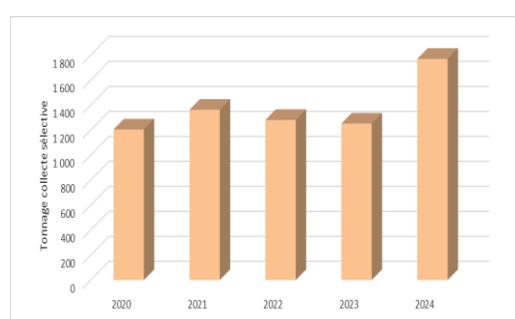
Aucune visite en 2022 en raison des renouvellements des marchés.

### 1.5.3.2. Tonnage, évolution et répartition

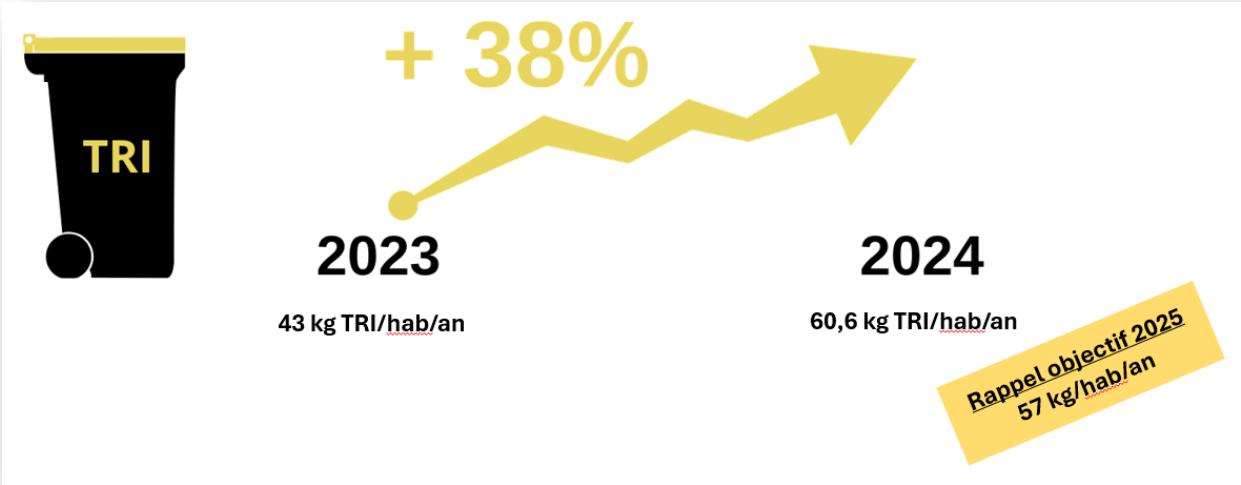
Année	2020	2021	2022	2023	2024
Tonnage collecté	1 205	1 365	1 281	1 252	1 770

## ➤ Augmentation des tonnages

La mise en place de la stratégie d'optimisation du service est efficace avec une augmentation de 38 % du flux de collecte sélective.



Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

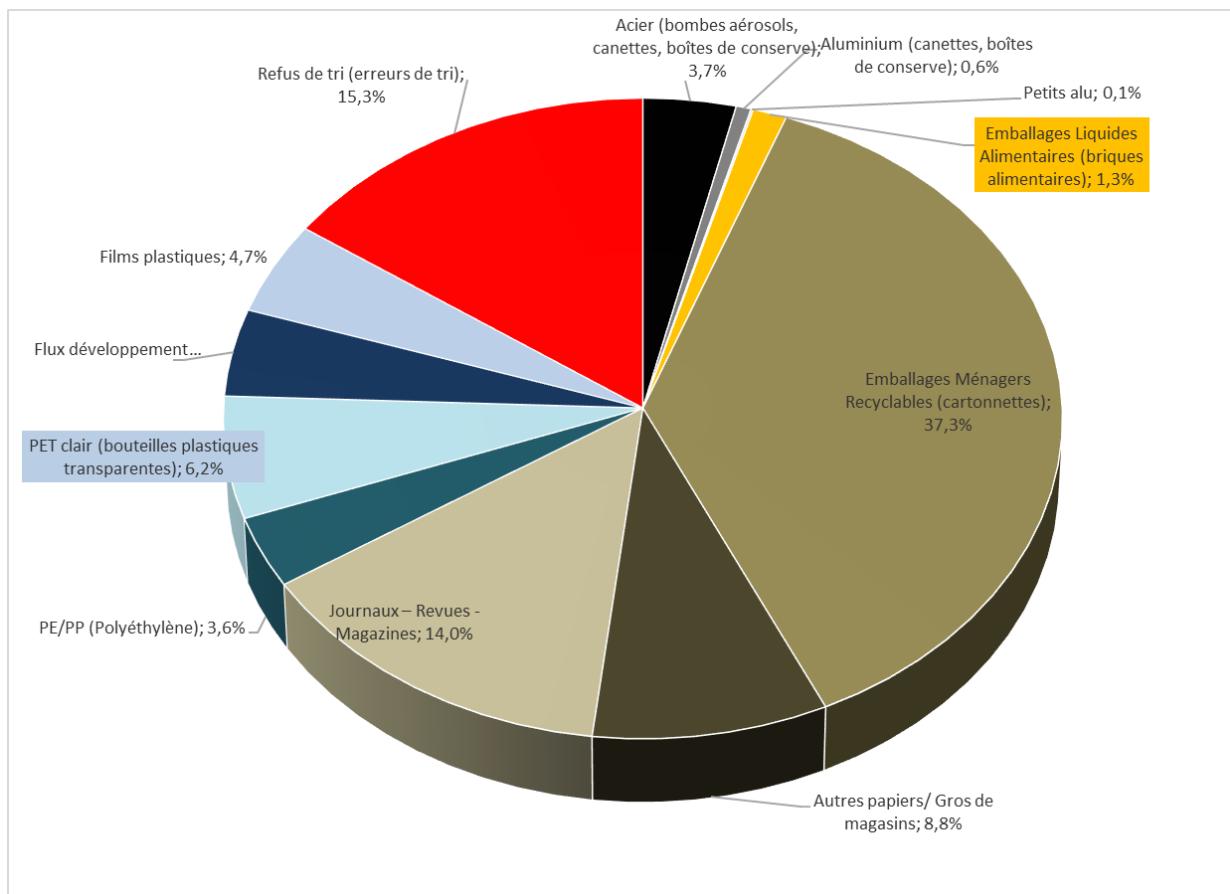


### 1.5.3.3. Valorisation

#### ➤ Généralités :

Pour avoir une connaissance du contenu de la collecte sélective, 18 caractérisations ont été réalisées dont la moyenne est :

**Composition de la collecte sélective selon caractérisation 2024**



Ce sont ces caractérisations lissées qui ont servi de support à la répartition des tonnages.

Par rapport à 2024, on observe une répartition similaire des matériaux avec une augmentation de refus de tri et une baisse des journaux revues magazines.

Ajout de 8 pages  
054-245400189-20250626-542025-DIE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

# Ne vont PAS dans le bac de tri

LES OBJETS, LES EMBALLAGES IMBRIQUÉS,  
LES ORDURES MÉNACÈRES...

Refus fréquents  
Liste non exhaustive



## Erreurs de tri

15 à 22 %

En 2024

5 à 10%

Jusque 2023

Les augmentations des refus de tri sont à surveiller et les prochaines actions de sensibilisation doivent principalement porter sur ce point.

Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

➤ **Soutien à la valorisation :**

Depuis 2018, la collectivité a signé le contrat d'action à la performance avec CITEO (barème F). Ce contrat est basé sur une augmentation des recettes en fonction de la performance de la collectivité pour le tri des emballages recyclables.

Le contrat d'action à la performance signé avec l'éco-organisme CITEO permet de bénéficier de soutiens financiers :

- pour le coût global de la gestion des déchets : taux de TVA réduit (10 % à la place de 20 %)
- pour la collecte sélective : recettes calculées en fonction des matériaux triés (en kg/hab/an)
- pour l'augmentation des recettes en fonction des valorisations apportées (soutien de transition temporaire pour parvenir à la progression du tri).

➤ **Eco-organismes :**

<b>Contrat d'action à la Performance Barème F</b>		<b>Contrat pour la reprise des papiers graphiques</b>	
Soutien à la valorisation des emballages			
Titulaire :	<b>CITEO</b>	Titulaire :	<b>CITEO</b>
Durée initiale :	01/01/2018 – 31/12/2022	Durée initiale :	01/01/2018 – 31/12/2022
2023	Prolongation	2023	Prolongation

➤ **Repreneurs :**

Avec le renouvellement des contrats de reprise, la collectivité a rejoint le groupement de vente de la métropole du Grand Nancy et des collectivités avoisinantes afin de négocier au mieux les reprises des matériaux.

De là, les reprises des matériaux se font :

- Verre en option filière : OI-France
- ELA (briques alimentaires) : REVIPAC option filière
- Les autres matériaux en associant les cartons de déchetterie en option fédération :
  - EPR Veolia : cartonnettes (Emballages Ménagers Recyclables 5.02) et cartons de déchetterie
  - PAPREC : Plastiques
  - SUEZ : Aluminium
  - CITEO : flux développement
  - ARCELOR : Acier

Et maintien des « gros de magasin » et « journaux revues magazines » avec le contrat de tri avec PAPREC.

Les tonnes suivantes sont les quantités réellement livrées chez les repreneurs avec un stock résiduel en fin d'année (ou pas) au niveau du centre de tri.

Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

MATERIAUX	REPRENEURS	RECYCLAGE / Usine
 <b>ACIER</b> 55,42 tonnes	ARCELOR	Recyclage en matière première dans le processus de fabrication de l'acier. DUNKERQUE
 <b>ALUMINIUM</b> 4,24 tonnes	SUEZ	Recyclage en matière première dans le processus de fabrication de l'aluminium.
 <b>PETITS ALUMINIUM</b> 7 tonnes		<i>PREZERO PYRAL Allemagne</i>
 <b>EMBALLAGE MENAGER RECYCLABLE (cartonnette)</b> 582,05 tonnes	EPR VEOLIA	Recyclage en carton et papier recyclé.
 <b>EMBALLAGE LIQUIDE ALIMENTAIRE (brique alimentaire)</b> 21 tonnes	REVIPAC	Séparation des trois films : PVC, aluminium et carton.  Recyclage dans chacune des filières. <i>LUCART Lavagne sur Vologne</i>
 <b>PLASTIQUES</b> PE/PP : 12,18 t PET clair : 97,84 t Flux dév : 39,02 t Film PE : 97,37 t *	PAPREC CITEO	Les plastiques sont transformés : - En paillettes - En fibres  Et réintégrés en matières premières pour la fabrication de nouveaux produits <i>PEPP – Vogt Plastic, Allemagne</i> <i>PET Clair – France Plastique Recyclage, Limay</i> <i>Flux dev – SUEZ, Epinal</i> <i>Film PE – Machaon, Chalon sur Saône</i>

\* En raison de problème de qualité ; aucun film PE n'a été livré en 2023 et début 2024. Un rendez-vous CITEO / PAPREC/Collectivité a permis de trouver un accord pour que ces tonnages soient valorisés. Le centre de tri a répondu à un appel à projet pour améliorer la qualité sortante de ce flux.

#### ➤ Refus de tri :

Le refus de tri issu de la collecte sélective est de 320,61 tonnes (*CSR Bohn, Allemagne*). La composition des refus de tri est : journaux sous blister, suremballages plastiques, emballages bois (boîte à fromage), pots de fleurs, chaussures, piles, mégots, bouteilles en verre, bouteilles plastiques pleines et de nombreux matériaux imbriqués.... L'augmentation du refus de tri depuis le début de l'année 2024 correspond aussi à la présence de non recyclables tels que des objets, des ordures ménagères...

Le refus de tri s'est maintenu jusqu'en 2023 avec une qualité convenable. Le passage en bac a modifié cette tendance. Il faut désormais agir pour réduire le refus de tri.

Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

## ➤ Autres matériaux valorisés dans la collecte sélective

Les matériaux suivants ne sont pas repris conformément au contrat « CITEO emballages » qui ne concerne que les emballages mais font l'objet d'une reprise intégrée dans le marché de tri avec PAPREC (contrat tripartite CCPSV / centre de tri PAPREC LORRAINE / négociant PAPREC RESEAU).



**JOURNAUX  
REVUES  
MAGAZINES**

**269,96 t**

Via PAPREC

*GANTZKOW*

*Allemagne / Kaysersberg*

Recyclage en papeterie



**AUTRES PAPIERS  
CARTONS**

**152,58 t**

Via PAPREC

*ROLF KUHL*

*Allemagne*

Recyclage en papeterie

## 1.5.4. Traitement du verre collecté en apport volontaire

### 1.5.4.1. Type de traitement

#### ➤ Lieu de traitement et valorisation

La société Sibelco Green Solutions Saint Menge, est affineur de verre ménager, agréé par la verrerie O.I.France à Gironcourt-sur-Vraine.

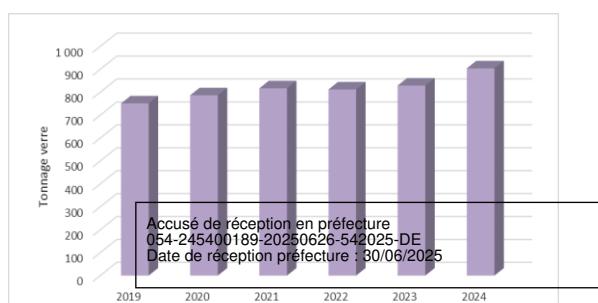
Après avoir été déchargé, l'ensemble de la collecte du verre est traité sur le centre de traitement de St Menge (Vosges).

Il est acheminé à Gironcourt-sur-Vraine pour redevenir matière première.



### 1.5.4.2. Tonnage, évolution et répartition

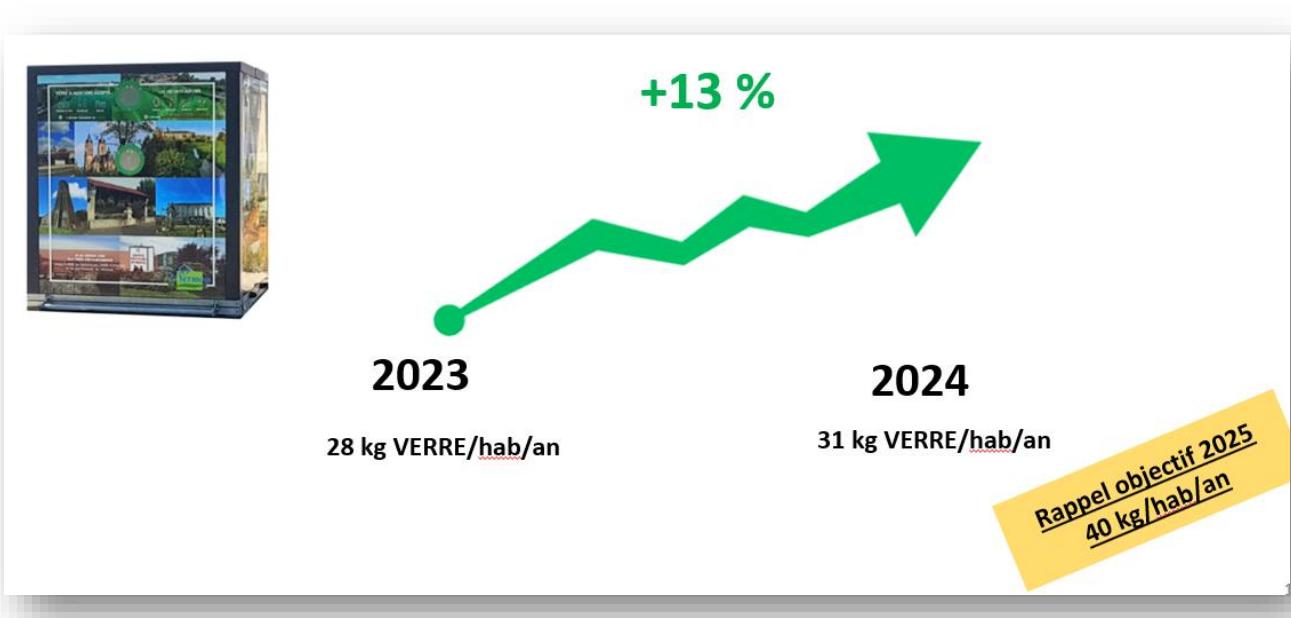
Année	2020	2021	2022	2023	2024
Tonnage collecté	787	817	812	829	904



➤ Evolution :

La mise en place d'emplacements complémentaires pour les conteneurs à verre, conformément à l'appel à projet CITEO a permis une augmentation des tonnages de verre collectés et séparés des ordures ménagères.

Il reste encore à attendre une augmentation supplémentaire les prochaines années pour atteindre l'objectif.



#### 1.5.4.3. Valorisation



**VERRE**  
904 tonnes

OI FRANCE  
*Gironcourt-sur-Vraine*

Recyclage en matière première dans le processus de fabrication du verre coloré.

Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

## 1.5.5. Traitement de déchets végétaux collectés en apport volontaire

### **1.5.5.1. Lieu de traitement**

#### ➤ Lieu de traitement :

Les déchets végétaux sont évacués vers la plate-forme de compostage suivantes Lorcompost à Bures (Arrêtés Préfectoraux N°2011-513 du 25 novembre 2011 et N°2013-193 du 28 février 2014).

#### ➤ Prestataire de collecte :

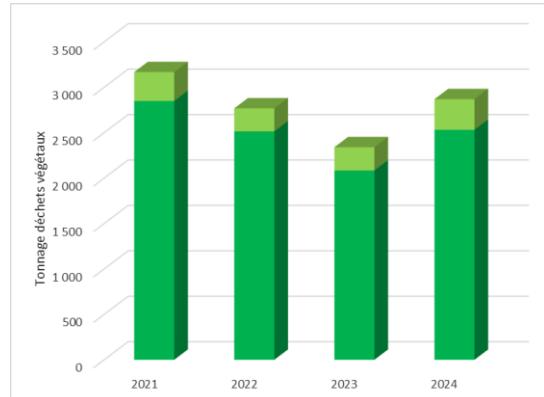
##### **Marché 2022/13**

Titulaire :	<b>SUEZ RECYCLAGE ET VALORISATION</b>
Durée initiale :	01/01/2023 – 31/12/2027
Reconduction maxi :	31/12/2029

En cas d'impossibilité d'accès au site de traitement, le marché SUEZ stipule la possibilité de déverser à la plate-forme gérée par VEOLIA à Ludres II (Arrêté Préfectoral N°2000-520 du 21 décembre 2001).

### **1.5.5.2. Tonnage, évolution et répartition**

Année	2021	2022	2023	2024
Tonnage issu des bennes	2 849	2 514	2 084	2 531
Tonnage issu de la déchetterie	318	254	256	338
Tonnage TOTAL	3 167	2 768	2 340	5 869



### **1.5.5.3. Rétrocession du compost**

Depuis 2009, les particuliers ont accès au compost issu de la transformation des déchets végétaux déposés à la déchetterie ou dans les bennes d'apport volontaire, rétrocédé gratuitement à la collectivité et déposé devant la Communauté de Communes en début d'année puis au niveau de la plate-forme à près de l'aire de covoiturage depuis la fin d'année.

A la demande de certaines communes, du compost leur a été fourni directement au printemps 2024 pour distribution sur place à la population.

**74,10 tonnes de compost ont été rétrocédées en 2024.**



## 1.5.6. Valorisation des textiles

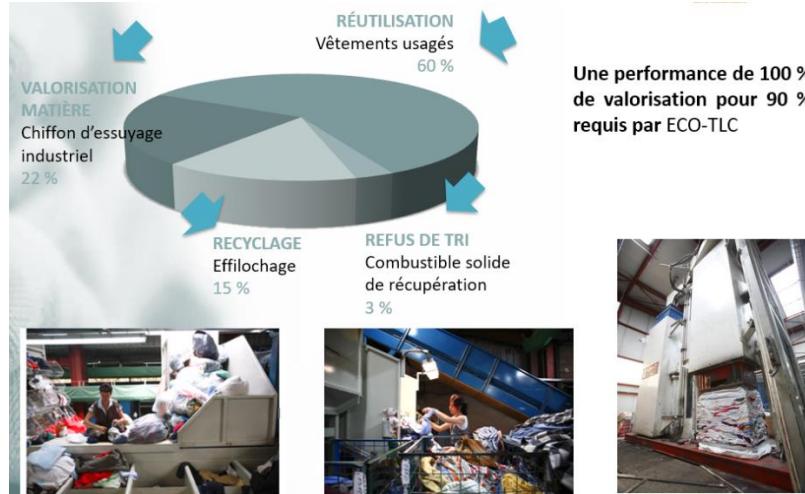
### 1.5.6.1. Type de valorisation

**Réemploi :** Les vêtements réutilisables en l'état sont exportés vers des réseaux de boutiques, de fripiers et d'associations caritatives.

**Valorisation :** Les textiles constitués de matières absorbantes sont découpés en chiffons d'essuyage pour les industries automobiles, pétrochimiques ou mécaniques. Les vêtements trop abîmés constitués de fibres sont recyclés pour fabriquer différents types de feutres.

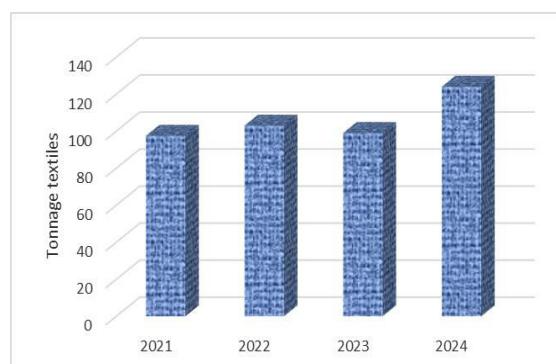
**Elimination :** Les textiles ne pouvant être valorisés sont destinés à l'élimination (centre de stockage ou incinération).

#### ➤ Schéma de valorisation au niveau national :



### 1.5.6.2. Tonnage et évolution

Année	2021	2022	2023	2024
Tonnage collecté	98	103	99	124



Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

## 1.5.8. Traitement et valorisation en déchetterie

### 1.5.8.1. Lieux de traitement et type de valorisation

DECHETS	CENTRE DE TRAITEMENT	TYPE DE TRAITEMENT
<b>RECYCLAGE</b>		
Déchets verts	Lorcompost ONYX Ludres II (pas en 2024)	Compostage et amendement organique
Bois	EGGER – Rambervillers pour valorisation	Broyage et valorisation thermique
Cartons	VEOLIA - Ludres Puis NORSKE SKOG Golbey et GREGOIRE Remiremont	Recyclage en pâte à papier et pâte à carton
Ferraille	ARCELOR MITTAL – Lunéville	Recyclage en acierie
Déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE)*	PAPREC via filière ecosystem	Reconditionnement si possible Tri des matériaux et valorisation
Polystyrène	R3G3 – Dombasle-sur-Meurthe	Recyclage par réinsertion dans le processus à hauteur de 30 %
<b>STOCKAGE</b>		
Divers / gros objets non valorisables	ISDND (Installation de Stockage de Déchets non Dangereux) de MMS Lesménil	Stockage en classe II
Gravats	Sablières de la Meurthe – Rosières-aux-Salines	Stockage en classe I / remblais
<b>TRAITEMENTS DIVERS</b>		
Piles	COREPILE	Séparation des composants, recyclage des acides et des bases, valorisation des métaux
Déchets Spéciaux (peinture, solvant, base)	CHIMIREC – Domjevin Et via filière EcoDDS	Valorisation énergétique
Pneus	Alpha recyclage - Laronxe	Incinération en cimenterie ou revalorisation pour terrains de sport
Batteries	CHIMIREC - Domjevin	Séparation des composants, recyclage des acides et des bases, valorisation des métaux
Huiles de vidange	CHIMIREC - Domjevin	Régénération pour réutilisation industrielle
Huiles domestiques	CHIMIREC - Domjevin	Valorisation énergétique (biocarburant)

Les installations de traitement et de valorisation des déchets issus de la déchetterie sont dans un secteur géographique limité à la Meurthe-et-Moselle et aux Vosges.

Deux types de déchets, les gravats et le polystyrène, sont valorisés dans le périmètre de la Communauté de Communes.

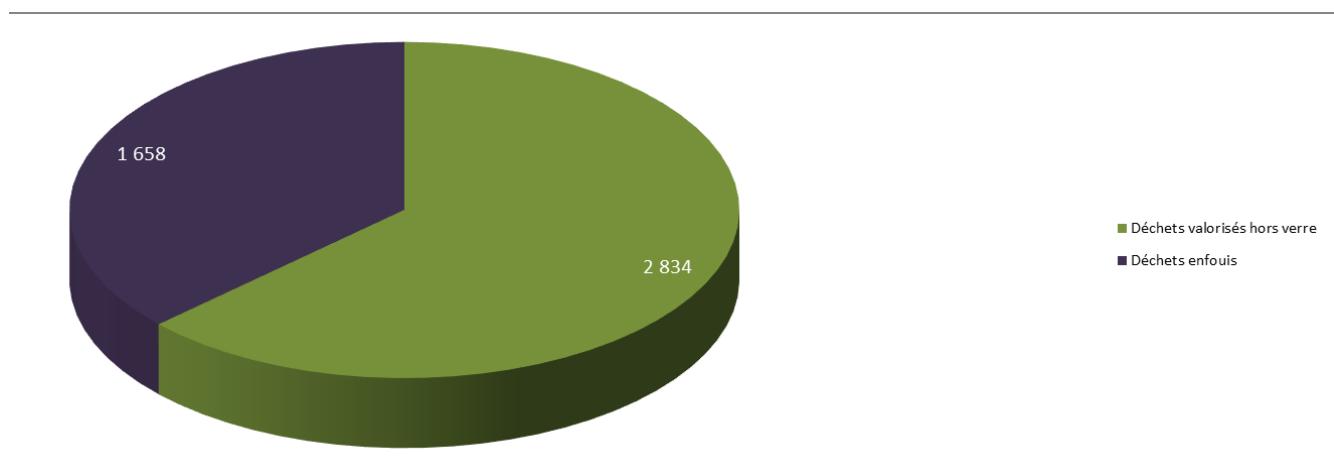
Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

## 1.5.8.2. Volumes et tonnages

### ➤ Volume et tonnage

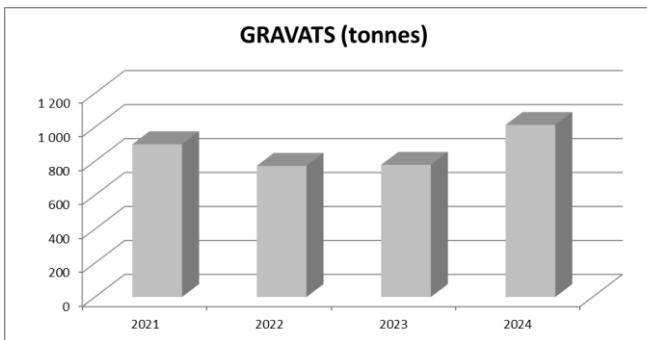
NATURE	VOLUME En m <sup>3</sup>	TONNAGE
TOTAL MATERIAUX VALORISES	21 557 m <sup>3</sup>	2 849 t t
Gravats	1 995 m <sup>3</sup>	1 013 t
Déchets végétaux*	3 330 m <sup>3</sup>	338 t
Ferraille	2 820 m <sup>3</sup>	224 t
Cartons	4 530 m <sup>3</sup>	111 t
Bois	8 250 m <sup>3</sup>	846 t
Déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE)*	106 enlèvements	211 t
Déchets toxiques ménagers (toxiques, solvants, peintures...)	80 enlèvements	62 t
Verre*	24 vidages	15,6 t
Pneus	7 enlèvements 210 m <sup>3</sup>	17 t
Piles	4 enlèvements	2 t
Polystyrène	338 m <sup>3</sup>	
Autres (huiles minérales, végétales...)	25 enlèvements	10
TOTAL DECHETS NON VALORISES	13 470 m <sup>3</sup>	1 608 t
Divers non recyclables (matelas, placoplâtre, céramique ...)	13 470 m <sup>3</sup>	1 608 t
VOLUME ET TONNAGE TOTAUX	35 027 m <sup>3</sup>	4 456 t
* Prestation détaillée séparément	POURCENTAGE VALORISE	64%

### ➤ Répartition entre déchets valorisés et non valorisés en 2024

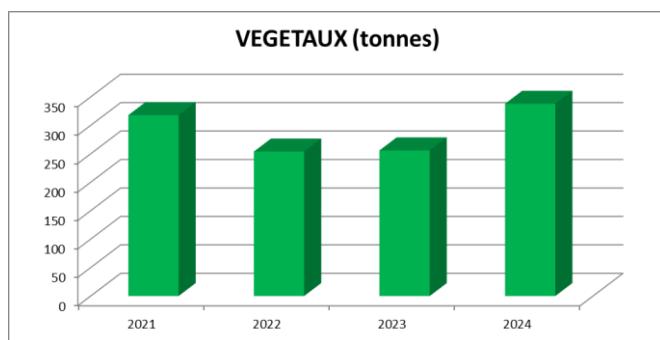


Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

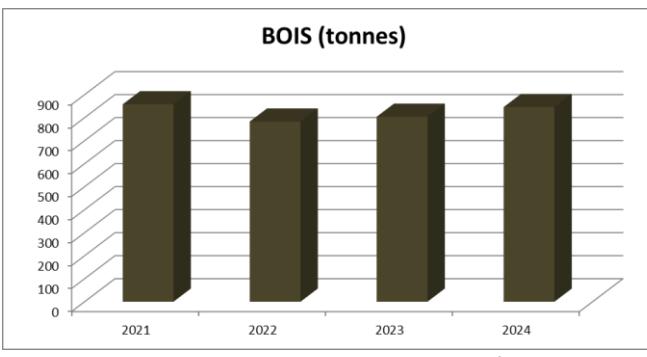
### 1.5.8.3. Evolution des principaux types de déchets



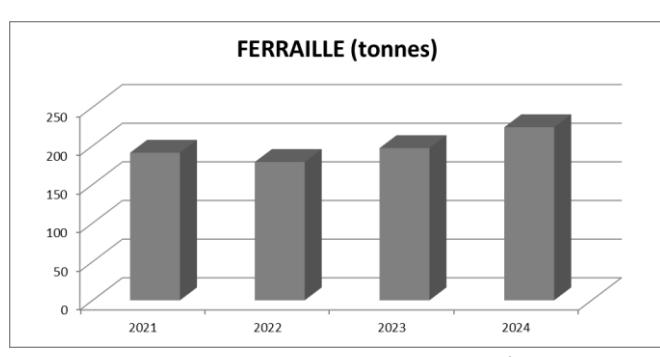
Augmentation de 30% par rapport à 2023



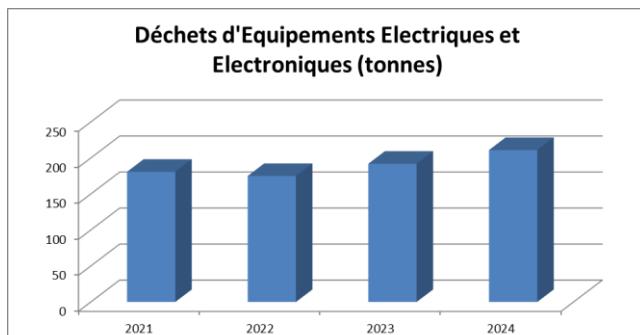
Augmentation de 32% par rapport à 2023



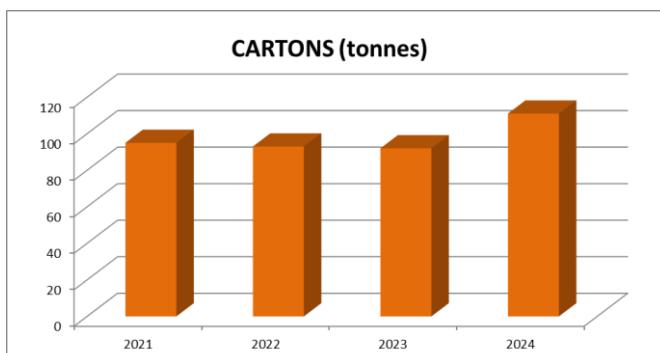
Augmentation de 5% par rapport à 2023



Augmentation de 14% par rapport à 2023

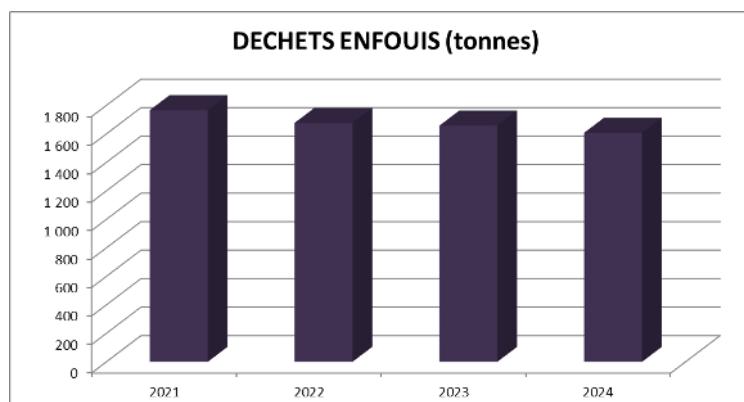


Augmentation de 10% par rapport à 2023



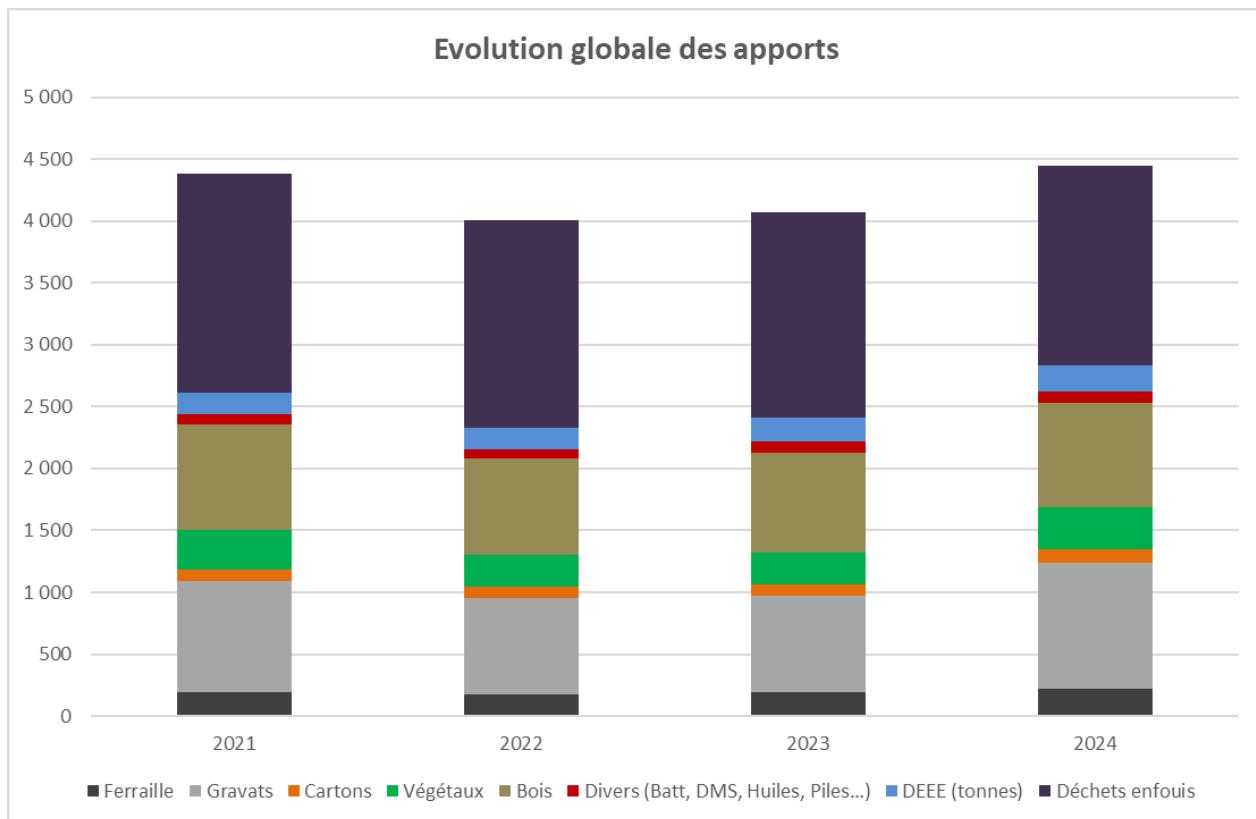
Augmentation de 21% par rapport à 2023

#### ↳ Evolution des déchets non valorisés en tonnes



Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

## ↳ Evolution globale



Globalement, l'année 2021 était une année « de rattrapage » par rapport à la baisse de 2020 avec le COVID. Mais au global, les tonnages de déchetterie ont augmenté de 11% par rapport à l'année précédente avec une grosse hausse au niveau des végétaux, des gravats et des cartons.



Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

↳ Focus sur les DEEE

➤ Filières de valorisation 2024 :



Gros électroménager hors froid chez :

ESKA

STRASBOURG ROHRSCHOLLEN (67)



Ecrans chez :

ENVIE 2E SUD EST

VILLEURBANNE (69)



Gros électroménager froid chez :

REMONDIS

SAINT THIBAULT (10)



Lampes chez :

ARTEMISE – VULAINES (10)



Petits appareils en mélange chez :

REMONDIS

SAINT THIBAULT (10)

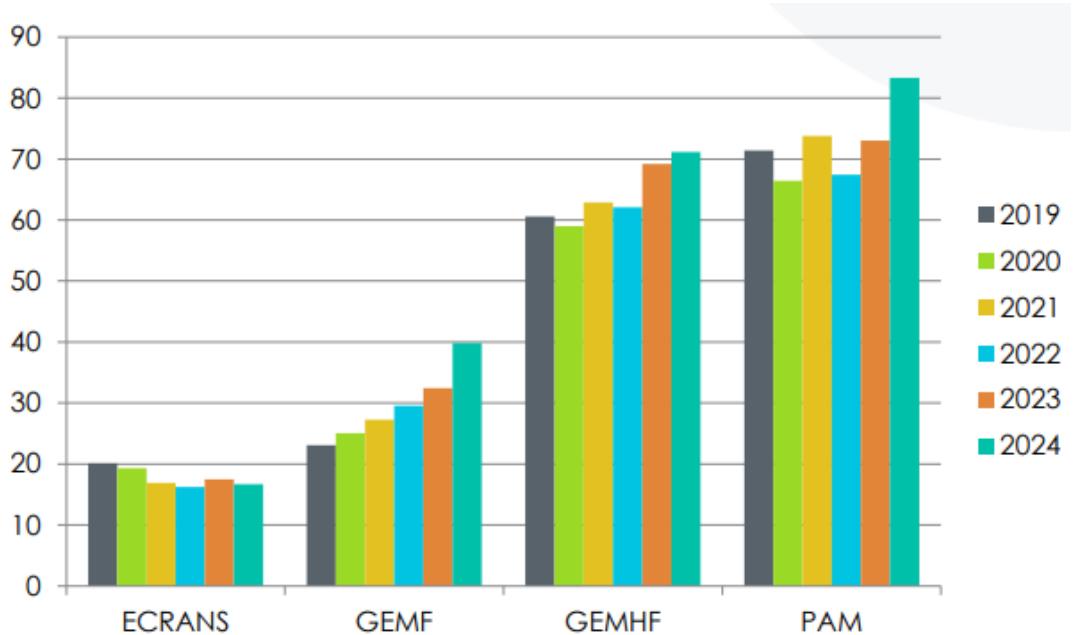
➤ Réparation des tonnages :



■ ECRANS ■ GEMF

■ GEMHF ■ PAM

Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025



En dehors des écrans, l'intégralité des flux de DEEE ont augmenté en 2024.

Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

## Partie 1 > Les indicateurs techniques

### Chapitre 1.6 – Autres : les dépôts sauvages

#### ➤ Prestataire de collecte :

##### Marché 2022/13

Titulaire :	SUEZ RECYCLAGE ET VALORISATION
Durée initiale :	01/01/2023 – 31/12/2027
Reconduction maxi :	31/12/2029



#### ➤ Matériel et équipage :

1 chauffeur avec camion grue ou camionnette en fonction de la demande et 1 personne minimum en supplément.

#### ➤ Fréquence de collecte :

Les communes peuvent demander une collecte des dépôts sauvages qui sont sur leur domaine de manière ponctuelle en adressant un formulaire à la Communauté de Communes.

#### ➤ Prestations réalisées en 2024 :

Quelques prestations ont été réalisées en 2024 mais le collecteur a évacué les flux via la déchetterie. Il n'est pas possible de séparer les flux 2024.

#### ➤ Remarque :

L'article L.541-46 du Code de l'environnement qualifie de délit le fait d'abandonner, déposer ou faire déposer des déchets sur le domaine public autre que dans le cadre de la collecte. Le Code pénal prévoit 4 motifs de contraventions selon les cas pouvant aller de la contravention à la confiscation du véhicule.

La gestion des dépôts sauvages reste une compétence communale. La Communauté de Communes l'organise mais dans le cadre raisonnable : rendre les lieux accessibles pour le prestataire, regroupement des petits dépôts et des pneumatiques aux services techniques municipaux, limiter le montant total pris en charge ...

Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

# Partie 1 > Les indicateurs techniques

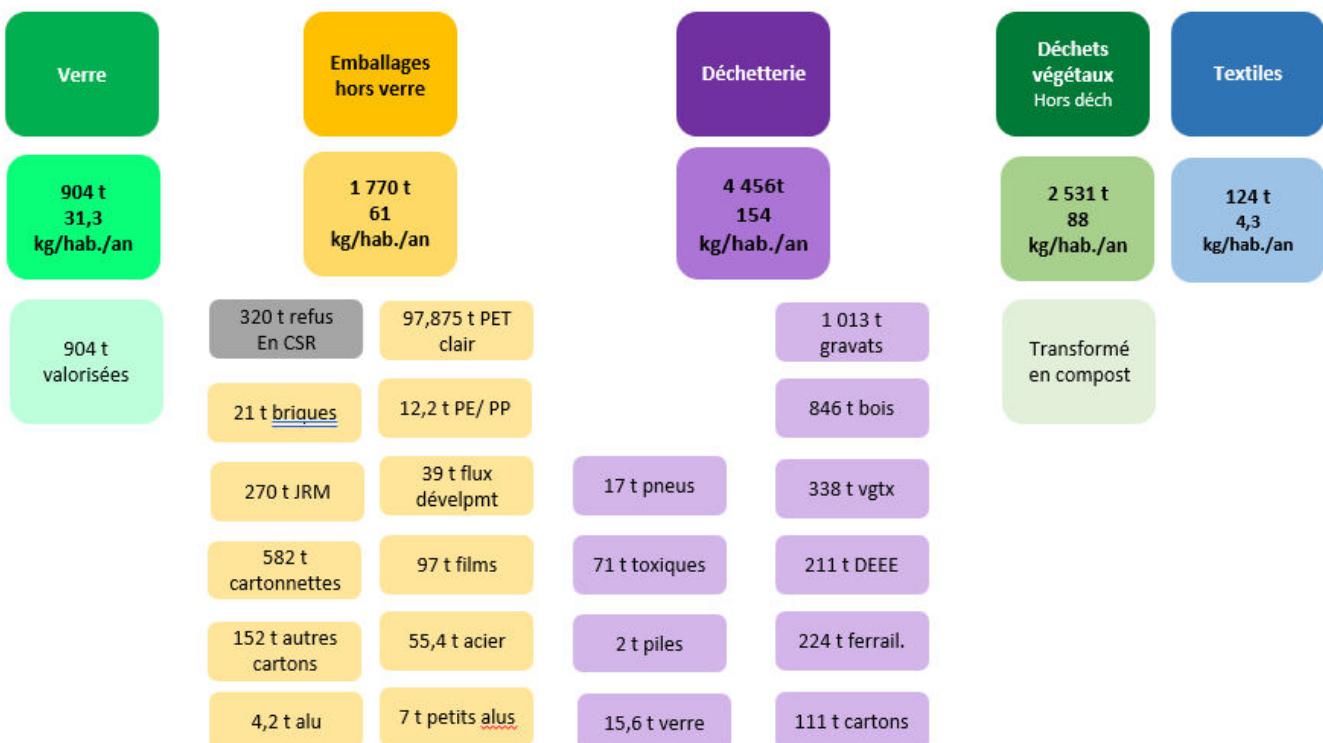
## Chapitre 1.7 – Bilan

### 1.7.1. Schéma récapitulatif des flux

#### 1.7.1.1. Déchets peu valorisés

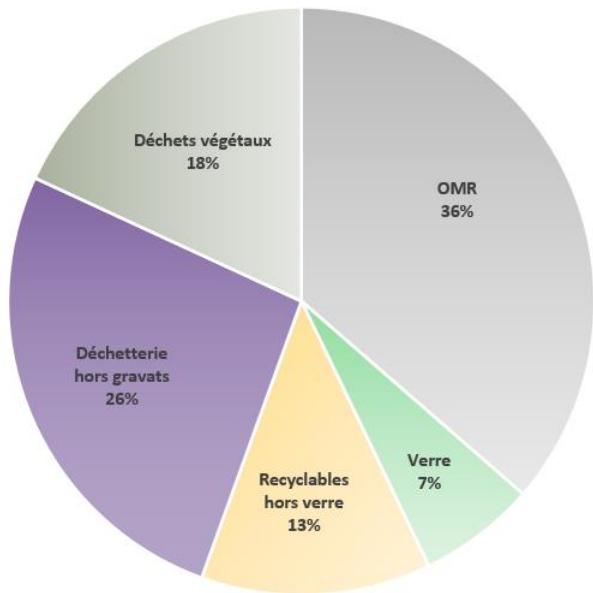


#### 1.7.1.2. Déchets valorisés ou partiellement



Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

## 1.7.2. Répartition des flux



*OMR : ordures ménagères résiduelles collectées dans bacs /sacs noirs*

*Déchetterie hors gravats car toutes les données régionales sont hors gravats.*

*Les recyclables secs hors verre sont les contenus de sacs de tri, refus compris.*

## 1.7.3. Evolution des performances

Année	Tous flux Déchets Ménagers Assimilés	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables hors verre	Déchetterie hors gravats*	Autres flux**
2010	531	297	25	38	109	61
2019	560	265	26	40	108	122
2020	546	270	27	41	106	102
2021	580	268	28	47	128	109
2022	536	251	28	44	119	94
2023	520	237	29	43	139	72
2024	484	176	31	61	128	88

\* Estimé à 104 kg/hab/an avec Grand Nancy estimé

\*\* Dans autres flux : déchets végétaux + encombrants + dépôts sauvages

Jusque 2022 et uniquement déchets végétaux depuis 2023

On peut observer une baisse du ratio « tous flux confondus » par habitant par an lié à :

- une baisse des ratios des ordures ménagères résiduelles
- Une augmentation des ratios de collecte sélective,
- Un ratio des déchets végétaux très élevé

Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

En conclusion :

**La baisse est due aux résultats du déploiement de la stratégie d'optimisation du service avec l'intégralité des usagers dotés en bacs.**

#### 1.7.4. Comparaison par rapport aux collectivités locales de la Région Grand Est et France \*

Ratios collectés en kg/hab./an	Total (DMA) hors gravats	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables hors verre	Déchetterie hors gravats	Autres flux
Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois	484 kg/hab.	176 kg/hab.	31,3 kg/hab.	61,3 kg/hab.	128 kg/hab.	87,7 kg/hab.
Comparaison avec la moyenne (pondérée) :	France Mixte urbain hors TI, collectes biodéchets et multiflux *					
Ratios collectés Données 2023	534 kg/hab.	208 kg/hab.	33 kg/hab.	54,0 kg/hab.	185 kg/hab.	21 kg/hab.
Ecart en kg/hab.	- 50 kg/hab.	-32 kg/hab.	-2 kg/hab.	-7 kg/hab.	-57 kg/hab.	67 kg/hab.
Ecart en %	-9%	-15%	-5%	14%	-31%	318%
Comparaison avec la moyenne (pondérée) :	Grand Est en tarification incitative					
Ratios collectés Données 2023	441 kg/hab.	115 kg/hab.	44 kg/hab.	66 kg/hab.	190 kg/hab.	3 kg/hab.
Ecart en kg/hab.	43 kg/hab.	61 kg/hab.	-13 kg/hab.	-5 kg/hab.	-62 kg/hab.	85 kg/hab.
Ecart en %	10%	53%	-29%	-7%	-33%	2824%
Comparaison avec la moyenne (pondérée) :	Collectivités de Grand Est					
Ratios collectés Données 2023	524 kg/hab.	181 kg/hab.	41,5 kg/hab.	56 kg/hab.	189 kg/hab.	5 kg/hab.
Ecart en kg/hab.	-3 kg/hab.	56 kg/hab.	-13 kg/hab.	+5 kg/hab.	-61 kg/hab.	83 kg/hab.
Ecart en %	-1%	31%	-31%	+10%	-32%	1654%

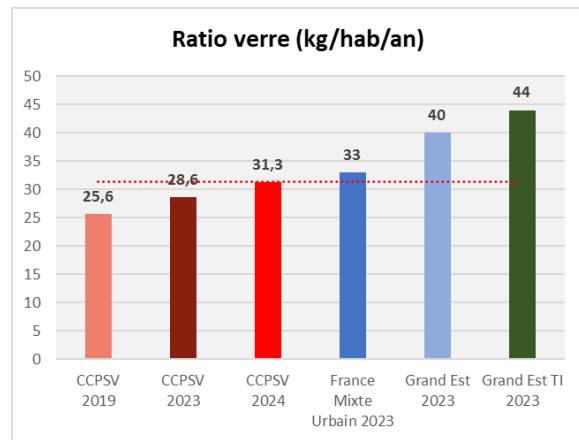
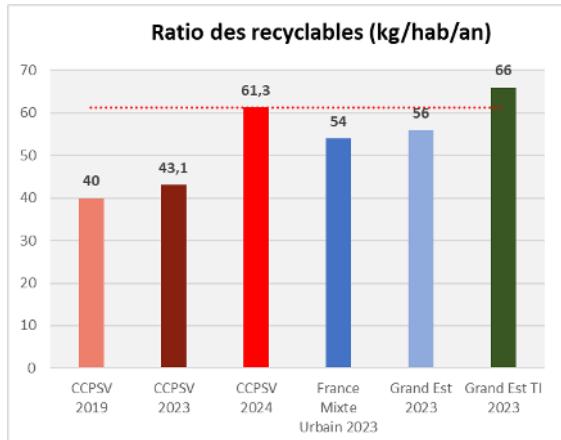
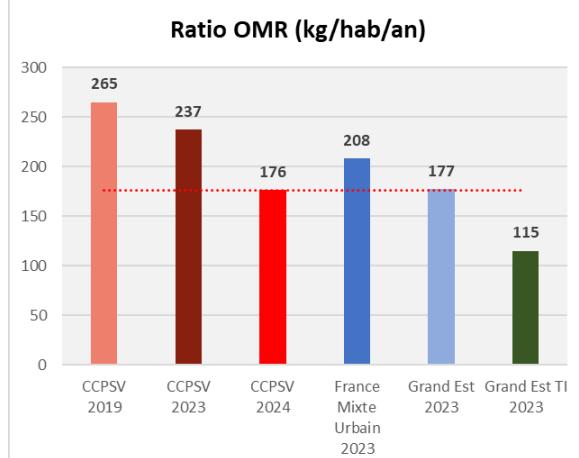
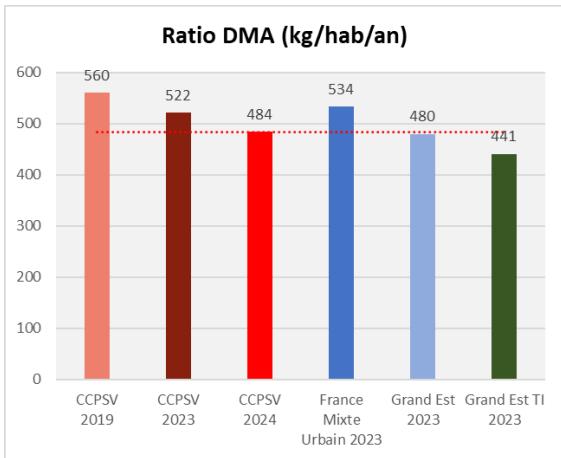
\* Il n'est plus possible de se comparer au Grand Est Mixte Urbain sans TI car trop peu de collectivités ne sont pas encore à la TI.

#### **Comparaison des ratios page suivante.**

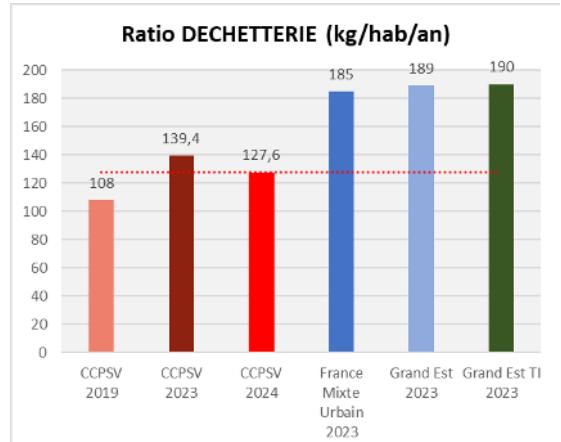
Contrairement aux autres années, les données de la collectivité sont désormais dans la moyenne nationale pour le même type d'habitat, et similaire à la moyenne Grand Est.

Seul le verre reste au-dessous des ratios Grand Est mais en progression depuis plusieurs années.

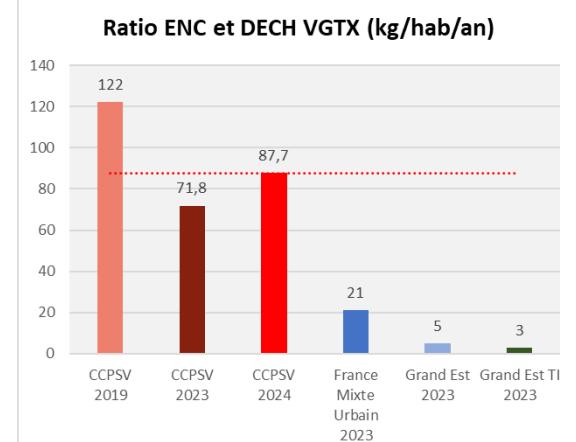
En ce qui concerne les données de déchetterie, il faut les associer avec «le flux des déchets végétaux. Au regard des tonnages importants de déchets végétaux, la production des déchetterie et déchets végétaux est supérieur à chaque moyenne.



La quantité en verre a légèrement augmentée mais reste insuffisante par rapport aux autres territoires



Les faibles ratios confirment la saturation de la déchetterie avec migration de certains déchets (déchets végétaux dans les bennes par exemple)



Les ratios concernant les autres flux, incluant depuis 2023 uniquement les déchets végétaux, montrent que la production des déchets végétaux est toujours très élevée mais est partiellement compensée au niveau des tonnages tout confondu de la déchetterie

## PARTIE 2

# Les indicateurs financiers

Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

## Partie 2 > Les indicateurs financiers

### Chapitre 2.1 – La matrice des coûts

#### 2.1.1. La matrice des coûts (arrondie)

2024		28 855 habitants		Flux des déchets				Gestion de	Total
Montants en € HT		Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchetteries	Déchets Verts	Proximité		
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	126 000	5 000	55 000	51 000	12 000	2 400	251 400
		Communication	16 000	1 000	9 000	7 000	2 000	400	35 400
		<b>TOTAL Fonctionnelles</b>	<b>142 000</b>	<b>6 000</b>	<b>64 000</b>	<b>58 000</b>	<b>14 000</b>	<b>2 800</b>	<b>286 800</b>
	Techniques	Prévention	7 000	-	22 000	-	-	39 400	68 400
		Collecte et précollecte							-
		Pré-collecte	74 000	24 000	61 500	-	-	-	159 500
		Collecte	484 000	60 000	474 000	194 000	137 000	-	1 349 000
		<b>TOTAL Collecte et pré-collecte</b>	<b>558 000</b>	<b>84 000</b>	<b>535 500</b>	<b>194 000</b>	<b>137 000</b>	<b>-</b>	<b>1 508 500</b>
		Transfert/Transport	106 000	-	-	152 000	-	-	258 000
		Tri / conditionnement	-	-	362 000	-	-	-	362 000
		Compostage	-	-	-	8 000	60 000	-	68 000
		Méthanisation	-	-	-	-	-	-	-
		Autre valorisation matière-énergie	-	-	-	16 000	-	-	16 000
Produits	Industriels	Stockage de déchets non dangereux	459 000	-	-	302 000	-	-	761 000
		Gestion des inertes	-	-	-	4 000	-	-	4 000
		<b>TOTAL Traitement des déchets non dangereux</b>	<b>459 000</b>		<b>362 000</b>	<b>330 000</b>	<b>60 000</b>	<b>-</b>	<b>1 211 000</b>
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	-	-	-	44 000	-	-	44 000
		<b>TOTAL Techniques</b>	<b>1 130 000</b>	<b>84 000</b>	<b>919 500</b>	<b>720 000</b>	<b>197 000</b>	<b>39 400</b>	<b>3 089 900</b>
		<b>TOTAL Charges</b>	<b>1 272 000</b>	<b>90 000</b>	<b>983 500</b>	<b>778 000</b>	<b>211 000</b>	<b>42 200</b>	<b>3 376 700</b>
		Traitements des OMR en incinération (recettes d'incinération incluses)	<b>468 000</b>						<b>468 000</b>
		Ventes de produits et d'énergie							-
		Matériaux	-	28 100	149 800	34 900	-	-	212 800
		Compost	-	-	-	-	-	-	-
Produits	Soutien	Energie	-	-	-	-	-	-	-
		<b>TOTAL Ventes de produits et d'énergie</b>	-	<b>28 100</b>	<b>149 800</b>	<b>34 900</b>	-	-	<b>212 800</b>
		Prestations à des tiers							-
		Autres produits	18 800						18 800
		<b>TOTAL Industriels</b>	<b>18 800</b>	<b>28 100</b>	<b>149 800</b>	<b>34 900</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>231 600</b>
	Aides	7 600	9 400	407 800	40 100	-	-	-	464 900
		<b>Tous soutiens des sociétés agréées</b>	<b>7 600</b>	<b>9 400</b>	<b>407 800</b>	<b>40 100</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>464 900</b>
		Reprises des subventions d'investissements (amortissements)							-
		Subventions de fonctionnement							-
		Aides à l'emploi							-
	<b>TOTAL Aides</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>TOTAL Produits</b>	<b>26 400</b>	<b>37 500</b>	<b>557 600</b>	<b>75 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>696 500</b>
<b>Coût aidé HT = charges - produits (hors contribution)</b>		<b>1 713 600</b>	<b>52 500</b>	<b>425 900</b>	<b>703 000</b>	<b>211 000</b>	<b>42 200</b>	<b>3 148 200</b>	
<b>Coût fiscal (TVA acquittée)</b>		<b>162 100</b>	<b>3 900</b>	<b>48 200</b>	<b>55 700</b>	<b>11 000</b>	<b>100</b>	<b>281 000</b>	
<b>Coût aidé TTC</b>		<b>1 875 700</b>	<b>56 400</b>	<b>474 100</b>	<b>758 700</b>	<b>122 000</b>	<b>100</b>	<b>3 429 200</b>	

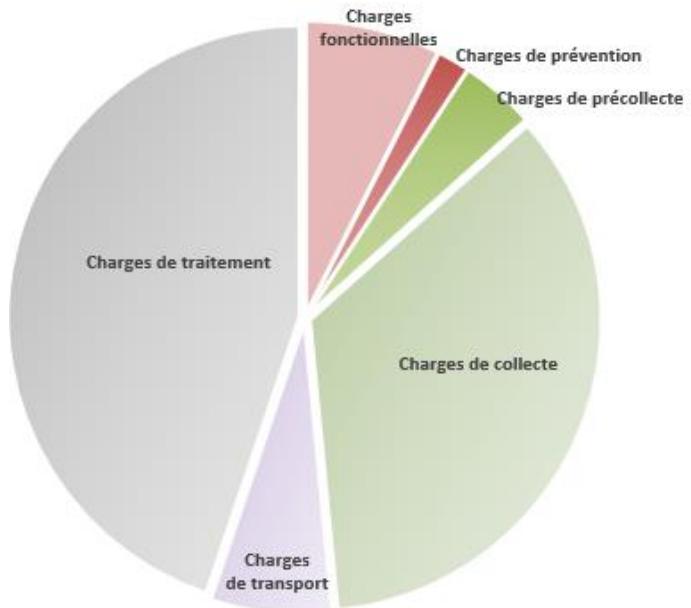
## 2.1.2. La nature des charges

### 2.1.2.1. Le coût complet par étape technique tous flux confondus

POSTES DE CHARGES	En euros HT
Charges fonctionnelles	<b>286 800 €</b>
Charges de prévention	<b>68 400 €</b>
Charges de précollecte	<b>159 500 €</b>
Charges de collecte	<b>1 349 000 €</b>
Charges de transport	<b>258 000 €</b>
Charges de traitement	<b>1 723 000 €</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>3 844 700 €</b>

*Montants arrondis pour faciliter la visibilité*

**POSTES DE CHARGES 3,8 M€**



Les principales charges proviennent de la collecte et du traitement.

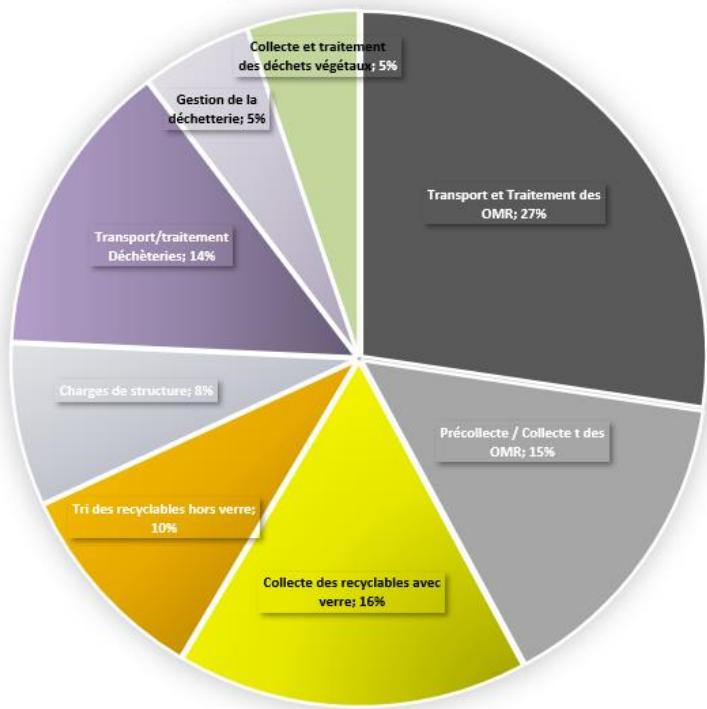
Il convient de constater par rapport à 2023 :

- une légère augmentation des charges fonctionnelles (augmentation du personnel pour la mise en place de la tarification incitative)
- des charges de prévention doublées (subventions broyeurs et composteurs)
- des charges de précollecte importante (amortissement des bacs mis en place)
- des charges de collectes en baisse (réduction des fréquences)
- des charges de traitement en fortes baisses (baisse du tonnage d'ordures ménagères)

## 2.1.2.2. La hiérarchisation des charges

POSTES DE CHARGES 3,8 M€ en %

CHARGES PAR POSTE	CHARGES en € HT
Transport et Traitement des ordures ménagères résiduelles	1 033 000 €
Précollecte / Collecte des ordures ménagères résiduelles	558 000 €
Collecte des recyclables avec verre	619 500 €
Transport/traitement Déchetteries	526 000 €
Tri des recyclables hors verre	362 000 €
Gestion de la déchetterie	194 000 €
Collecte et traitement des déchets végétaux	197 000 €
Charges de structure	286 800 €
<b>Total principaux postes de charges</b>	<b>3 800 000 €</b>



Les principales charges du service sont :

- la collecte et le traitement des ordures ménagères résiduelles (42 %),
- la collecte et le tri des recyclables (26 %).
- la gestion de la déchetterie, le transport et le traitement des déchets (19 %),

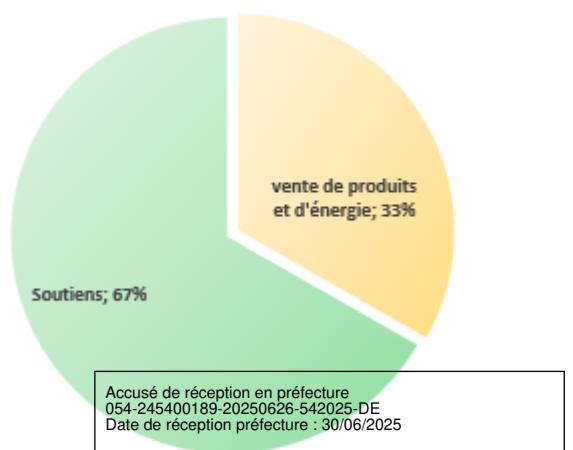
La gestion des sites des végétaux (5%)

## 2.1.3. La nature des produits

### 2.1.3.1. Montant global des produits

POSTES DE PRODUITS	En euros
Produits industriels : vente de produits et d'énergie	231 600 €
Soutiens issus des sociétés agréées	464 900 €
<b>TOTAL</b>	<b>696 5000 €</b>

Postes de Produits 0,69 M€



Il convient de constater une importante augmentation des soutiens notamment des sociétés agréées. Ceci s'explique par une modification du tri des plastiques suite à l'extension des consignes de tri et une absence de livraison des films depuis 2023. La régularisation s'est faite au dernier trimestre 2024. (+ 165 000€)

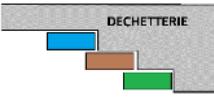
Il faut s'attendre à une baisse en 2025 avec un équilibre entre 2023 et 2024

De plus, les recettes issues de la revente des matériaux s'est maintenue mais le début d'année 2025 tend vers une problématique de reprise matière (reprise et financement)

### 2.1.3.2. Le détail des recettes

Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 impose de fournir le détail de recettes de la manière suivante :

1. Soutiens obtenus par les éco-organismes,
2. Aide des financeurs (contrat aidé par l'Etat versé par le Ministère du Travail),
3. Recettes perçues au titre de la valorisation par flux de déchets.

	 Ordures ménagères résiduelles	 Tri sélectif hors verre	 Verre	 Déchetterie et textiles
Soutien par éco-organisme	CITEO : 14 524 € valorisation énergétique OMR et refus de tri	CITEO : 378 923 €  CITEO Papier 21 782 € (2023)  Alliance pour le recyclage alu souple : 249 €  COREPIL : 60 €	CITEO : 9 363 €	OCAD3E : 16 101 €  EcoMaison : 17 317 €  EcoDDS : 1 271 €
Recettes perçues au titre de la valorisation		v	OI France 28 103 €	EPR : Cartons de déchetterie : 3 696 €  SUEZ Ferrailles : 27 412 €  CHIMIREC Batterie 296 €
Aide des financeurs (contrat aidé par l'Etat versé par le Ministère du Travail)		0 €		
Aide des financeurs		0 €		

### 2.1.4. La répartition des charges, des produits et du financement

Cette répartition permet de déterminer le taux de couverture des charges par rapport aux produits. Plus le taux est élevé, plus le coût aidé se réduit.

Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

Le taux de couverture de la Communauté de Communes passe de 14% (2023) à 21% (2024) et se rapproche des valeurs nationales et des chiffres de la tarification incitative. (France Mixte urbain 21% - Grand Est 26% et Grand Est en Tarification incitative 30%)

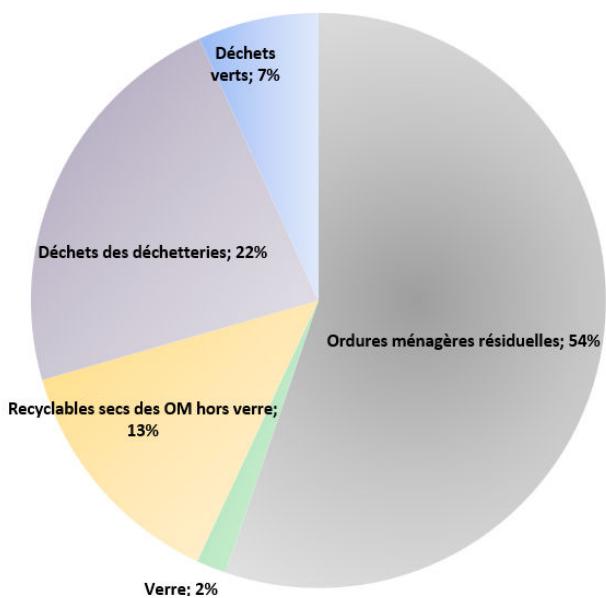
## 2.1.5. Coût des différents flux de déchets

### 2.1.5.1. La part relative des flux dans le coût du service public

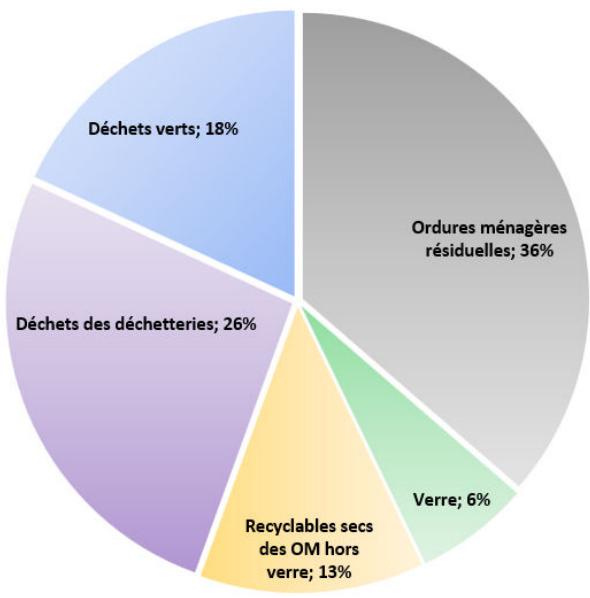
Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchetteries	Déchets verts	Gestion de proximité
1 713 872 €	52 422 €	422 227 €	703 326 €	210 794 €	42 129 €

Coût aidé en euros HT

PART RELATIVE DU COÛT AIDE PAR FLUX



REPARTITION DES TONNAGES

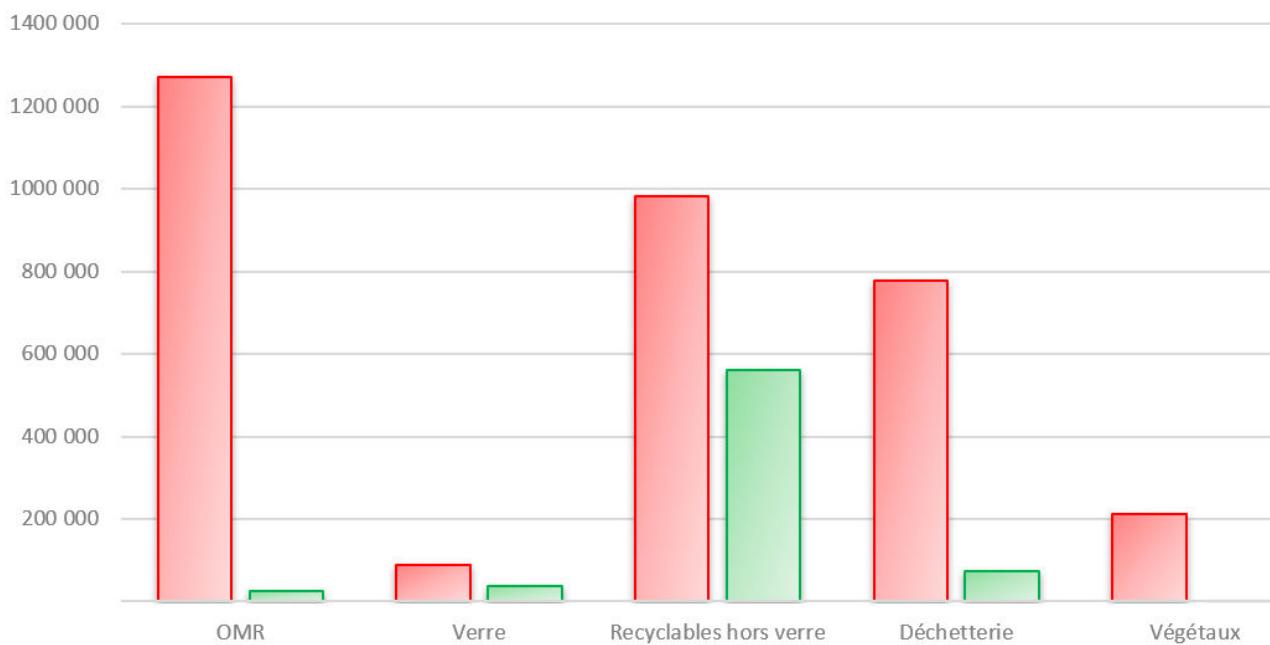


Dans cette comparaison, on constate que le coût aidé des ordures ménagères est beaucoup plus important que la part de tonnage correspondant. D'autre part, la part du coût de gestion a fortement augmenté (apport du tout venant en augmentation, hausse de la TGAP)

En revanche, la répartition du tonnage a beaucoup évolué par rapport à 2023 avec une baisse du pourcentage d'ordures ménagères et une augmentation de celui de la collecte sélective.

## 2.1.5.2. La couverture des charges par les produits par flux

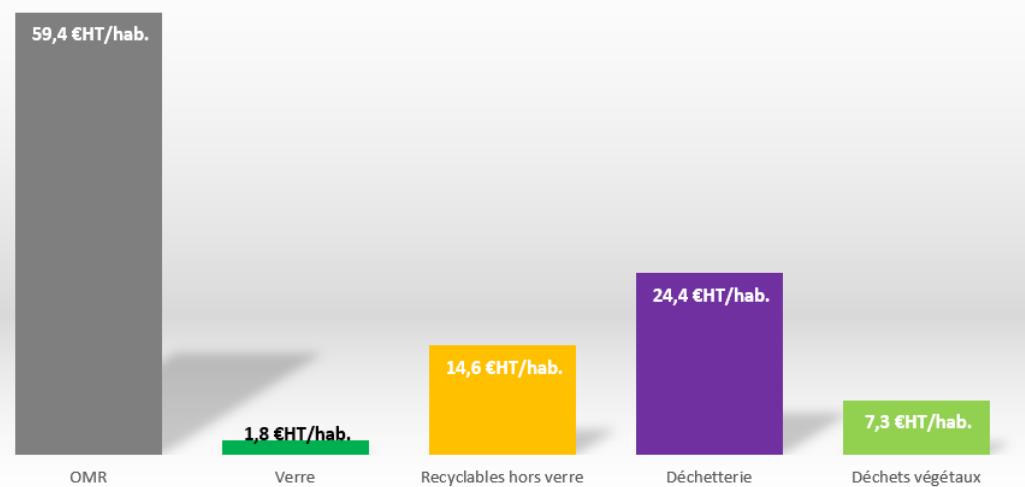
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables hors verre	Déchetterie	Végétaux
Total charges en k€HT	1 272	90	983	778	211
Total produits en k€	26	37	561	74	



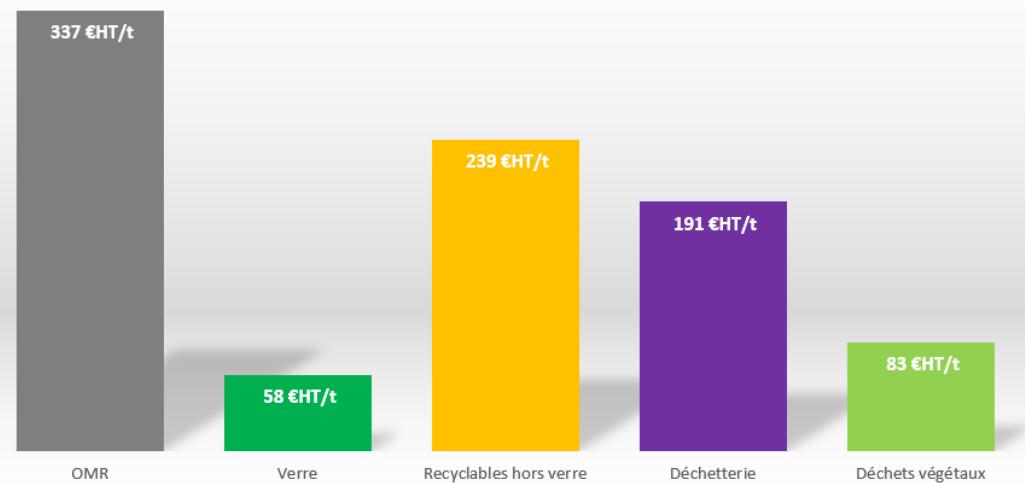
Les produits perçus par la collecte sélective permettent de financer une part non négligeable de ce flux.

### 2.1.5.3. Le coût des différents flux ramenés à la tonne et à l'habitant

Coût HT/hab par flux



Coût HT/TONNE selon les flux



Les coûts entre 2023 et 2024 ont ainsi évolués :

- ordures ménagères résiduelles : forte baisse du coût à l'habitant (16 €HT/hab) avec un coût à la tonne en augmentation de 17 €HT/t : baisse de la production d'ordures ménagères
- tri sélectif : maintien du coût à l'habitant et baisse du coût à la tonne (recettes très différentes entre 2023 et 2024)
- augmentation des coûts de déchetterie (transfert des non recyclables des ordures ménagères vers la déchetterie et hausse de la TGAP)
- augmentation du coût des déchets végétaux (tonnage plus élevé de plus 15 kg/hab)

Avec la mise en place de la stratégie d'optimisation du service des déchets, les coûts du service se sont maintenus malgré des augmentations des coûts de traitement.

Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DP  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

## Partie 2 > Les indicateurs financiers

### Chapitre 2.2 – Evolution des coûts

#### 2.2.1. L'évolution des coûts tous flux confondus

ANNEE	TOUS FLUX
2011	88 €HT/hab.
2012	94 €HT/hab.
2013	95 €HT/hab.
2014	97 €HT/hab.
2015	94 €HT/hab.
2016	84 €HT/hab.
2017	87 €HT/hab.
2018	92 €HT/hab
2019	98 €HT/hab
2020	104 €HT/hab
2021	106 €HT/hab
2022	112 €HT/hab
2023	122 €HT/hab
2024	108 €HT/hab



#### ➤ Explications de la variation des coûts :

- 2016 : Baisse observée par le renouvellement des marchés
- 2017 : Extension du périmètre aux communes de Crévic, Tonnoy, Ferrières  
Coefficients de révision des marchés assez élevés.
- 2018-2022 : Augmentation régulièrement du coût des ordures ménagères, renouvellement du parc à verre, augmentation de la TGAP et autres charges de traitement...
- 2023 : Augmentation issu du renouvellement des marchés collecte et traitement ainsi que par l'augmentation de la TGAP
- 2024 : Effet de la stratégie d'optimisation du service :
  - Optimisation des fréquences de collecte
  - Baisse de la production d'ordures ménagères résiduelles

## 2.2.2. L'évolution des coûts à l'habitant par flux

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets de déchetterie	Autres flux
2011	59 €/hab.	0,7 €/hab.	11 €/hab.	13 €/hab.	5 €/hab.
2012	63 €/hab.	0,7 €/hab.	11 €/hab.	14 €/hab.	4 €/hab.
2013	65 €/hab.	0,7 €/hab.	12 €/hab.	13 €/hab.	5 €/hab.
2014	66 €/hab.	0,7 €/hab.	12 €/hab.	13 €/hab.	5 €/hab.
2015	64 €/hab.	0,6 €/hab.	9 €/hab.	14 €/hab.	5 €/hab.
2016	58 €/hab.	0,8 €/hab.	5 €/hab.	14 €/hab.	5 €/hab.
2017	60 €/hab.	0,8 €/hab.	6,9 €/hab.	13 €/hab.	6 €/hab.
2018	64 €/hab.	1,4 €/hab.	6,8 €/hab.	14 €/hab.	6 €/hab.
2019	65 €/hab.	1,2 €/hab.	10,3 €/hab.	15 €/hab.	6 €/hab.
2020	67 €/hab.	1,5 €/hab.	12,0 €/hab.	16 €/hab.	8 €/hab.
2021	70 €/hab.	1,4 €/hab.	9,3 €/hab.	18 €/hab.	7 €/hab.
2022	75 €/hab	1,5 €/hab	8,4 €/hab	20,6 €/hab	7,3 €/hab
2023	76 €/hab	1,5 €/hab	17 €/hab	21,7 €/hab	6,4 €/hab
2024	59,4 €/hab	1,8 €/hab	14,6 €/hab	24,4 €/hab	7,3 €/hab

La mise en place de la stratégie d'optimisation du service laisse pour la première fois apparaître une baisse des coûts globaux à l'habitant et principalement marquée pour les ordures ménagères. En contrepartie, le service de la déchetterie avec les déchets végétaux augmente en raison d'un transfert de déchets.

Les coûts présentés intègrent les amortissements liés à la fourniture et distribution des bacs roulants. Mais les coûts d'étude et de travaux ne seront intégrés qu'à la mise en service de la deuxième déchetterie.

**Cf. Pages suivantes**

### 2.2.3. Comparaison des coûts par rapport à la moyenne nationale

#### ↳ Coût aidé en €HT/habitant

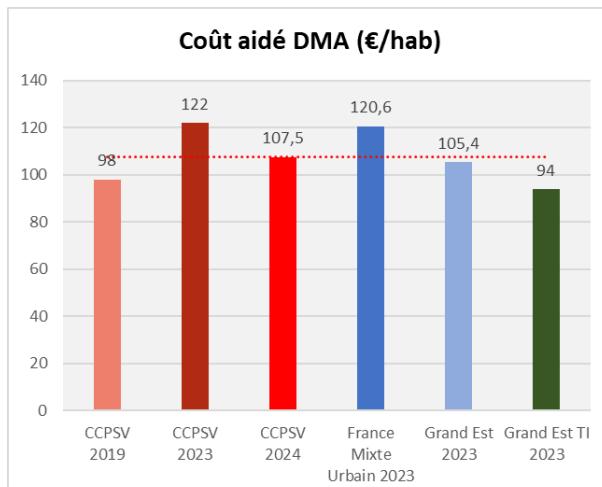
<u>Coûts aidés en €HT/hab./an</u>	Tous flux	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables hors verre	Déchetterie	Autres flux
<b>Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois</b>	<b>109 €HT/hab.</b>	<b>59 €HT/hab.</b>	<b>1,8 €HT/hab.</b>	<b>14,6 €HT/hab.</b>	<b>24,4 €HT/hab.</b>	<b>7,3 €HT/hab.</b>
Comparaison avec la moyenne (pondérée) :	<b>France Mixte urbain</b>					
Référentiel données 2023	<b>121 €HT/hab.</b>	<b>58 €HT/hab.</b>	<b>1,9 €HT/hab.</b>	<b>15,1 €HT/hab.</b>	<b>34 €HT/hab.</b>	<b>4,7 €HT/hab.</b>
Ecart en kg/hab	-12 €HT/hab.	1 €HT/hab.	-0,1 €HT/hab.	0 €HT/hab.	-9 €HT/hab.	3 €HT/hab.
Ecart à la moyenne en %	-10 %	2%	-4%	-3 %	-28%	54%
Comparaison avec la moyenne (pondérée) :	<b>Grand Est Tarification Incitative</b>					
Référentiel données 2023	<b>94 €HT/hab.</b>	<b>39 €HT/hab.</b>	<b>1,6 €HT/hab.</b>	<b>12,2 €HT/hab.</b>	<b>24 €HT/hab.</b>	<b>1,6 €HT/hab.</b>
Ecart en kg/hab	15 €HT/hab.	20 €HT/hab.	0,2 €HT/hab.	2 €HT/hab.	0 €HT/hab.	5,7 €HT/hab.
Ecart à la moyenne en %	16%	52%	14%	20%	0%	357%
Comparaison avec la moyenne (pondérée) :	<b>Grand Est</b>					
Référentiel données 2023	<b>105 €HT/hab.</b>	<b>51 €HT/hab.</b>	<b>1,6 €HT/hab.</b>	<b>13 €HT/hab.</b>	<b>34 €HT/hab.</b>	<b>1,2 €HT/hab.</b>
Ecart en kg/hab	4 €HT/hab.	9 €HT/hab.	0,2 €HT/hab.	2 €HT/hab.	-9 €HT/hab.	6 €HT/hab.
Ecart à la moyenne en %	3%	12%	14 %	13%	-28%	509%

Pour la première année, les coûts de la collectivité par flux sont au-dessous de la moyenne nationale et tendent vers la moyenne des collectivités du Grand Est incluant celles à la tarification incitative.

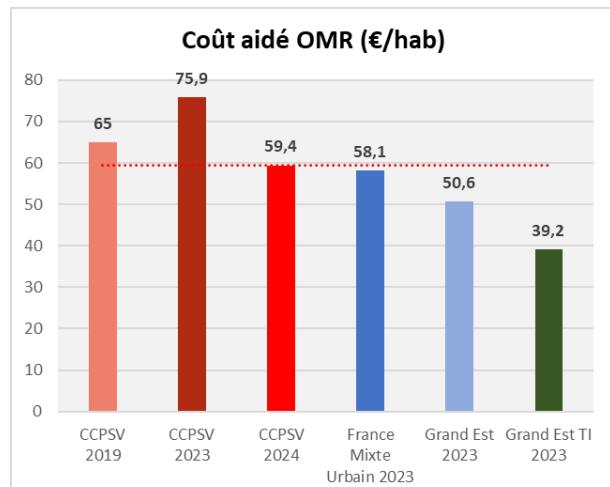
**Les données concernant la déchetterie sont issues de sa saturation. La comparaison avec les déchetteries du Grand Est à l'incitative donnent une idée des coûts futurs d'exploitation à l'issus de la construction de la seconde déchetterie. Cependant, les chiffres concernant les déchets végétaux sont très élevés et ne sont pas compensé par la différence au niveau de la déchetterie.**

## ↳ Coût aidé en €HT/tonne

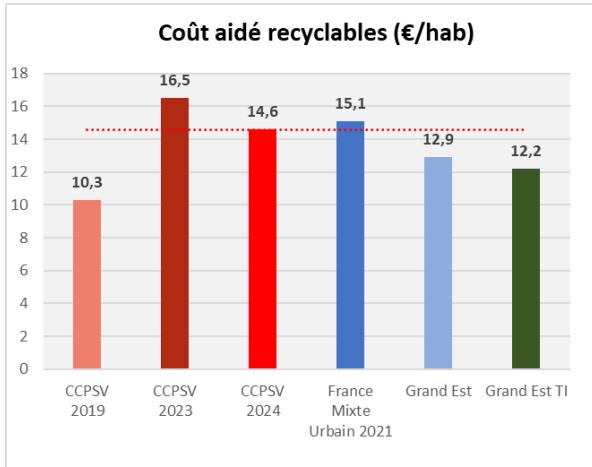
Coût aidé en €HT/tonne	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables hors verre	Déchetterie
Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois	337 €HT/t	58 €HT/t	239 €HT/t	191 €HT/t
Comparaison avec la moyenne (pondérée) :	<b>France Mixte urbain</b>			
Référentiel données 2023	306 €HT/t	58 €HT/t	267 €HT/t	173 €HT/t
Ecart en kg/hab	+ 32 €HT/t	0 €HT/t	-29 €HT/t	18 €HT/t
Ecart à la moyenne en %	10%	0%	-11%	10%
Comparaison avec la moyenne (pondérée)	<b>Grand Est en tarification incitative</b>			
Référentiel données 2023	339 €HT/t	40 €HT/t	201 €HT/t	175 €HT/t
Ecart en kg/hab	-1 €HT/t	+ 18 €HT/t	38 €HT/t	16 €HT/t
Ecart à la moyenne en %	0%	45%	19%	9%
Comparaison avec la moyenne (pondérée)	<b>Grand Est</b>			
Référentiel données 2023	297 €HT/t	39 €HT/t	235 €HT/t	171 €HT/t
Ecart en kg/hab	40 €HT/t	19 €HT/t	4 €HT/t	20 €HT/t
Ecart à la moyenne en %	13%	48%	2%	12%



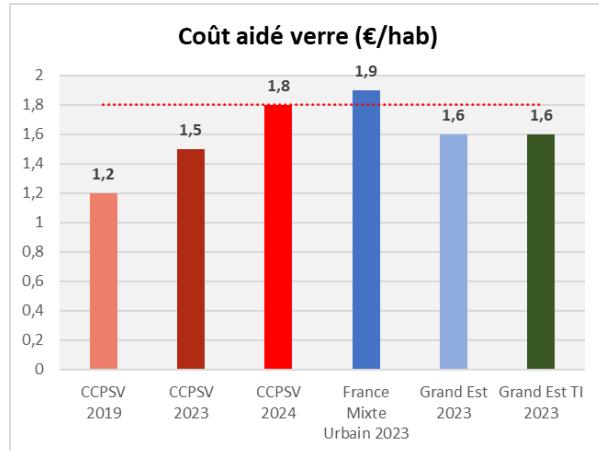
Le coût à l'habitant est désormais au-dessous de la moyenne nationale et dans la moyenne Grand Est. Un peu plus élevé que le Grand Est en tarification incitative donc de nombreuses collectivités en rurale.



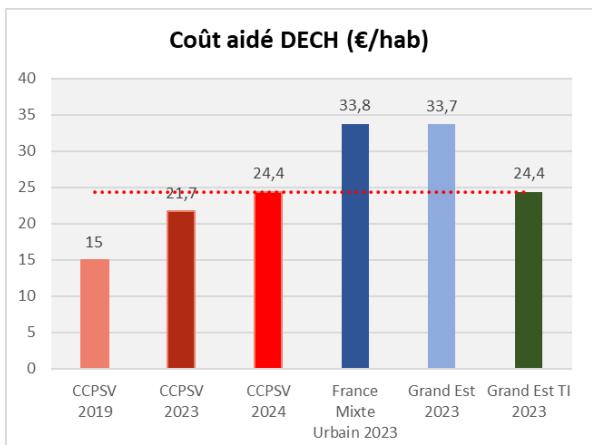
Le coût à l'habitant a fortement diminué. Il reste plus élevé que les moyennes mais une partie est due à l'intégration de l'achat des bacs en investissement.



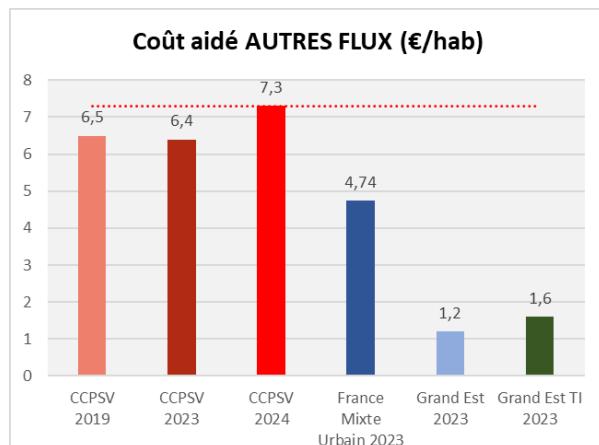
**Les coûts aidés ont légèrement baissé malgré l'investissement des bacs de collecte sélective. Ceci est principalement dû à la baisse de la fréquence des collectes et aux soutiens exceptionnels de régulation et aux rachats matière de l'année 2024 qui finance près de 50% du service.**



Le coût aidé du verre est calculé en fonction de la collecte et du ratio de verre collecté permettant un soutien différent (tonnage légèrement en hausse). De là, peu d'évolution sur le coût aidé du verre. Pour 2025, le rachat matière s'annonce moins intéressant.



Le coût aidé de la déchetterie reste inférieur aux moyennes de comparaison en raison de la saturation de la déchetterie et l'orientation des tonnages vers les bennes à déchets végétaux et dans les OMR.



Le coût à l'habitant des déchets végétaux reste élevé par rapport au niveau national.

## PARTIE 3

# Les axes d'amélioration

Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

## Partie 3 > Les axes d'amélioration

### Chapitre 3.1 – Contexte réglementaire et local

#### 3.1.1. Les textes réglementaires

*Les principaux textes sur lesquels la collectivité doit baser ses pistes d'amélioration sont la LTECV et la loi AGEC développées dans la partie 1.1.2.*

#### 3.1.2. Le plan régional de prévention et de gestion des déchets

A la suite du transfert de compétence du département à la région, la Région Grand Est a rédigé un plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) qui s'intègre dans le Plan Régional d'Actions en faveur de l'Economie Circulaire (PRAEC).

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) est une obligation réglementaire pour proposer les objectifs entre autres suivants :

1. Les objectifs fixés pour les collectivités ne sont plus seulement sur la réduction des ordures ménagères résiduelles mais sur la somme de tous les flux collectés par la collectivité.
2. En plus des objectifs à court terme, des objectifs supplémentaires sont fixés pour 2031.
3. Contrairement aux plans départementaux précédents, les déchets des activités économiques ont été intégrés au plan régional, notamment une étude complète sur les déchets du Bâtiment et Travaux Publics afin que les contraintes ne soient pas uniquement imposées aux collectivités.
4. Le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) est intégré dans le SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) et prend aussi des orientations en matière d'économie circulaire en insistant sur le fait que le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas et qu'un déchet devient ressource par valorisation...

De plus, les obligations des collectivités de mettre en place de nouveaux flux de collectes sont :

1. Harmonisation et extension des consignes de tri des plastiques pour 2022.
2. Mise en place d'une collecte séparative des biodéchets à la source pour 2024.

**Les objectifs pour les collectivités territoriales sont les suivants :**

1. - 10 % de déchets ménagers assimilés entre 2010 et 2020.
2. - 7 % de déchets ménagers assimilés entre 2015 et 2025.
3. - 10 % de déchets ménagers assimilés entre 2015 et 2031.
4. Généralisation d'une tarification incitative en matière de déchets (article 70-III de la loi du 17 août 2015).
5. Harmonisation et extension des consignes de tri des plastiques pour 2022.
6. Orienter vers une valorisation matière ou organique (55 % des tonnages d'ici 2020 et 65 % d'ici 2025) avec mise en place d'une collecte séparative des biodéchets à la source pour 2024.
7. Développer le réemploi et la réutilisation.
8. Diminuer de 30 % le stockage en enfouissement en 2020 et 50 % en 2025.

Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

## Partie 3 > Les axes d'amélioration

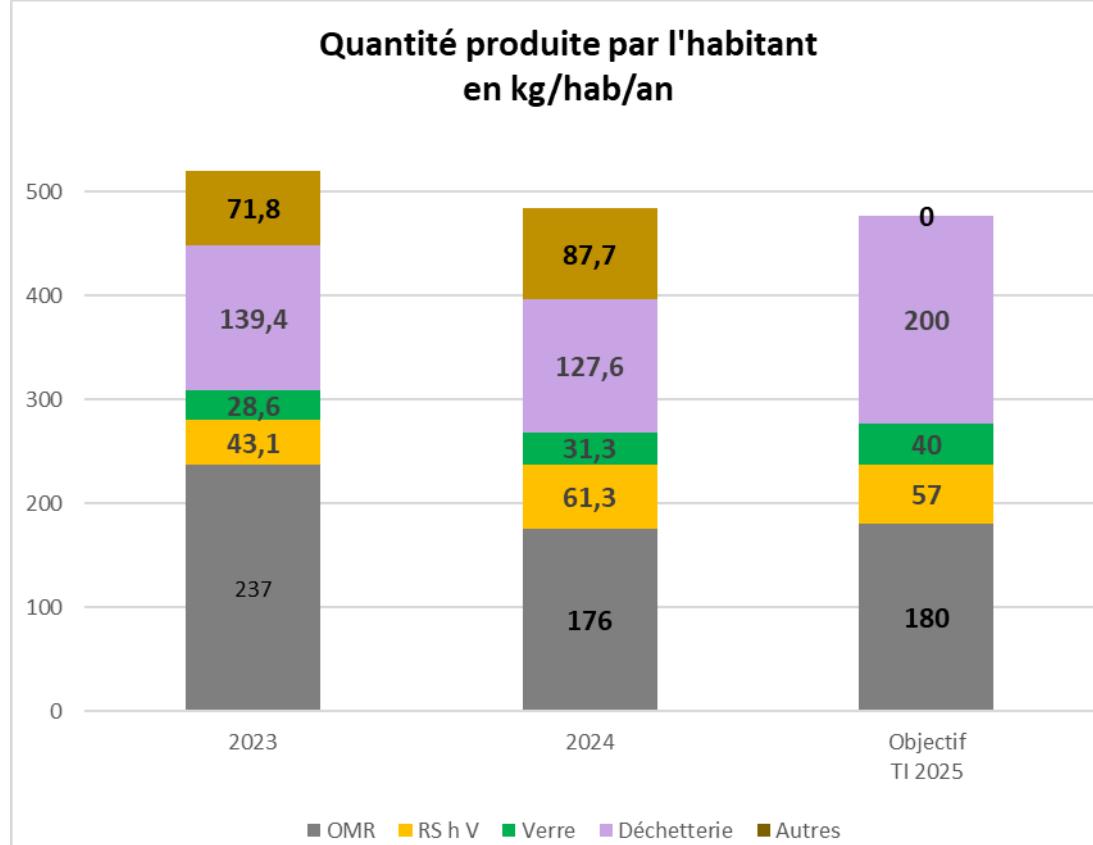
### Chapitre 3.2 – Réflexion concernant les axes d'amélioration

#### 3.2.1. Les leviers d'optimisation

À la suite des différentes réflexions menées sur les leviers d'optimisation possible, le Conseil Communautaire a acté la mise en place de la tarification incitative en 2025 avec une stratégie d'évolution du service déchets spécifiques.

Les éléments développés en partie 2 permettent de montrer les résultats positifs de la mise en place de la stratégie d'optimisation du service de gestion des déchets ménagers et assimilés.

## LES OBJECTIFS 2025



Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

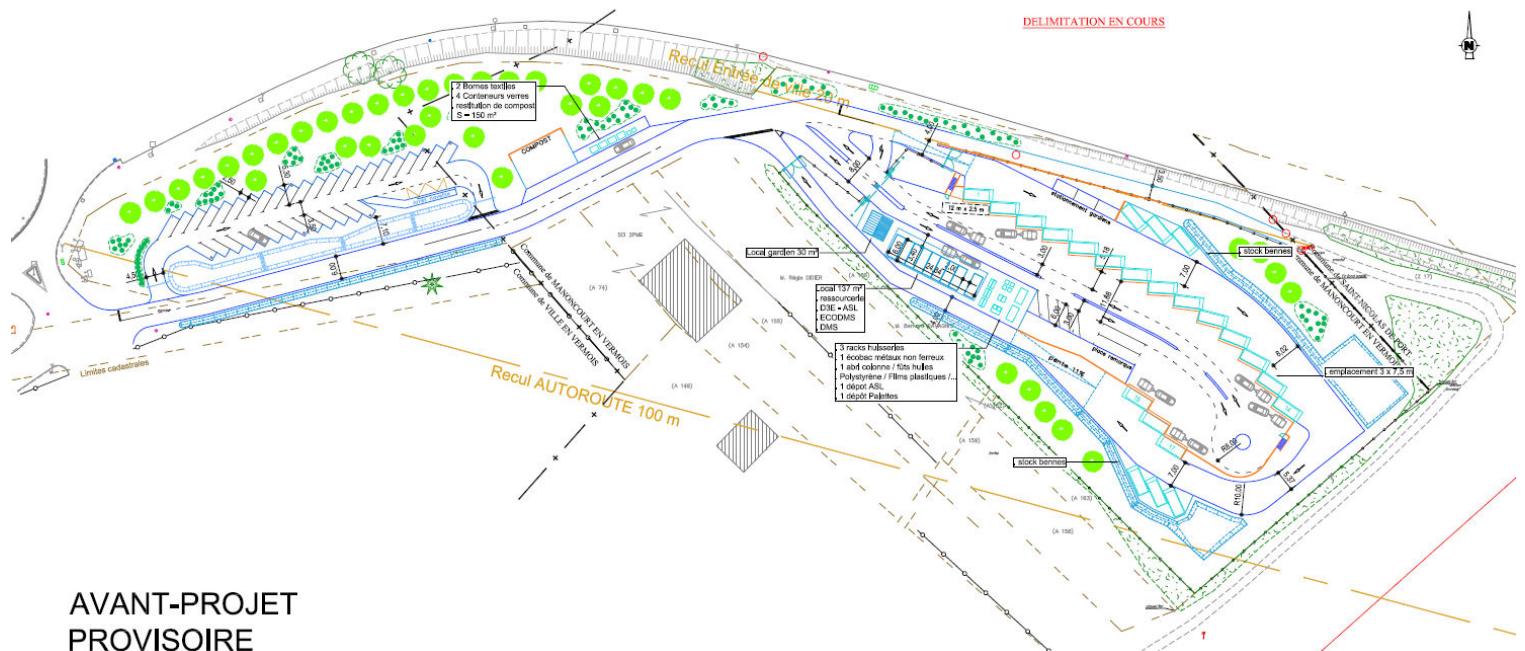
**Les axes d'améliorations qui restent à mettre en place ou à étudier sont :**

- L'installation des abris-bacs pour les secteurs hors équipement individuel et collectif en 2025,
  - L'étude pour la mise en place d'une collecte des biodéchets à la source,
  - Une réflexion à la suite du démarrage de la tarification incitative sur la conteneurisation enterrée les collectifs et centres-villes selon les faisabilités techniques et financières,
  - Et tout autre proposition d'actions à mettre en place pour le PLPDMA notamment pour réduire le verre encore présent dans le bac de tri et les ordures ménagères et réduire les refus de tri.

### 3.2.2. La création d'une deuxième déchetterie

Afin d'augmenter les capacités d'accueil des déchets pour la population, une seconde déchetterie dont le projet du groupement de maîtrise d'œuvre dont Concept Infra est le titulaire (notification mai 2023) a été validé en 2023. La découverte du terrain de la future déchetterie en zone humide entraîne la recherche de zone de compensation et un retard non négligeable le temps de ces études complémentaires.

La première phase de travaux a été réalisé en 2024 avec mise en service de l'aire de covoiturage et l'instauration d'une plate-forme extérieure pour regrouper la collecte du verre, des textiles et le dépôt de compost libre-service.



Pour la réalisation finale de la déchetterie, des zones de compensation des zones humides ont été recherchées et la collectivité a dû déposer un dossier loi sur l'eau en supplément pour des travaux commençant en 2025 avec une fin prévisionnel fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2026.

Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

## ANNEXES

# Détails de quelques données techniques

Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

## RECAPITULATIF DES TONNAGES DE COLLECTES AU PORTE A PORTE

2024	Ordures ménagères			Tri
	Incinération	Stockage	TOTAL	Sélectif
JANVIER	419,18	0,00	419,18	128,56
FEVRIER	400,06	0,00	400,06	135,66
MARS	410,84	0,00	410,84	132,82
AVRIL	425,19	0,00	425,19	143,74
MAI	42,14	396,90	439,04	165,26
JUIN	0,00	415,22	415,22	142,00
JUILLET	0,00	463,72	463,72	163,16
AOUT	0,00	436,54	436,54	143,52
SEPTEMBRE	0,00	428,68	428,68	139,52
OCTOBRE	0,00	419,02	419,02	173,58
NOVEMBRE	392,58	0,00	392,58	144,28
DECEMBRE	433,40	0,00	433,40	157,84
<b>TOTAL</b>	<b>2 523,39</b>	<b>2 560,08</b>	<b>5 083,47</b>	<b>1 769,94</b>

## TONNAGES DE VERRE COLLECTES EN APPOINT VOLONTAIRE

Tonnage 2024	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct	nov	dec	TOTAL
Azelot	1,40	1,14	0,94	0,94	1,40	1,26	0,90	0,64	1,14	1,12	1,26	0,72	<b>12,86</b>
Burthecourt	0,38	0,36	0,36	0,42	0,70	0,26	0,48	0,44	0,46	0,36	0,74	0,64	<b>5,60</b>
Coyviller	1,50	0,64	0,90		0,86	0,66	0,70	1,04	0,82			0,78	<b>7,90</b>
Crévic	1,94	3,72	4,82	2,66	3,44	3,10	1,54	5,38	2,18	3,48	3,30	3,18	<b>38,74</b>
Dombasle	28,54	19,70	26,60	22,50	26,96	22,24	24,10	27,96	25,30	22,74	16,64	24,56	<b>287,84</b>
déchetterie	1,20	1,80		1,98	1,58	1,28	0,92	2,56	1,44	0,96	1,92		<b>15,64</b>
Ferrières	1,16	0,58	1,00	0,84	2,20	1,04	1,14	0,38	1,14	1,72	0,90	1,86	<b>13,96</b>
Hudiviller	1,02	1,02	0,94	1,14	1,74	0,92	0,78	1,12	0,52	1,74	1,20	1,32	<b>13,46</b>
Lupcourt	1,36	1,02	1,26	1,24	1,78	1,62	1,20	1,22	0,92	1,52	1,58	0,24	<b>14,96</b>
Manoncourt	1,40	0,58	1,34	0,94	2,42	0,90	0,48	1,28	1,08	1,32	0,72	0,90	<b>13,36</b>
Rosières	7,24	8,06	6,70	9,14	8,00	8,90	7,30	10,74	8,86	7,44	6,48	8,70	<b>97,56</b>
Saffals			0,72		0,50	0,26		0,64		0,58			<b>2,70</b>
Saint Nicolas	20,68	14,36	19,12	15,86	19,04	13,26	16,50	17,42	15,86	14,50	11,04	14,10	<b>191,74</b>
Sommerviller	3,02	2,90	2,84	3,90	3,94	4,82	4,02	4,42	3,88	6,42	3,88	2,30	<b>46,34</b>
Tonnoy	1,10	1,94	0,96	2,28	1,48	2,48	1,18	1,98	1,72	1,66	1,22	1,00	<b>19,00</b>
Varangéville	6,78	11,52	6,32	12,38	6,20	7,62	8,98	9,08	8,92	5,08	4,68	12,08	<b>99,64</b>
Ville en Vermois	0,50	2,62	1,46	1,82	3,36	1,78	1,82	2,42	1,38	2,46	1,36	2,06	<b>23,04</b>
	<b>79,22</b>	<b>71,96</b>	<b>76,28</b>	<b>78,04</b>	<b>85,60</b>	<b>72,40</b>	<b>72,04</b>	<b>88,72</b>	<b>75,62</b>	<b>73,10</b>	<b>56,92</b>	<b>74,44</b>	<b>904,34</b>

Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

## NOMBRE DE VIDAGES DES CONTENEURS VERRE EFFECTUÉS

Vidage 2024	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct	nov	dec	TOTAL
Azelot	2	2	2	2	3	2	2	1	1	2	2	2	<b>23</b>
Burthecourt	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		1	<b>11</b>
Coyviller	1	1	1		1	1	1	1	1		1	1	<b>10</b>
Crévic	2	5	6	4	5	6	2	6	3	5	3	6	<b>53</b>
Dombasle	39	28	36	30	38	57	44	55	64	40	30	42	<b>503</b>
déchetterie	2	2		2	2	4	2	4	2	2	2		<b>24</b>
Ferrières	2	1	1	1	3	2	2	1	1	2	1	2	<b>19</b>
Hudiviller	2	2	2	2	3	2	2	2	1	3	2	3	<b>26</b>
Lupcourt	2	2	2	2	4	4	2	2	2	2	3	2	<b>29</b>
Manoncourt	2	1	2	2	4	3	1	2	2	2	2	2	<b>25</b>
Rosières	9	12	9	13	12	16	12	19	23	15	11	12	<b>163</b>
Saffais			1		1	1		1		1			<b>5</b>
Saint Nicolas	24	19	22	21	21	20	24	28	27	21	19	24	<b>270</b>
Sommerviller	5	4	4	4	4	6	6	5	4	14	7	5	<b>68</b>
Tonnoy	2	4	2	4	2	5	2	4	4	4	2	2	<b>37</b>
Varangéville	10	14	8	17	7	17	16	18	19	8	7	19	<b>160</b>
Ville en Vermois	1	3	3	3	4	3	3	3	2	4	2	3	<b>34</b>
<b>TOTAL</b>	<b>106</b>	<b>101</b>	<b>102</b>	<b>108</b>	<b>115</b>	<b>150</b>	<b>122</b>	<b>153</b>	<b>157</b>	<b>126</b>	<b>94</b>	<b>126</b>	<b>1 460</b>

## TONNAGE PAR EMPLACEMENT

Chaque point d'apport volontaire regroupe l'intégralité des tonnages. De nombreux points ont été installé en 2023 et 2024 et sont encore peu usités mais en orangé sont représenté les tonnages des plus importants

Commune	Emplacement	T Collecté
AZELOT	Entree du village - Terrain de foot	12,86
BURTHECOURT	Chemin dit des Paquis (Sortie village)	4,86
COYVILLER	Place	8,64
CREVIC	Rue de Bénatange	4,94
	Rue Clémenceau	4,80
	Rue Lyautey	19,12
	Salle polyvalente	9,88

Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

Commune	Emplacement	T Collecté
DOMBASLE SUR MEURTHE	Rue de Provence	4,28
	Place de la liberté	2,80
	Rue du Colonel Brau	8,98
	CCPSV rue Louis Majorelle	8,92
	Cave Gilles	27,88
	Cimetière	25,24
	Salle polyvalente (Commissariat)	33,34
	Déchetterie	16,38
	Rue de la Saline - Gare	6,54
	Rue de la Chapelle	11,62
	Rue de la Petite Embarie	15,54
	Rue du Rucher	15,40
	Avenue de Léomont	15,50
	Rue Fanny	9,80
	Rue Gabriel Peri	10,14
	Avenue Général de Gaulle	8,92
	Rue Jeanne d'Arc	18,56
	Rue Levassor	3,58
	Rue du 14 septembre	3,22
	Salle polyvalente	21,20
	Stade	27,80
	Traiteur -JF Noël	6,60
	ZAC des Sables	1,24
FERRIERES	En bas de la rue de la mairie	13,96
HUDIVILLER	Rue de Rosières	13,46
LUPCOURT	Salle des fêtes, rue des Marronniers	14,96
MANONCOURT EN VERMOIS	Rue des Déportés	13,36
ROSIERES AUX SALINES	Haras Nationaux	56,70
	Route de Saffais	21,44
	ZAC des Sables	1,12
	Rue de l'Agriculture	18,30
SAFFAIS	Rue mals contant	2,70
SOMMERVILLER	Rue des Savelons	15,54
	Parking du Poncet	3,00
	Stade	4,32
	Terrain de Tennis, sortie dir. Crevic	13,66
ST NICOLAS DE PORT	Rue Charles Courtois	10,46
	Place Jean Jaurès (Pompiers)	19,94
	Route de Coyviller	14,32
	Route de Rosières (Rue V. Legrand)	13,84
	Rue des bergeronnettes	51,08
	Rue du Blanc Mur (Château d'Eau)	75,34
	Rue Georges Remi	6,76
TONNOY	ZAC des Malieux, dir. Les Etangs	18,54
	Camping	0,46
VARANGEVILLE	Cimetière	5,92
	Mairie	13,28
	Route de Lenoncourt	10,74
	Rue d'Alsace	12,06
	Rue du Prieuré	3,12
	Parking du prieuré	2,54
	Rue Gabriel Peri	22,34
	Stade	2,10
VILLE EN VERMOIS	Rue Pasteur	27,54
	Clos Cardinal	5,78
	Salle des fêtes, rue des Ecoles	17,26

Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

## DECHETERIE – récapitulatif de la provenance des déchets

2024	Janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	Déc	TOTAL
Azelot	1	1		4	3	3	3	6	3	7	5	2	38
Burtheucourt	2	3	3	2	3	4	6	4	3	4	4	3	41
Coyviller	4	2	5	7	5	4	3	12	7	6	4	2	61
Crévic	68	96	128	111	131	114	126	175	79	55	49	36	1 168
Dombasle	930	1 050	1 602	1 784	1 812	1 476	1 675	2 092	1 483	1 464	936	703	17 007
Ferrières	25	29	44	46	33	19	29	42	34	30	22	10	363
Hudiviller	32	30	47	42	63	42	37	39	49	30	19	11	441
Lupcourt	3		1	4	2	1	2	1		3	2	1	20
Manoncourt	9	11	17	15	9	19	12	30	13	9	11	8	163
Rosières	260	285	370	384	387	323	346	463	305	274	222	201	3 820
Saffais	8	8	14	12	8	7	10	13	18	14	8	11	131
Saint Nicolas	319	401	520	548	562	459	462	739	528	401	322	233	5 494
Sommerviller	79	103	116	147	168	140	140	177	114	104	102	88	1 478
Tonnoy	30	27	48	37	34	43	32	66	37	29	32	27	442
Varangéville	260	282	369	352	327	283	369	461	319	302	227	190	3 741
Ville en Vermois	4	2	7	7	1	3	4	7	2	9	7	4	57
commerçants	13	5	30	8	9	2	9	6	12	9		9	112
<b>TOTAL</b>	<b>2 047</b>	<b>2 335</b>	<b>3 321</b>	<b>3 510</b>	<b>3 557</b>	<b>2 942</b>	<b>3 265</b>	<b>4 333</b>	<b>3 006</b>	<b>2 750</b>	<b>1 972</b>	<b>1 539</b>	<b>34 577</b>

Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE

Date de réception préfecture : 30/06/2025

## DECHETTERIE – récapitulatif des tonnages par matériaux

2024	REFUS DE TRI		GRAVATS		VEGETAUX		FERRAILLE		CARTONS		BOIS		DEEE		DMS avec EcoDDS		PNEUS		HUIL. MINERALES		HUIL. VGTLES		VERRE		PILES		POLYSTYRENE		RECAPITULATIF	
	TOURS	TONNAGES	TOURS	TONNAGES	TOURS	TONNAGES	TOURS	TONNAGES	TOURS	TONNAGES	TOURS	TONNAGES	TOURS	TONNAGES	TOURS	TONNAGE	TOURS	TONNAGE	TOURS	TONNAGE	VIDAGE	TONNAGES	TOURS	TONNAGES	TOURS	NB SACS	TOURS	TONNAGES		
JANVIER	32	121,60	4	32,46	4	7,88	5	11,48	9	8,14	16	50,98	9	14,69	5	3,738	1	2,08	2	1,08			2	1,20	1	0,559	1	16	90	255,89
FEVRIER	32	110,88	6	43,56	4	7,42	6	13,98	9	8,62	19	63,46	10	17,93	5	4,758							2	1,80			2	36	93	272,41
MARS	38	142,16	12	81,80	7	23,04	8	19,39	14	10,98	22	68,18	8	18,45	4	6,100			1	0,54	1	0,203					1	16	114	370,64
AVRIL	42	151,92	15	106,02	8	29,26	9	22,26	13	9,94	28	82,22	9	16,87	6	5,649	1	2,62	2	1,35	1	0,181	2	1,98	1	0,498	2	39	136	430,58
MAI	38	131,30	11	101,72	8	43,84	8	21,53	12	9,72	27	87,98	9	17,93	5	6,256	1	2,28	2	0,99	1	0,130	2	1,58			1	19	123	425,13
JUIN	35	134,90	17	122,76	10	39,10	10	20,21	12	8,48	23	68,74	8	17,75	5	5,316			1	0,68	1	0,160	4	1,28	1	0,456	2	47	126	419,66
JUILLET	46	163,60	17	125,82	12	37,88	9	21,34	15	10,94	25	72,00	9	19,29	7	6,309	1	2,44	2	0,99			2	0,92			2	34	145	461,53
AOUT	47	157,90	17	130,36	16	42,40	10	24,36	16	11,26	30	86,60	9	22,45	8	7,489	1	2,52	2	0,54	1	0,140	4	2,56			1	17	160	488,44
SEPTEMBRE	35	107,90	13	107,68	15	36,72	7	15,29	15	8,60	23	73,80	9	18,51	9	4,159			2	0,765			2	1,44	1	0,498	2	36	131	375,36
OCTOBRE	41	155,38	9	73,48	15	41,76	10	23,43	14	9,76	26	84,62	9	18,88	12	5,219			1	0,540	1	0,160	2	0,96			3	56	139	414,03
NOVEMBRE	31	107,86	6	40,62	9	20,18	6	15,46	11	6,68	17	51,64	8	13,54	6	3,944	1	2,74	2	1,080			2	1,92			1	22	99	265,66
DECEMBRE	32	122,28	6	46,80	3	8,28	6	15,19	11	7,86	19	55,36	9	14,68	8	3,380	1	2,32	2	0,450						0	0	97	276,60	
TOTAL	449	1 608	133	1 013	111	338	94	224	151	111	275	846	106	211	80	62	7	17,0	19	9,0	6	0,97	24	15,64	4	2,01	18	338	1 453	4 456
VOLUME	13 470		1 995		3 330		2 820		4 530		8 250						210						84				338		35 027	

Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE

Date de réception préfecture : 30/06/2025

## COLLECTE DES DECHETS VEGETAUX EN APPOINT VOLONTAIRE

2024	FERRIERES			HUDIVILLER			LUPCOURT			MANONCOURT EN VERMOIS			ROSIERES			SAFFAIS			SAINT NICOLAS DE PORT			SOMMERVILLER			TONNOY			VARANGEVILLE - PRIEURE			VILLE EN VERMOIS			TOTAL CCPSV		
	15 m3			15 m3			15 m3			15 m3			15 m3			10 m3			30 m3			10 m3			15 m3			15 m3			15 m3					
	MOIS	Nb	m 3	T.	Nb	m 3	T.	Nb	m 3	T.	Nb	m 3	T.	Nb	m 3	T.	Nb	m 3	T.	Nb	m 3	T.	Nb	m 3	T.	Nb	m 3	T.	Nb	m 3	T.					
JANVIER	1	30	0,96	2	30	2,26	3	45	2,30	3	15	3,24	10	135	10,44	2	10	1,76	17	90	112,96	9	150	7,70	3	30	4,74	7	75	5,08	2	30	2,98	<b>59</b>	<b>640</b>	<b>154</b>
FEVRIER	2	15	2,48	3	45	3,9	3	45	3,00	2	30	2,16	10	150	12,54	2	10	1,84	13	210	73,60	12	175	15,16	2	30	2,98	7	90	9,48	2	45	2,92	<b>58</b>	<b>845</b>	<b>130</b>
MARS	2	60	3,70	5	45	8,30	3	75	4,34	3	30	5,16	12	195	24,86	3	40	3,46	13	390	64,62	16	213	30,78	3	75	5,94	8	105	17,94	5	45	7,06	<b>73</b>	<b>1 273</b>	<b>176</b>
AVRIL	2	30	3,38	5	45	9,34	4	15	8,38	4	45	7,54	17	135	35,44	1	20	1,70	16	90	91,74	18	150	34,38	3	45	6,62	10	75	17,36	4	45	6,80	<b>84</b>	<b>695</b>	<b>223</b>
MAI	2	45	5,20	5	75	12,70	3	45	8,90	2	45	9,18	17	225	49,58	2	20	4,30	20	510	156,40	19	175	51,30	4	45	13,78	10	165	24,26	4	60	10,86	<b>88</b>	<b>1 410</b>	<b>346</b>
JUIN	3	45	6,06	5	105	11,78	4	75	9,92	5	75	11,84	17	255	37,24	2	30	3,32	18	720	110,32	21	250	42,08	4	75	11,46	12	225	25,10	4	60	8,42	<b>95</b>	<b>1 915</b>	<b>278</b>
JUILLET	3	45	5,86	4	60	9,28	5	60	9,38	4	30	9,56	17	210	37,36	2	10	2,72	9	570	54,74	19	188	39,78	4	60	10,92	11	165	25,30	6	60	11,26	<b>84</b>	<b>1 458</b>	<b>216</b>
AOUT	3	45	5,96	5	90	11,96	4	45	9,00	3	45	7,82	17	255	33,58	3	20	3,76	14	270	56,50	19	225	40,66	6	60	13,36	9	135	25,30	4	60	7,62	<b>87</b>	<b>1 250</b>	<b>216</b>
SEPTEMBRE	3	45	6,44	5	75	12,24	5	45	7,74	4	75	7,30	21	255	39,34	4	20	4,12	24	390	106,56	21	300	38,30	4	60	10,92	15	150	20,96	4	45	7,68	<b>110</b>	<b>1 460</b>	<b>262</b>
OCTOBRE	1	45	1,90	4	75	10,08	6	90	9,84	5	60	9,28	18	330	38,38	5	30	4,84	12	660	62,10	22	263	46,38	6	60	14,62	11	225	21,46	5	60	8,20	<b>95</b>	<b>1 898</b>	<b>227</b>
NOVEMBRE	2	30	4,22	5	60	7,22	4	45	6,16	4	60	4,14	20	225	25,88	3	20	2,72	21	540	110,62	19	238	24,48	4	45	7,08	11	165	18,44	3	45	6,10	<b>96</b>	<b>1 473</b>	<b>217</b>
DECEMBRE	1	15	1,24	1	45	1,82	1	60	0,64	2	15	1,90	12	165	11,04	2	10	1,80	9	330	48,54	10	100	9,64	2	15	3,26	5	60	4,06	1	30	2,66	<b>46</b>	<b>845</b>	<b>87</b>
TOTAL	25	450	47,4	49	750	100,88	45	645	79,6	41	525	79,12	188	2 535	355,68	31	240	36,34	186	4 770	1048,7	205	2 425	380,64	45	600	105,68	116	1 635	214,74	44	585	82,56	<b>975</b>	<b>15 160</b>	<b>2 531</b>
poids moyen par benne			<b>1,90</b>			<b>2,06</b>			<b>1,77</b>			<b>1,93</b>			<b>1,89</b>			<b>1,17</b>			<b>5,64</b>			<b>1,86</b>			<b>2,35</b>			<b>1,85</b>			<b>1,88</b>			

Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE

Date de réception préfecture : 30/06/2025

## COLLECTE DES TEXTILES

TEXTILES 2024 en Kg			janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	en kg.	en t
AZELOT	Route de St Nicolas	150	300	188	187	224	150	0	113	38	75	0	38	<b>1 463</b>	<b>1,5</b>	
BURTHECOURT AUX CHENES	Chemin dit Des Pâquis	150	188	38	38	75	76	226	188	75	188	0	75	<b>1 317</b>	<b>1,3</b>	
COYVILLER	Rue de Manoncourt	150	113	112	0	337	0	188	150	112	338	0	75	<b>1 575</b>	<b>1,6</b>	
CREVIC	Rue Marechal Lyautey (3)	525	750	1049	300	713	525	939	1238	976	1464	450	450	<b>9 379</b>	<b>9,4</b>	
DOMBASLE SUR MEURTHE	Déchetterie (2)	600	900	780	540	630	900	750	660	1800	1290	1350	720	<b>10 920</b>	<b>38,5</b>	
	Services techniques	713	787	1015	413	599	602	826	1765	1840	901	939	902	<b>11 302</b>		
	Boulevard des pyrénées	937	787	1464	825	1089	1052	1013	2926	2927	1052	1164	1090	<b>16 326</b>		
	Rue Fanny													0		
FERRIERES	Rue de la Mairie	75	187	150	224	187	262	262	262	187	225	299	112	<b>2 432</b>	<b>2,4</b>	
HUDIVILLER	Rue de Rosières	150	187	825	277	150	150	112	300	375	225	150	75	<b>2 976</b>	<b>3,0</b>	
LUPCOURT	Rue des Maronniers	75	187	150	225	150	150	300	300	225	262	300	112	<b>2 436</b>	<b>2,4</b>	
MANONCOURT EN VERMOIS	Rue buffon	75	150	113	262	150	112	187	187	262	150	262	112	<b>2 022</b>	<b>2,0</b>	
ROSIERES AUX SALINES	Rue de l'agriculture (2)	187	374	150	188	150	188	150	338	563	413	413	188	<b>3 302</b>	<b>9,3</b>	
	Avenue des Vosges (2)	300	713	225	375	600	225	38	676	1050	713	750	338	<b>6 003</b>		
SOMMERVILLER	Rue des Savelons (2)	690	720	930	390	990	1470	1020	1050	870	1290	540	870	<b>10 830</b>	<b>10,8</b>	
	Tennis	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
ST NICOLAS DE PORT	Parking Château d'eau	810	690	3840	780	1320	1290	1050	3240	2970	2100	1200	780	<b>20 070</b>	<b>30,3</b>	
	Place Jean Jaurès	180	300	120	240	360	450	660	480	570	810	330	300	<b>4 800</b>		
	Route de Coyviller	302	300	120	0	0	60	120	210	90	270	60	0	<b>1 532</b>		
	Rue Edmond Prignet	330	270	210	210	180	240	270	690	450	330	390	300	<b>3 870</b>		
TONNOY	Rue de la Tournelle	187	225	150	112	263	150	112	376	338	564	188	38	<b>2 703</b>	<b>2,7</b>	
VARANGEVILLE	Rue Gambetta (2)	487	750	750	112	637	450	375	525	526	564	376	150	<b>5 702</b>	<b>5,7</b>	
	Rue Nelson Mandela	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
VILLE EN VERMOIS	Rue des écoles	225	300	150	150	300	150	262	338	150	526	0	188	<b>2 739</b>	<b>2,7</b>	
	<b>TOTAL en tonnes</b>	<b>7,30</b>	<b>9,18</b>	<b>12,53</b>	<b>5,85</b>	<b>9,10</b>	<b>8,65</b>	<b>8,86</b>	<b>16,01</b>	<b>16,39</b>	<b>13,75</b>	<b>9,16</b>	<b>6,91</b>	<b>t</b>	<b>123,7</b>	

Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE

Date de réception préfecture : 30/06/2025

## DECHETTERIE - DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES

DEEE 2024	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Nb Enlèvement	9	10	8	9	9	8	9	9	9	9	8	9	106
Nb UM	211	270	252	258	267	252	302	327	293	287	229	238	3186
PAM (tonnes)	5,61	6,479	8,313	6,155	6,253	7,445	7,871	9,463	8,148	7,74	4,992	4,85	83,319
Ecran (tonnes)	1,253	1,559	0,941	1,302	1,562	1,249	1,735	2,006	1,684	1,527	0,781	1,065	16,664
GEMF (tonnes)	2,374	3,485	3,061	3,388	3,227	3,366	3,68	4,263	3,145	3,166	3,047	3,608	39,81
GEMHF (tonnes)	5,455	6,407	6,138	6,02	6,884	5,686	6,003	6,715	5,535	6,451	4,719	5,157	71,17
Pourcentage de GEMHF	37%	36%	33%	36%	38%	32%	31%	30%	30%	34%	35%	35%	34%
TOTAL (en tonnes)	14,692	17,93	18,453	16,865	17,926	17,746	19,289	22,447	18,512	18,884	13,539	14,68	210,963

PAM (Petit Appareil Electroménagers) – GEMF (Gros Electroménagers Froid) – GEMHF (Gros Electroménagers Hors Froid) – UM (Unité de Manutention selon la convention OCAD3E)

# GLOSSAIRE

## Différents intervenants en matière de déchets

Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

**(Liste non exhaustive)**

<b>ADELPHÉ</b>	Eco organisme agréé pour le soutien de la collecte sélective des emballages ménagers recyclables
<b>ADEME</b>	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
<b>Arcelor Mittal</b>	Repreneur de l'acier désigné par EcoEmballages
<b>CITEO</b>	Eco organisme agréé pour le soutien de la collecte sélective des emballages ménagers recyclables (anciennement EcoEmballages) et des « papiers journaux revues magazines avec extension 2011 des copies papiers et enveloppes (anciennement EcoFolio)
<b>CITEO Flux développement</b>	Repreneur pour le Flux Développement de l'extension des consignes de tri
<b>Corepile</b>	Eco-organisme agréé pour le soutien de la collecte des piles
<b>COVED</b>	Prestataire de service au niveau de la collecte des déchets Groupe PAPREC
<b>DASTRI</b>	Eco-organisme agréé pour la collecte des déchets d'activité de soins à risques infectieux
<b>EcoEmballages</b>	Ancien nom de CITEO
<b>EcoFolio</b>	Ancien nom de CITEO pour le contrat des papiers
<b>Eco-Mobilier</b>	Eco-organisme agréé pour le soutien de la collecte sélective du mobilier
<b>ecosystème</b>	Eco-organisme agréé pour le soutien de la collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques et des lampes (anciennement EcoSystème + Recylum puis Ecosystème ESR)
<b>EcoTextiles</b>	Prestataire de collecte des textiles
<b>Eco-TLC</b>	Eco organisme agréé pour le soutien de la collecte sélective des textiles désormais ReFashion
<b>Eco Textile</b>	Société spécialisée dans la collecte des textiles
<b>FEDEREC</b>	Groupement d'entreprises pour l'option Fédération
<b>FNADE</b>	Groupement d'entreprises pour l'option Fédération
<b>Gilles Henry</b>	Prestataire et repreneur des pneumatiques
<b>OI France</b>	Repreneur du verre recyclé sur notre secteur désigné par Verre Avenir
<b>PAPREC</b>	Prestataire de service au niveau du tri des emballages Repreneur de certains matériaux
<b>PATE / MINERIS</b>	Mineris : Prestataire de service au niveau de la collecte du verre (anciennement Paté)
<b>PTL</b>	Fournisseur de sacs et prestataire de distribution des sacs de recyclables
<b>Re-Fashion</b>	Nouveau nom d'Eco-TLC, éco organisme agréé pour le soutien de la collecte sélective des textiles
<b>Regeal affimet</b>	Repreneur de l'aluminium désigné par CITEO
<b>REVIPAC</b>	Repreneurs des cartons et briques désignés par CITEO
<b>SITA</b>	Ancien nom de SUEZ R&V
<b>SUEZ R&amp;V</b>	SUEZ Nord Est : Prestataire de service au niveau déchets SUEZ Négoce : adhérent de FNADE / FEDEREC pour la reprise des matériaux option fédération
<b>Valorplast</b>	Repreneur des plastiques désigné par CITEO
<b>Verre avenir</b>	Repreneurs du verre désigné par CITEO Association de verriers destinée à répartir la reprise du verre parmi les repreneurs
<b>VEOLIA / Onyx Est</b>	Prestataire de service au niveau déchets ET adhérent de FNADE / FEDEREC pour la reprise des matériaux option fédération

Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

# Glossaire des abréviations

<b>BTP</b>	Bâtiment et travaux Publics
<b>C0,5 ou C1/2</b>	Collecte une fois tous les 15 jours
<b>C1</b>	Collecte hebdomadaire
<b>C2</b>	2 collectes par semaine
<b>CC</b>	Communauté de Communes
<b>CS</b>	Collecte Sélective
<b>DAE</b>	Déchets d'Activité Economique
<b>DASRI</b>	Déchets d'Activité de Soin à Risques Infectieux
<b>DEEE</b>	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
<b>DMA</b>	Déchets Ménagers Assimilés comprenant tous les déchets dont OMR, tri et déchetterie
<b>GEM</b>	Gros ElectroMénager
<b>GEM HF</b>	Gros ElectroMénager Hors Froid
<b>Loi AGEC</b>	Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire
<b>LTECV</b>	Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte
<b>OMR</b>	Ordures Ménagères Résiduelles
<b>PAM</b>	Petit Appareil Ménager
<b>PAP</b>	Porte-à-porte
<b>PAV</b>	Point d'Apport Volontaire
<b>PE</b>	Sorte de plastique : PolyEthylène
<b>PEBD</b>	Sorte de plastique : PolyEthylène Basse Densité
<b>PEHD</b>	Sorte de plastique : PolyEthylène Haute Densité
<b>PET</b>	Sorte de plastique : PolyEthylène Téréphthalate
<b>PLP</b>	Plan Local de prévention
<b>PLP DMA</b>	Plan Local de prévention des Déchets ménagers et Assimilés
<b>PLU</b>	Plan Local d'Urbanisme
<b>PRAECT</b>	Plan Régional d'Action en faveur de l'Economie Circulaire
<b>PRPGD</b>	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
<b>REOM-I</b>	Redevance pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative
<b>TEOM-I</b>	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative
<b>TGAP</b>	Taxe Générale sur les Activités Polluantes
<b>TI</b>	Tarification incitative

Accusé de réception en préfecture  
054-245400189-20250626-542025-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2025